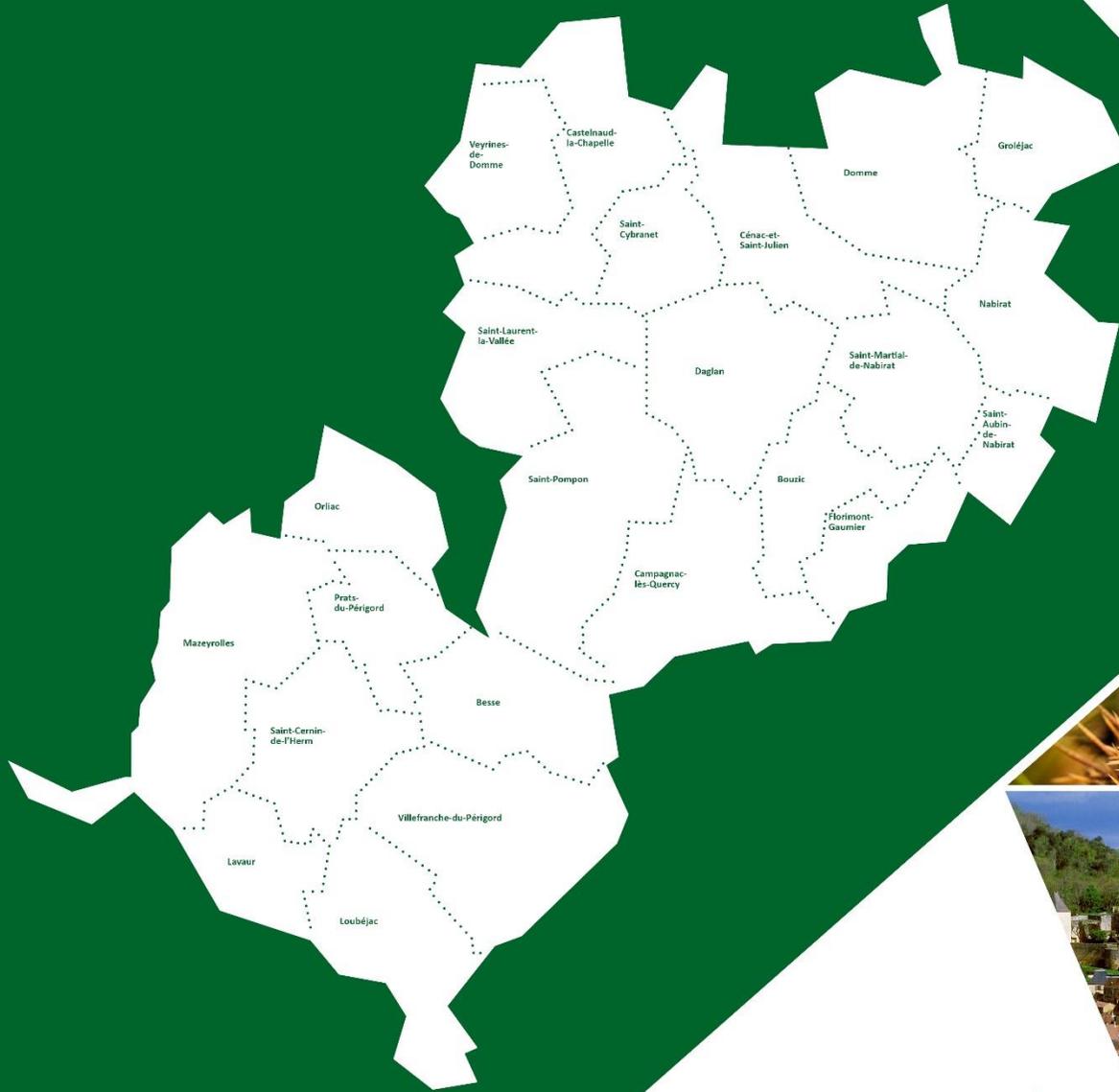


UN PROJET POUR NOTRE TERRITOIRE



Développement
économique

Identité

Bien vivre ensemble

LE MOT DU PRESIDENT

*« Il n'est pas de vent favorable pour celui qui ne sait où il va »
Sénèque*

SOMMAIRE

- 1. ELEMENTS DE DIAGNOSTIC**
- 2. DEFINITIONS DES ENJEUX**
- 3. AXES STRATEGIQUES**
- 4. PLAN D' ACTIONS**

CHRONOLOGIE

1. Rédaction du diagnostic

2. Définition des enjeux

3. Elaboration des axes stratégiques

4. Plan d'actions



Rédaction du diagnostic

Récolte des données « froides »

Présentation des données « froides » aux conseillers municipaux du territoire

Présentation des données « froides » aux acteurs du territoire

Récolte des données « chaudes »

Définition des enjeux du territoire

Mise en place de la stratégie

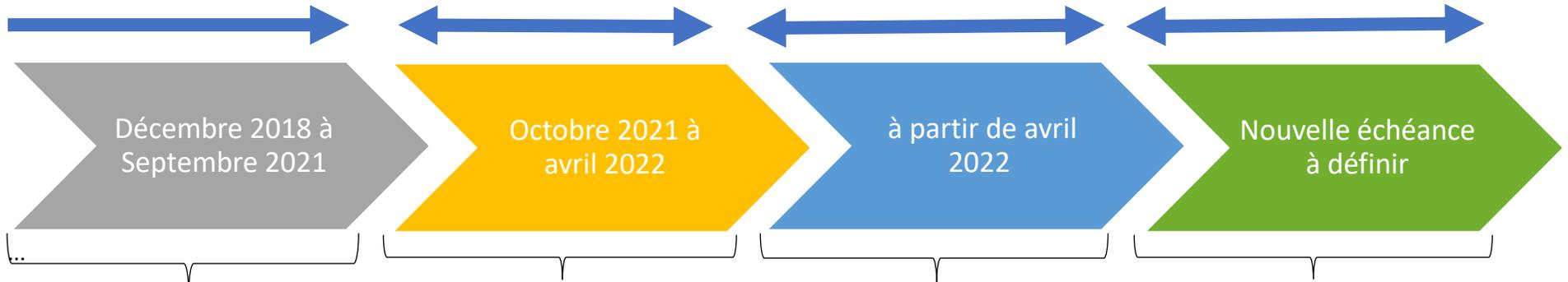
Rédaction et mise en place du plan d'actions

5. 1ère révision

6. Plan d'actions

4. 2ème révision

...



Mise en œuvre et suivi des actions assurées par le COPIL PT puis par la commission développement du territoire

Propositions de révision par la commission développement du territoire retenues par le conseil communautaire

Mise en œuvre et suivi du nouveau plan d'action par la commission développement du territoire

Mise en cohérence du projet de territoire avec le futur projet d'aménagement et de développement durable du futur PLUi

UNE DEMARCHE D'ELABORATION CONCERTEE

Dans l'objectif d'élaborer un projet de territoire concordant avec la réalité du terrain, répondant aux réelles attentes de la population locale, les élus de la communauté de communes de Domme-Villefranche ont souhaité mettre en place une démarche collaborative. Cette dernière a été établie en concertation et représentation entre les élus locaux et les différents acteurs socio-économiques du territoire.

UN DOCUMENT VIVANT

Les évolutions statistiques, sociétales, réglementaires, imposent des révisions régulières du projet de territoire. Ajuster le plan d'action au vu de l'analyse des indicateurs, actualiser les données de constructions, assurer une cohérence avec les politiques supras de l'EPCI ou encore prendre en compte l'évolution des compétences de la structure communautaire justifie de la nature vivante de ce document.

UN SUIVI REGULIER ASSURE PAR LES ELUS

Assuré par un groupe d'élus représentatifs du territoire le suivi des actions, l'actualisation du diagnostic ou encore les évolutions politiques supras ou internes à la CCDV sont au cœur des réunions de la commission développement du territoire.

Quelques précisions ...

- ✓ **236 personnes** mobilisées
dont **16 élus de la communauté de communes**
- ✓ **20** réunions ou ateliers
- ✓ **45** heures de travail
- ✓ **Un vice-Président délégué au projet de territoire**
- ✓ **Un rythme régulier de réunion de gouvernance**
- ✓ **Plus de 30 actions finalisées ou en cours.**

TABLE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AAP : Appel A Projet
ACP : Accompagnement Collectif de Proximité
ADIL : Association Départementale d'Information Logement
ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement
AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt
ANAH : Agence National de l'Habitat
AOM : Autorité Organisatrice de Mobilité
ATD : Agence Technique Départementale
BLVE : Bourse des Locaux Vacants des Entreprises
BP : Budget Prévisionnel
CA : Chambre d'Agriculture
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
CC : Communauté de communes
CCDV : Communauté de Communes de Domme-Villefranche-du-Périgord
CCI : Chambre du Commerce et de l'Industrie
CCTHPN : Communauté de communes Terrasson Haut Périgord Noir
CCPF : Communauté de communes Pays de Fénelon
CCSPN : Communauté de communes Sarlat Périgord Noir

CCVDFB : Communauté de communes Vallée Dordogne Foret Bessède
CCVH : Communauté de communes Vallée de l'Homme
CD24 : Conseil Départemental de la Dordogne
CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale
CLS : Contrat Local de Santé
CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
DPU : Droit de Prémption Urbain
EFS : Espace France Service
EIE : Espace Info Energie
EPF : Etablissement Public Foncier
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ETP : Equivalent Temps Plein
GES : Gaz à Effet de Serre
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IGP : Indication Géographique Protégée
MSA : Mutualité Sociale Agricole
MSAP : Maison de Services Au Public
MWh : Méga Watt heure
NC : Non Connu

OCMR : Opération Collective en Milieu Rural
OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial
PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal
PREE : Programme Régional d'Efficacité Energétique
PTRE/PRE : Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique/ Plateforme de la Rénovation Energétique
RLPi : Règlement Local de Publicité
SAU : Surface Agricole Utile
SCOT : Schéma de COhérence territoriale
SDE : Syndicat Départemental d'Energies
SRVVV : Schéma Régional Véloroutes Voie Vertes
tCO2e : Tonne d'équivalent Co2
ZAD : Zone d'aménagement différé
ZAE : Zone d'Activité Economique
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

1.1 CARACTERISTIQUES GENERALES DU TERRITOIRE

1.1.1 Un territoire rural et multipolarisé

La communauté de communes de Domme-Villefranche-du-Périgord (CCDV) est située dans le Sud-est du département de la Dordogne. Composée de 23 communes, elle s'étend sur 376,6 km² comptant une population de 9 080 habitants au 1^{er} janvier 2014 (INSEE). Elle est le résultat de la fusion des communautés de communes « Pays du Châtaignier » et « Canton de Domme » depuis le 1^{er} janvier 2014.

Le territoire s'organise autour de plusieurs bassins de vie (figure 1). Cela montre la complexité du territoire car les habitants ne vivent pas sur les mêmes secteurs. En effet, la population présente sur la partie nord de la CCDV est tournée principalement vers Sarlat. Le sud du territoire est divisé en deux, se dirigeant vers Belvès ou Fumel selon les villages. Les communes limitrophes du département du Lot sont, quant à elles, tournées vers Gourdon. La CCDV est un territoire fortement rural regroupant un patrimoine riche et diversifié ce qui permet d'offrir un cadre de vie de grande qualité à ses habitants. C'est également pour cette raison que de nombreuses personnes viennent

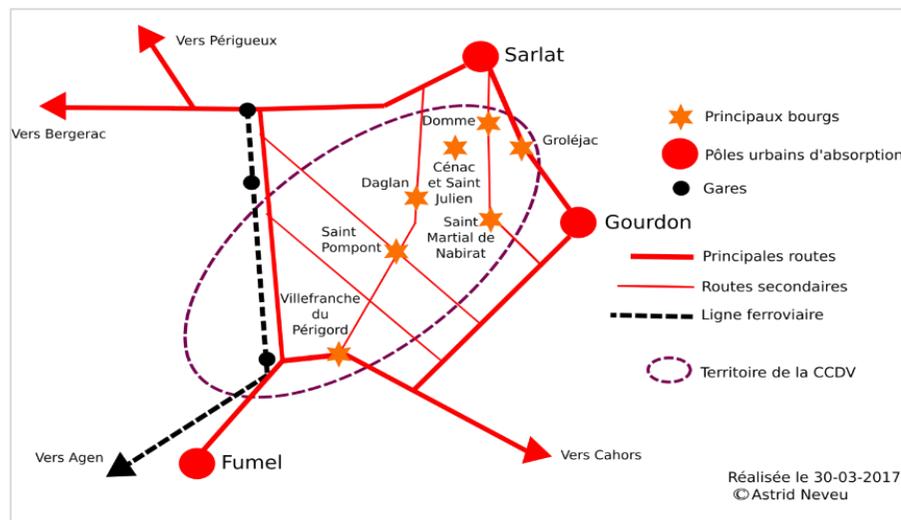


Figure 1 : Répartition des bassins d'emploi et des zones d'absorption sur la CCDV (CCDV, 2017)

s'installer sur ce territoire. Par ailleurs, il détient également une richesse historique qui lui permet de se démarquer touristiquement. La présence de châteaux, grottes et bastides participe à son attractivité.

La CCDV est en retrait des grands pôles urbains. En effet, via le réseau routier, elle se situe à temps égal des villes de Toulouse, Bordeaux et Limoges ainsi qu'entre les préfectures de Cahors, de Brive-la-Gaillarde et de Périgueux (figure 2). Il est cependant à souligner que le réseau routier est dense avec des voiries départementale, intercommunales (748 km) mais aucun réseau autoroutier. En ce qui concerne le réseau ferroviaire, ce dernier est également limité : une seule gare dessert le territoire sur la commune de Villefranche-du-Périgord. L'ensemble de ces informations met en relief l'enclavement de cette communauté de communes

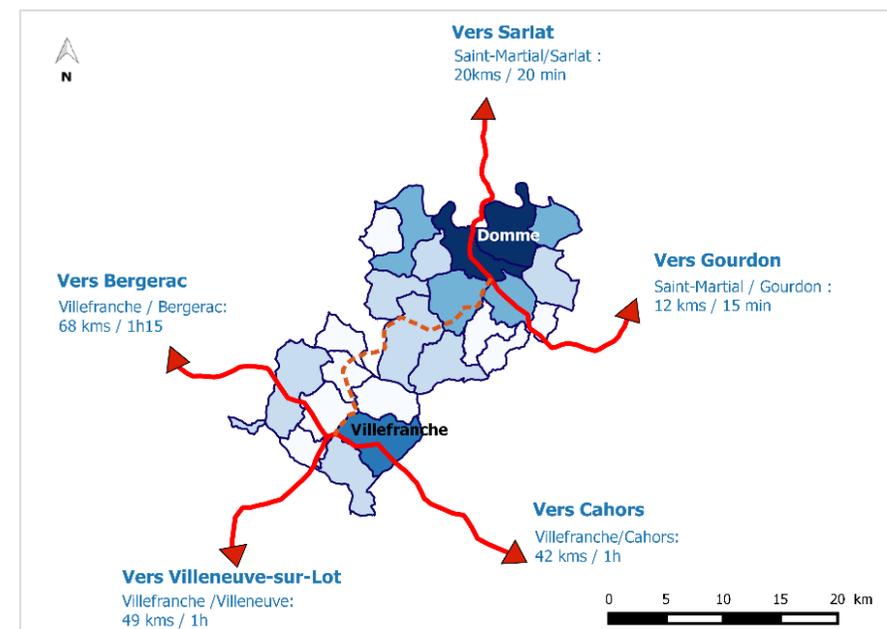


Figure 2: Distances des principaux pôles bordant le territoire (CCDV, 2017)

1.1.2 Dynamique démographique

L'accroissement de la population de la CCDV est principalement dû à un solde migratoire¹ positif. En effet, le solde naturel¹ est négatif sur l'ensemble du territoire (à l'exception des communes de Veyrines-de-Domme et de Nabirat). Ces données témoignent de l'attractivité du territoire. Il est à noter que cette évolution est similaire sur le département de la Dordogne mais pas à l'échelle nationale (Figure 3).

Il est également possible d'observer que l'évolution du taux de population est à la baisse sur la moitié des communes du territoire (Figure 4). Pour les communes connaissant un accroissement de leur population entre 2008 et 2013, cette dernière ne dépasse pas les 3 %.

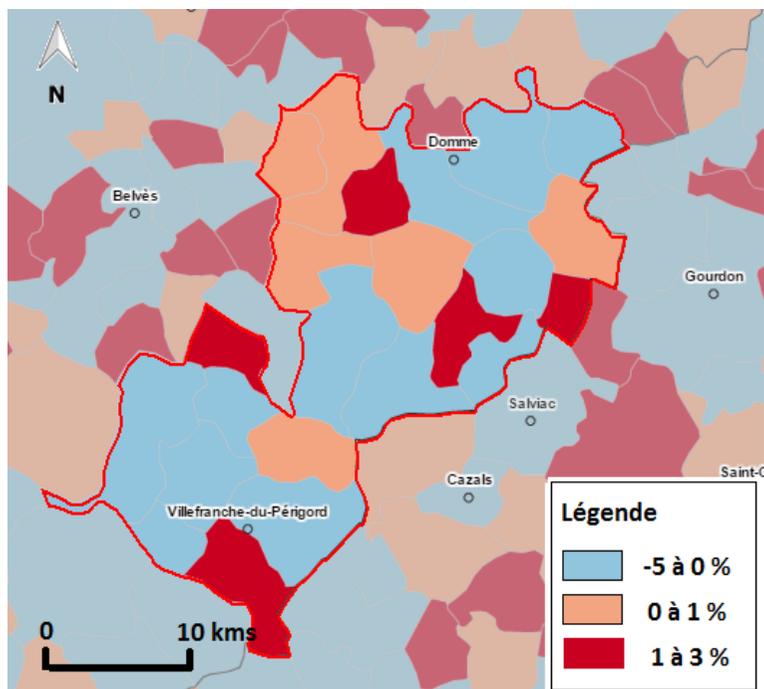


Figure 4: Taux d'évolution annuel de la population entre 2008 et 2013 (INSEE)

¹ Voir la définition détaillée dans le lexique, page 70 de ce document

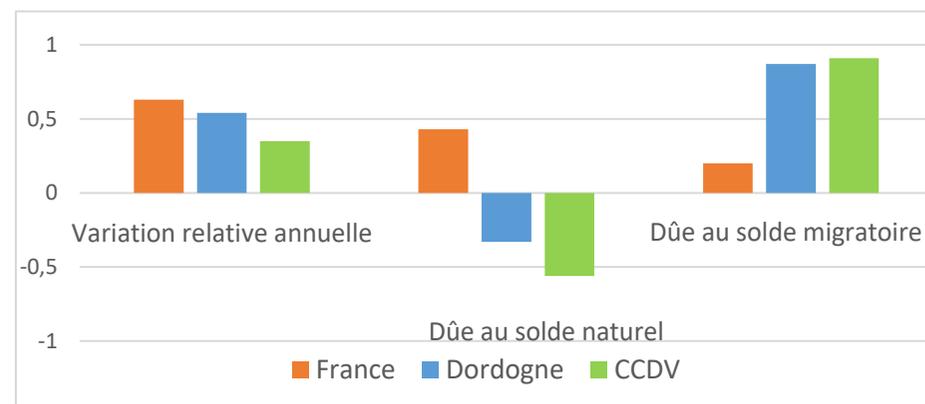


Figure 3: Comparaison des dynamiques démographiques entre la France, la Dordogne et la CCDV en 2013 (INSEE)

La population du territoire est également vieillissante. En effet, on observe que l'indice de vieillissement¹ est important (Figure 5). Il est cependant aléatoire en fonction des communes. Cet indice se calcule en comparant la part de la population de plus de 65 ans avec celle de moins de 20 ans. Lorsque le rapport est autour de 100, cela indique que les personnes âgées et les jeunes sont présents dans les mêmes proportions sur le territoire. Plus le rapport est faible, plus la part des jeunes est importante. En ce qui concerne la CCDV, il est possible d'observer que l'indice de vieillissement est supérieur à 100 sur toutes les communes à l'exception de Nabirat. Cela montre le vieillissement de la population sur ce territoire.

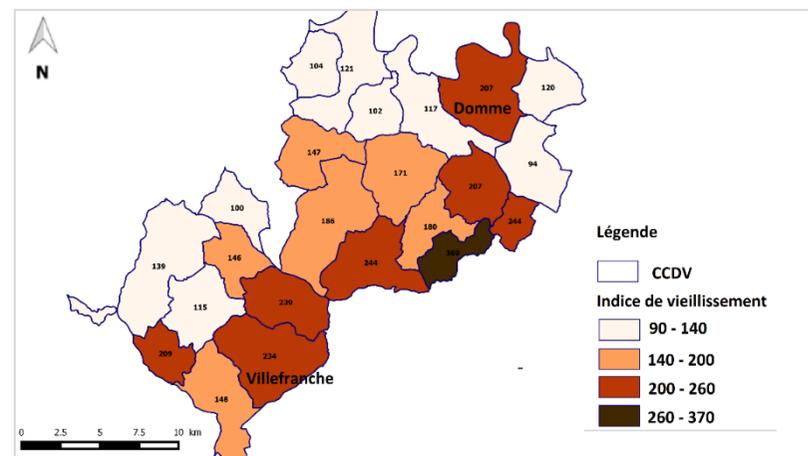


Figure 5 : Indice de vieillissement par commune sur le territoire de la CCDV en 2013 (INSEE)

Cela se confirme en comparant la répartition des tranches d'âge sur la CCDV, la Dordogne et la France (Tableau 1) : la Dordogne est un département possédant une population âgée. La part des moins de 20 ans sur la CCDV ainsi que sur le département est inférieure à celle du pays. A contrario, la part des plus de 65 ans en Dordogne est supérieure à celle de la France. Sur le territoire de la CCDV, la différence est plus marquée. La part des plus de 65 ans est 1,5 fois supérieure à l'échelle nationale (Tableau 1).

Tableau 1: Répartition de la population par tranche d'âge (INSEE, 2013)

Tranches d'âge	CCDV	Dordogne	France
Part des moins de 20 ans	18,6 %	20,2 %	24,4 %
Part des 20-65 ans	52,3 %	54,3 %	57,7 %
Part des plus de 65 ans	29,1 %	25,5 %	17,9 %

1.1.3 Niveau de formation

La part de la population possédant un diplôme sur le territoire est faible. En effet, 40 % de la population ne possède aucun diplôme ou, au plus, possède le brevet des collèges (Figure 6).

Ces données sont à mettre en relation avec l'âge de la population. En effet, 29,1 % de la population du territoire a plus de 65 ans (Tableau 1). Ces personnes ont eu leur premier emploi jeune et il n'était pas nécessaire d'avoir un diplôme pour travailler, ce qui est moins vrai à ce jour.

Cependant, le taux de scolarisation des 18-24 ans sur le territoire est faible en comparaison avec le département et la France (Tableau 2). L'offre dans l'enseignement supérieur est inexistante sur le territoire. Aussi, cela impose aux jeunes qui souhaitent faire des études supérieures d'être mobiles vers les grandes agglomérations (Bordeaux, Toulouse, ...).

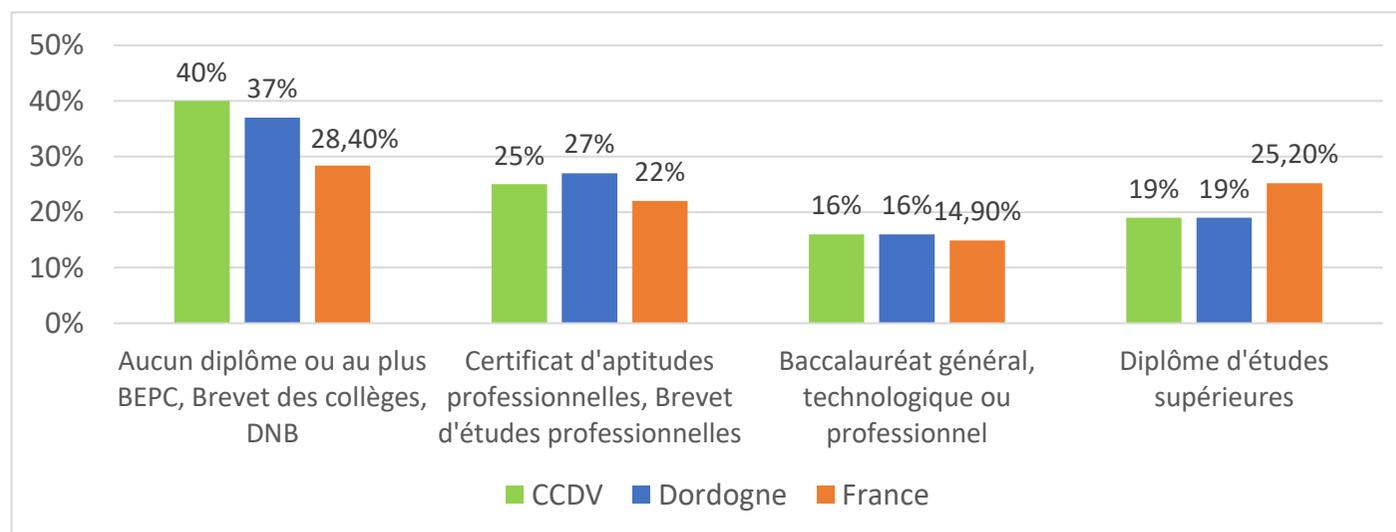


Figure 6 : Niveau de formation de la population du territoire de la CCDV (INSEE, 2015)

Tableau 2: Taux de scolarisation des 18-24 ans en 2013 (INSEE)

2013	CCDV	Dordogne	France
Taux de scolarisation 18-24 ans	27,60 %	38,40 %	45,30 %

1.2 L'HABITAT

1.2.1 Une part importante de résidences secondaires

En 2013, le territoire de la communauté de communes de Domme-Villefranche comptait 6 860 logements répartis comme suit (Figure 7) :

- ✓ 4 012 résidences principales²
- ✓ 2 308 résidences secondaires et occasionnelles²
- ✓ 540 logements vacants²

Par ailleurs, le parc de logement possède un caractère patrimonial. En effet, un grand nombre de maisons sont des restaurations d'anciennes granges et/ou de corps de ferme. Ces bâtiments en pierres jaunes apportent un cachet, typique du territoire.

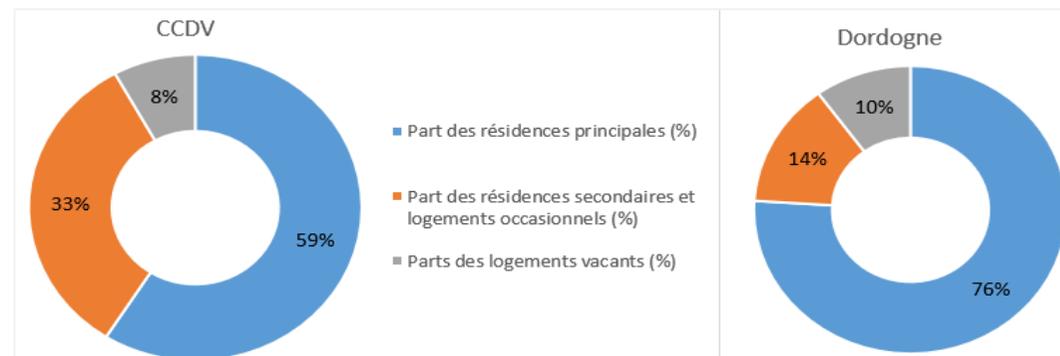


Figure 7 : Deux-tiers des logements sont des résidences secondaires (INSEE, 2013)

1.2.2 Un taux de vacance inférieur à la moyenne départementale

Un logement vacant est un logement inoccupé pour diverses raisons telles qu'une situation en cours de vente ou de succession par exemple.

La part des logements vacants n'est pas homogène sur le territoire. En effet, certaines communes possèdent un taux de vacance beaucoup plus important que d'autres (Figure 8). Celles situées au sud du territoire sont plus fortement impactées par la vacance des logements que celles au nord de la CCDV. Villefranche-du-Périgord et Saint-Cernin-de-l'Herm sont les communes les plus touchées avec respectivement 14,71 % et 14,21 % de taux de vacance. Le centre du territoire est moins impacté que le nord.

Malgré cette hétérogénéité du territoire, le taux de vacance, qui s'élève à 8%, est inférieur à la moyenne départementale et égal à la moyenne nationale. Il est en effet important de mettre en avant que, dans le nord du département, certains secteurs atteignent 40 % de taux de vacance.

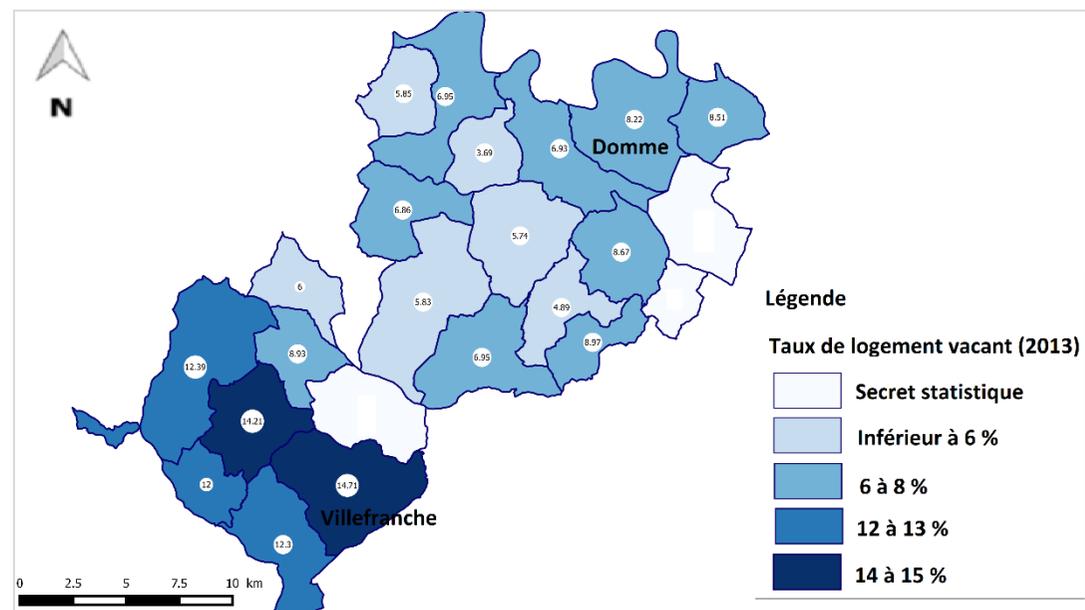


Figure 8: Taux de vacance par commune en 2013 (CD24)

² Voir la définition de ces termes dans le lexique p 70 de ce document

1.2.3 Un parc locatif restreint

Les ¾ des résidences principales sont habitées par leur propriétaire (Figure 9). 22 % des résidences principales sont des logements locatifs. L'offre locative est plus faible sur le territoire de la CCDV qu'à l'échelle départementale.

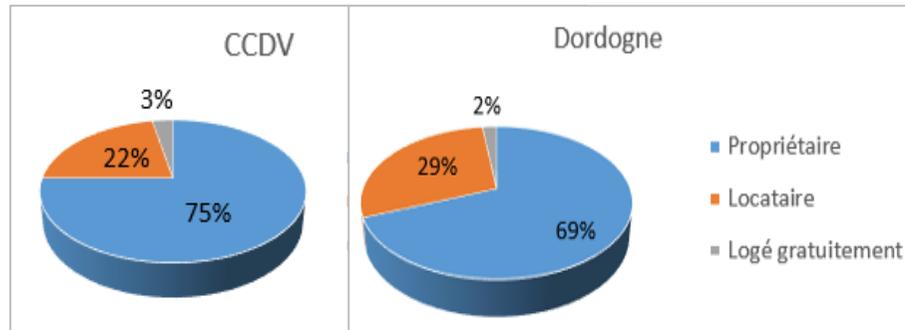
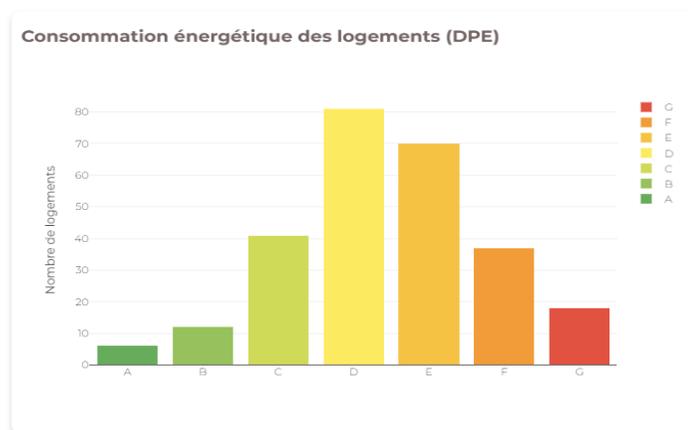


Figure 9 : Statut d'occupation des résidences principales en 2013 (INSEE, 2013)



Source : ADEME / Logements inspectés période 2013-2019

Figure 11 : Consommation énergétique des logements (ADEME, Logements inspectés période 2013-2019)

1.2.4 Des logements de grande taille

Les résidences principales sont de grande taille (Figure 10). On observe en effet que la part des résidences principales de plus de 4 pièces représente plus de 75 % de l'ensemble des résidences principales. Les logements de 5 pièces ou plus représentent 50 % du parc de logement alors que les résidences principales d'une ou de 2 pièces représentent 5 % du parc résidentiel.

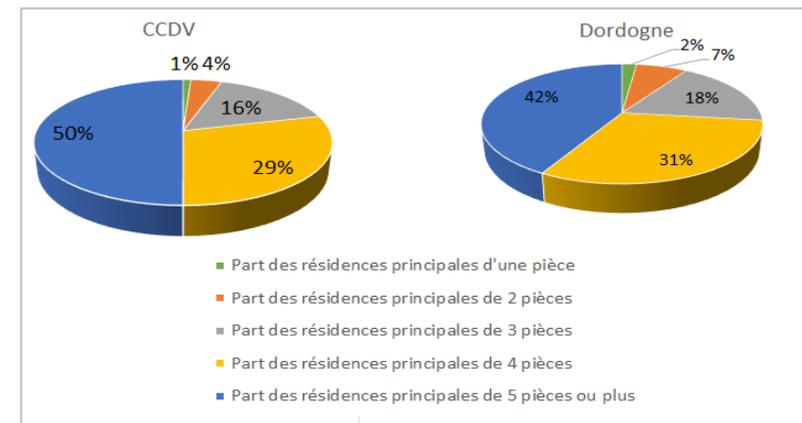


Figure 10 : Taille des résidences principales en 2012 (INSEE, RP 2013)

1.2.5 Des dépenses énergétiques importantes

Les consommations énergétiques du territoire sont majoritairement dues au secteur résidentiel (48%). Cette consommation est largement consacrée aux besoins thermiques des habitations. Ainsi la résilience énergétique du bâti local est faible (figure 11) ce qui contraint les habitants à des dépenses importantes. La précarité énergétique logement³ touche 22.70 % des ménages du territoire communautaire (source, GEODIP 2022).

³ Voir la définition de ce terme dans le lexique p. 70 de ce document

1.3 L'URBANISME

1.3.1 Une consommation foncière en évolution

A l'instar des autres territoires ruraux du Périgord Noir, la croissance de l'urbanisation caractérise la communauté de communes. Le développement d'une forme urbaine toujours plus dispersée et l'avènement d'un modèle d'habitation plus consommateur d'espace tend à s'affirmer et affecte les paysages. Ainsi entre 2001 et 2017, 234 hectares ont été urbanisés sur les 23 communes.

1.3.2 Un besoin d'anticipation

L'ancienneté des documents de planification en place les rends éloignés des standards réglementaires actuels et contribuent ainsi à un développement territorial peu équilibré et non homogène.

Ainsi les documents de planification en place sont les suivants :

- 19 cartes communales, documents d'urbanisme simples ne disposant pas de règlement particulier et datant, pour la majorité, des années 2005 à 2010
- 2 Plans Locaux d'Urbanisme relativement anciens (élaboration en 2008),
- 2 Règlements Locaux de Publicité anciens (années 1995)
- 4 Sites patrimoniaux remarquables (anciennes ZPPAUP dont les approbations datent des années 1995 à 2008).

Le transfert de compétence en matière d'urbanisme instauré en 2019, met en avant certaines fragilités des outils mis en place par les communes. Le partage de cette compétence à l'échelle intercommunale est l'occasion de consolider la maîtrise foncière des communes membres et de l'EPCI.

1.4 L'ECONOMIE

1.4.1 Secteurs majoritaires sur le territoire de la CCDV

Deux catégories socio-professionnelles sont majoritaires sur le territoire de la CCDV : les employés et ouvriers (figure 13). En effet, ces deux catégories représentent 48 % des emplois du territoire. 12 % des actifs de la CCDV travaillent dans le secteur agricole. A l'échelle nationale, l'agriculture représente 3 % des emplois (figure 12). Cela montre que la CCDV est un territoire pour lequel l'agriculture y occupe une place importante. En revanche, la catégorie des cadres et des professions supérieures est peu présente. Cela peut s'expliquer par le fait qu'il y a peu de personnes diplômées de l'enseignement supérieur (cf. p 9 de ce document). Il est également possible que ces emplois soient concentrés dans des pôles urbains importants.

La communauté de communes possède la compétence concernant les actions de développement économique. A ce titre, elle gère les zones d'activités économique (ZAE) d'intérêt intercommunal. Le territoire est doté de deux ZAE intercommunales sur les communes de Cénac et de Mazeyrolles. Ces zones regroupent respectivement 17 et entreprises.

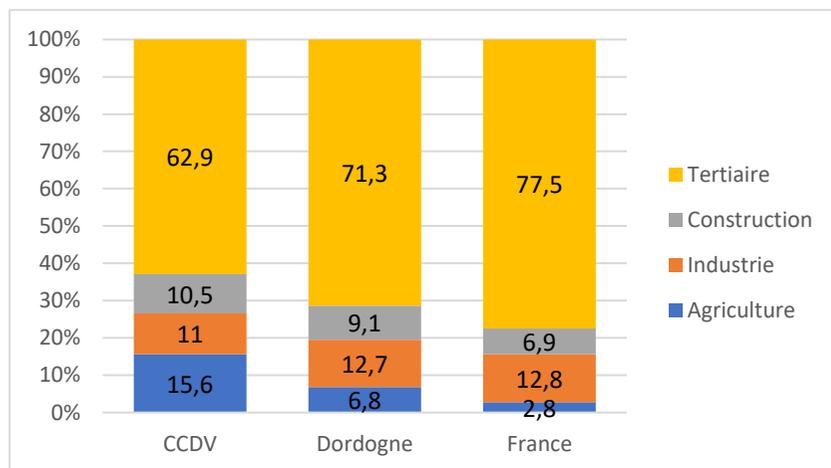


Figure 12 : Part des emplois par secteur en 2013 - Comparaison entre la France, la Dordogne et la CCDV (INSEE, 2013)

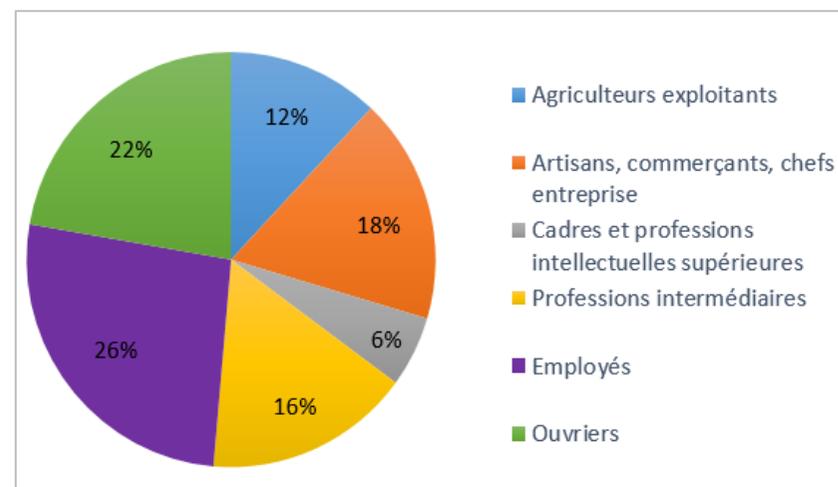


Figure 13 : Emploi par catégories socio-professionnelles sur le territoire de la CCDV en 2013 (INSEE, 2015)

1.4.2 Un nombre de demandeurs d'emploi à la hausse depuis 2006

La CCDV enregistre 740 demandeurs d'emploi en 2015 contre 420 en 2006. Le nombre de demandeurs d'emploi a progressé de 57 % entre 2006 et 2015 sur le territoire (figure 14).

Entre 2006 et 2015, on observe une importante progression du nombre de demandeurs d'emploi, notamment pour les catégories de moins de 25 ans et de plus de 50 ans. En revanche, la part des femmes ainsi que des 25-49 ans est en régression sur cette période (Tableau 3). A l'échelle du département, on observe une baisse de la part des demandeurs d'emploi pour les moins de 25 ans, les 25-49 ans ainsi que les femmes.

Tableau 3 : Evolution de la part des demandeurs d'emploi en Dordogne et sur le territoire entre 2006 et 2015 (DARES, 2015)

Part des demandeurs d'emploi catégories A, B, C (%)	CCDV			Dordogne		
	2006	2015	Evolution 2006-2015	2006	2015	Evolution 2006-2015
< 25 ans	7 %	11 %	61 %	15 %	14 %	-7 %
25-49 ans	75 %	56 %	-25 %	65 %	58 %	-11 %
50 ans ou plus	14 %	34 %	151 %	17 %	27 %	63 %
Hommes	45 %	49 %	8 %	43 %	48 %	13 %
Femmes	61 %	55 %	-11 %	56 %	52 %	-7 %

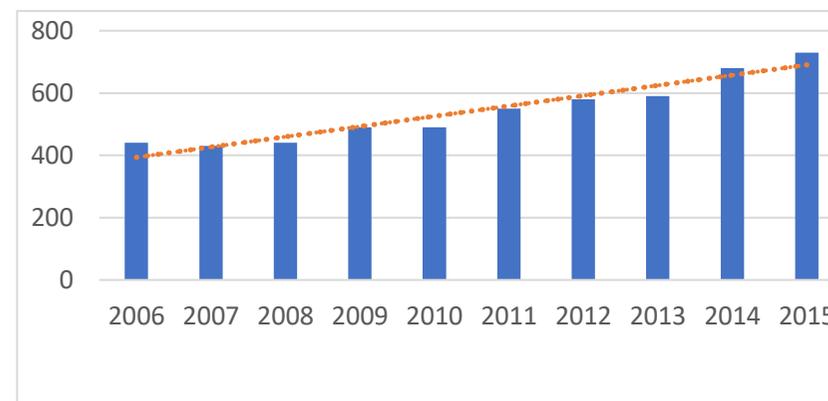


Figure 14 : Evolution du nombre de demandeurs d'emploi sur la CCDV entre 2006 et 2015 (DARES, 2015)

1.4.3 Un emploi saisonnier important

Il est important de souligner la forte présence d'emplois saisonniers. On observe en effet, une forte baisse du nombre de demandeurs d'emploi sur les mois de juin, juillet et août. Cette tendance ne se retrouve pas uniquement au niveau de la zone d'emploi de Sarlat. Il est également possible de l'observer à l'échelle départementale (figure 15). Ces données mettent en avant l'attrait touristique de ce secteur.

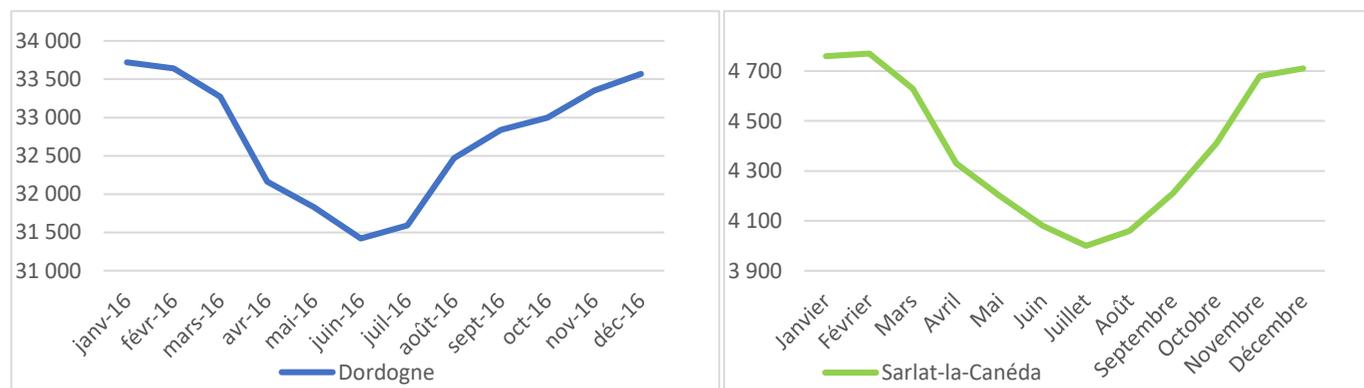


Figure 15 : Evolution du nombre de demandeurs d'emploi au cours de l'année 2016 en Dordogne et sur le bassin d'emploi de Sarlat (DARES, 2017)

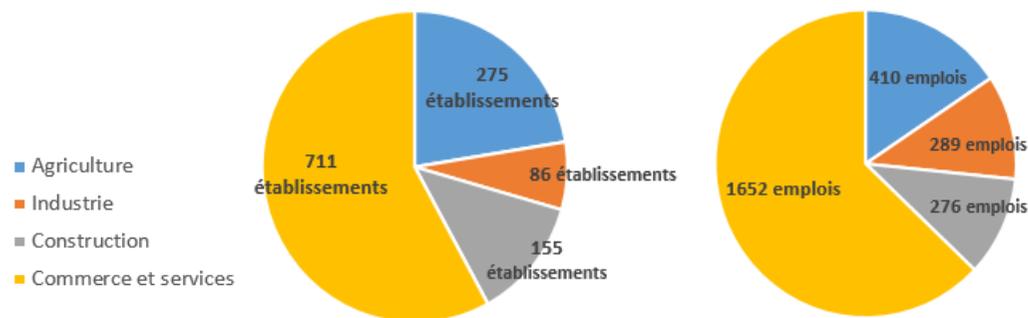
1.4.4 Des revenus hétérogènes sur le territoire

La CCDV comporte 5 249 foyers fiscaux. Cependant, 67 % des foyers fiscaux du territoire ne sont pas imposables. L'impôt moyen payé par les foyers s'élève à 872 €. Il est inférieur à celui du département qui est de 998 €. L'écart est important selon les communes. En effet, certaines communes payent un impôt moyen supérieur à 1 000 € alors que pour d'autres, il est inférieur à 500 €. Les disparités sont donc importantes au sein de la CCDV.

1.4.5 Des entreprises de très petite taille

Les entreprises installées sur le territoire sont principalement de petite taille. En effet, 78 % des structures ne possèdent pas de salariés, et 20 % d'entre elles ont entre un et neuf salariés. Cela signifie que 98 % des entreprises ont moins de neuf salariés. Seulement trois possèdent plus de 50 salariés.

Les secteurs regroupant la majorité des emplois sur le territoire de la CCDV sont le commerce et les services (figure 16).



Nombre d'emplois en 2014 : 2 627 (INSEE)

Nombre d'entreprises en 2014 : 1 349 (INSEE)

Figure 16 : Répartition des établissements et des emplois par secteur d'activité (INSEE, 2014)

1.4.6 L'artisanat, une activité très présente mais inégalement réparti sur le territoire

La CCDV regroupe 313 entreprises artisanales (figure 17). Ce secteur d'activité représente 43,3 % du tissu économique local. Cela signifie que pratiquement une entreprise sur deux est artisanale. Les secteurs du bâtiment et des services sont prédominants si l'on se réfère au nombre d'entreprises. Cependant, si l'on compare les données de la zone étudiée avec celles du département, les secteurs de l'alimentation et de la production sont les plus représentatifs avec respectivement 15,7 % contre 12,4 % pour la Dordogne et 19 % contre 14,4 % à l'échelle départementale. L'âge des dirigeants des entreprises artisanales est relativement élevé. En effet, on observe que la majorité d'entre eux ont, à minima, 45 ans. La problématique de la transmission des entreprises a été abordé lors des ateliers thématiques. Par ailleurs, il a également été souligné, que la dévalorisation des métiers manuels ainsi que des baccalauréats professionnels étaient un élément à travailler. Aussi, l'orientation des jeunes a été un point sur lequel les participants aux ateliers publics ont fortement insisté.

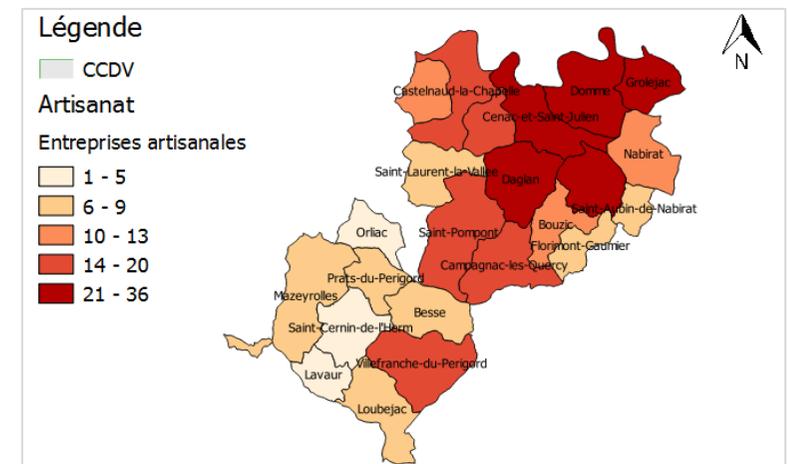


Figure 17 : Un territoire regroupant 313 entreprises artisanales (CHAMBRE DES METIERS, 2016)

1.4.7 Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire regroupe 529 entreprises sur l'ensemble du territoire employant 844 personnes (figure 18). L'âge moyen des dirigeants d'entreprises dans ce secteur est de 51 ans. La catégorie « hébergement & restauration » comprend le plus grand nombre d'entreprises sur le territoire. On peut supposer qu'une partie de ces emplois sont saisonniers au vu de la fréquentation touristique du territoire. Cependant, en termes d'emplois, le service public est l'employeur le plus important de la CCDV faisant travailler 229 personnes (Tableau 4).

Tableau 4: Nombre de personnes employées par le service public sur le territoire (CCDV, 2016)

Structure	Nombre d'agents	ETP*
CCDV	30	23
CIAS	70	43
Communes	129	96
TOTAL	229	162

*ETP : Equivalent Temps Plein

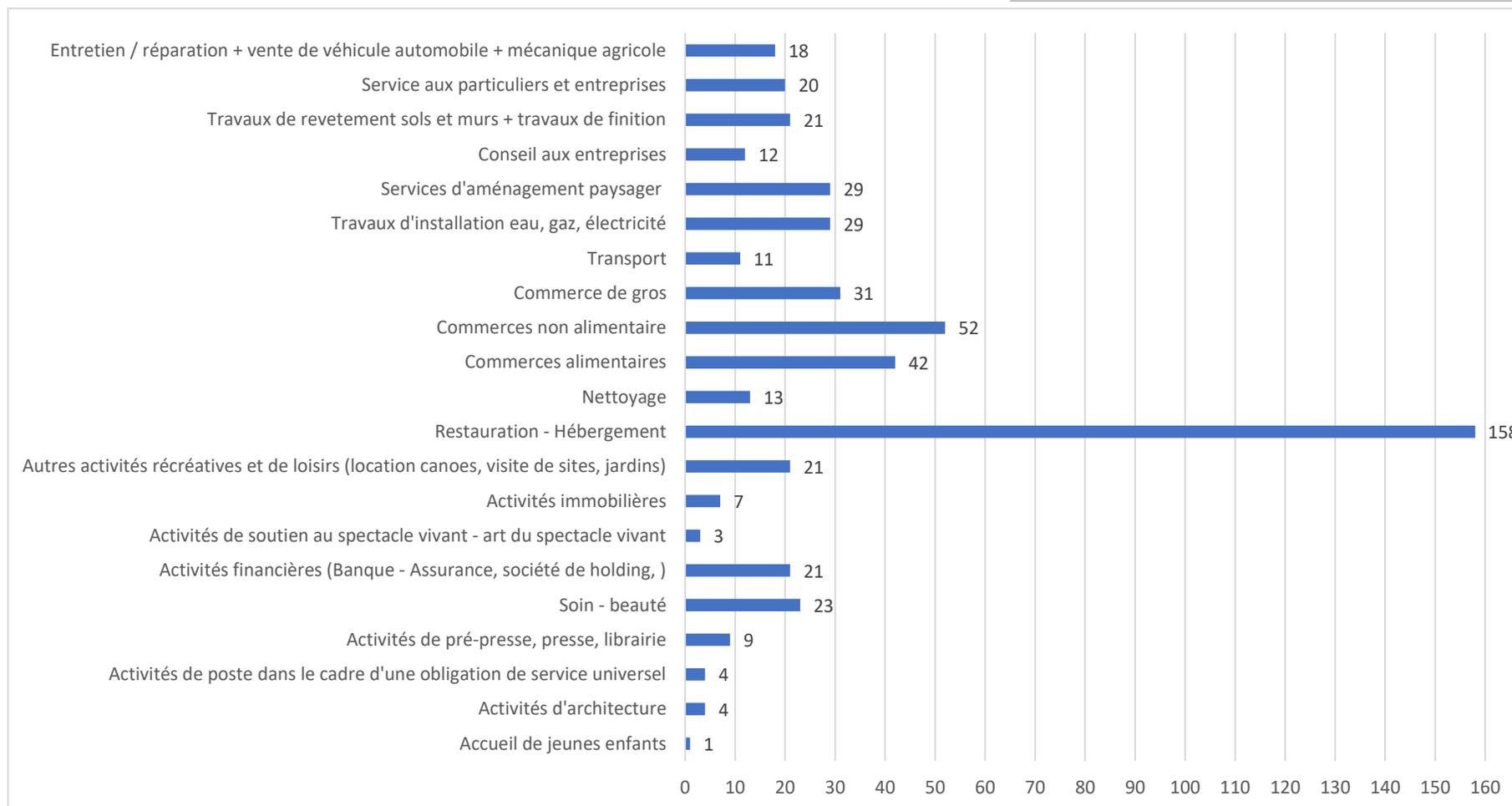


Figure 18 : Nombre d'entreprises du secteur tertiaire par catégories (CCI, 2016)

1.4.8 Des commerces de proximité présents sur l'ensemble du territoire...

La CCDV possède une large diversité de commerces (Figure 19). Neuf communes sont dotées de supérettes. On trouve également des boulangeries, des boucheries, des salons de coiffure et des lieux de vente de produits non alimentaires. Cependant, sur cette dernière catégorie, il est à souligner qu'une partie des magasins est destinée à la vente d'objets touristiques et sont donc ouverts essentiellement pendant la saison estivale.

Sur la partie sud du territoire, la majorité des services est concentrée sur la commune de Villefranche. A contrario, la partie nord dispose d'une répartition plus équilibrée de ses commerces.

Lors des ateliers publics, il a été souligné la problématique de la transmission des commerces, du fait du vieillissement des commerçants. Plusieurs éléments ont été abordés : la problématique de mise aux normes de certains locaux qui engendre un coût important, la présence de la maison d'habitation proche du commerce et le manque d'anticipation de la transmission.

1.4.9 ...mais une forte évasion commerciale

Sur le secteur de la CCDV, les dépenses de consommation s'élèvent à 52 112 504 €, toutes familles de produits confondues. Une dépense de consommation se définit par l'ensemble des dépenses réalisées par un ménage afin de subvenir à ses besoins.

Sur la zone d'étude, un ménage dispose de 12 503 € pour ses dépenses annuelles en ce qui concerne l'alimentaire, l'équipement de la personne et de la maison, la culture, les loisirs et les soins de la personne. Au vu de l'offre restreinte en ce qui concerne les différentes catégories de produits, on constate une très forte évasion commerciale (Tableau 5).

Les principales destinations d'évasion sont les communes de Sarlat, de Gourdon, de Montayral ainsi que le E-commerce. Au total, l'évasion commerciale représente 37 934 000 € soit près de 3 achats sur 4. L'évasion commerciale concernant les secteurs non alimentaire est caractérisée par l'absence d'une offre locale suffisante particulièrement en équipement de la personne.

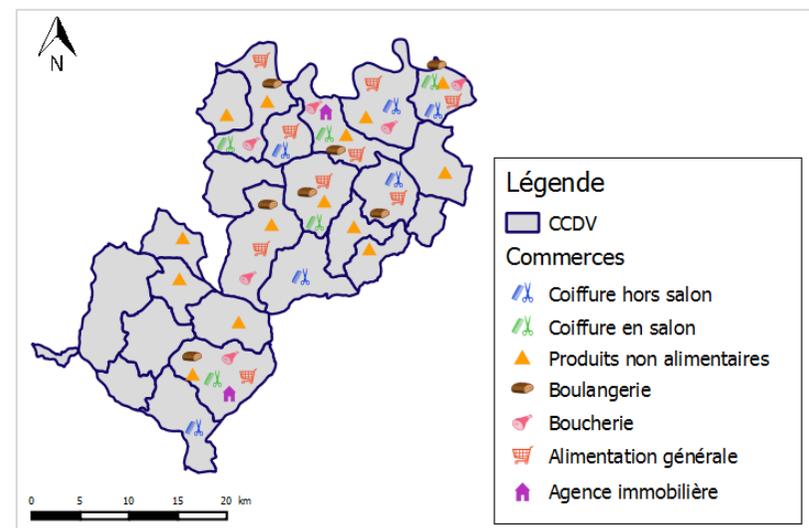


Figure 19 : Principaux commerces de proximité sur le territoire en 2016 (CCDV, 2016)

Tableau 5: Evasion commerciale sur le territoire en 2016 (CCI, 2016)

	Evasion commerciale
Alimentaire	55 %
Equipement de la personne	100 %
Equipement de la maison	90 %
Culture, loisirs	90 %
Soin de la personne	78 %
TOTAL	73 %

Il est cependant important de souligner que, en ce qui concerne la catégorie de l'alimentation, l'évasion commerciale est la plus faible avec un taux de 55%. Cela met en avant qu'une partie de la population locale réalise ses achats sur le territoire. On peut émettre l'hypothèse que l'évasion commerciale sur cette catégorie concerne les actifs qui travaillent à l'extérieur du territoire.

1.4.10 L'agriculture, une activité qui dessine nos paysages

L'agriculture périgourdine est composée de petites unités de travail. En effet, la Surface Agricole Utile (SAU) moyenne est de 25 ha sur la CCDV. Il existe plusieurs activités phares sur le territoire, néanmoins, la majorité des exploitations sont en polyculture élevage (figure 20).

1.4.10.1 Un nombre d'exploitations agricoles en forte baisse

En 2010, on dénombre 444 exploitations agricoles sur le territoire contre 533 en 2000, soit une diminution de 16 %. Cette forte baisse touche toutes les communes du territoire, cependant, elle varie en fonction des productions.

1.4.10.2 Des exploitants vieillissants et peu de transmission assurée

En ce qui concerne la CCDV, la moyenne d'âge des chefs d'exploitation est élevée. En effet, 22 % des agriculteurs ont plus de 60 ans et 50 % ont entre 46 et 60 ans (figure 21).

De plus, la transmission des exploitations est un sujet délicat à traiter. 44 % des exploitants agricoles n'ont pas de repreneur. Pour les exploitations qui ont une reprise, celle-ci se réalise en famille principalement. Lors des ateliers publics, il a été évoqué la problématique du manque d'anticipation de la transmission d'exploitation.

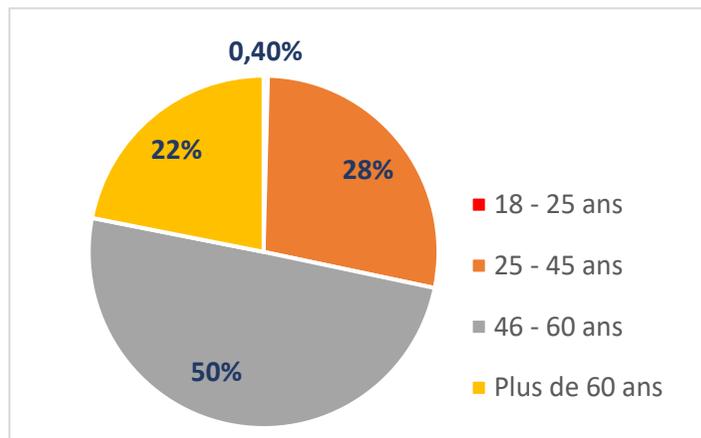


Figure 21 : Age des exploitants agricoles en 2016 (CCDV, 2016)

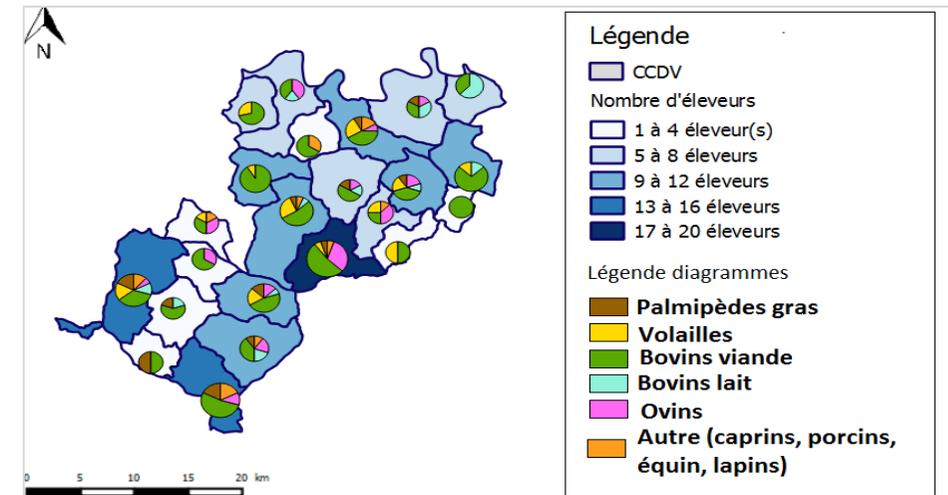


Figure 20 : Répartition des productions animales sur le territoire en 2016 (CCDV, 2016)

L'ensemble des agriculteurs ne pouvant pas transmettre leur exploitation se montrent généralement décus. Néanmoins, aucun d'entre eux ne parle d'une reprise en hors cadre familial. Cette dynamique n'est pas dans les mentalités et apparaît très difficile à mettre en place (figure 22). Cela s'explique par le fait que le foncier et les bâtiments d'exploitation représentent un important patrimoine familial auquel les exploitants sont fortement attachés.

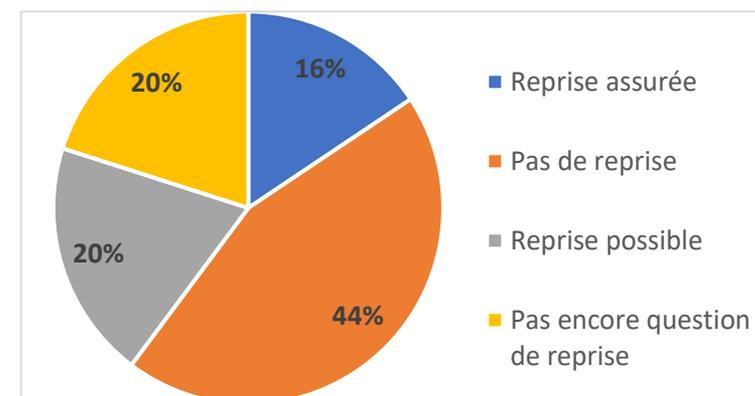


Figure 22 : Transmission des exploitations en 2016 (CCDV, 2016)

1.4.10.3 Des productions végétales diversifiées

La châtaigne

La châtaigne est une production ancestrale sur le territoire. En 2016, on dénombre 61 exploitations sur 226 ha de vergers produisant de la châtaigne à titre professionnel (Figure 23). Cependant, un grand nombre de producteurs voit cette production comme un complément de revenu (agriculteurs à la retraite, double-actifs...). Elle est toutefois majoritaire sur la partie sud du territoire. A ce jour, quelques producteurs transforment leurs produits mais ils sont peu nombreux. La plupart de la production est vendue en frais à des coopératives locales.

Lors des ateliers publics, il a été soulevé le manque de structuration de cette filière, et le besoin de mettre en lien l'amont et l'aval de cette dernière. D'après les participants, il y aurait une importante plus-value à apporter dans les fermes grâce à cette filière.

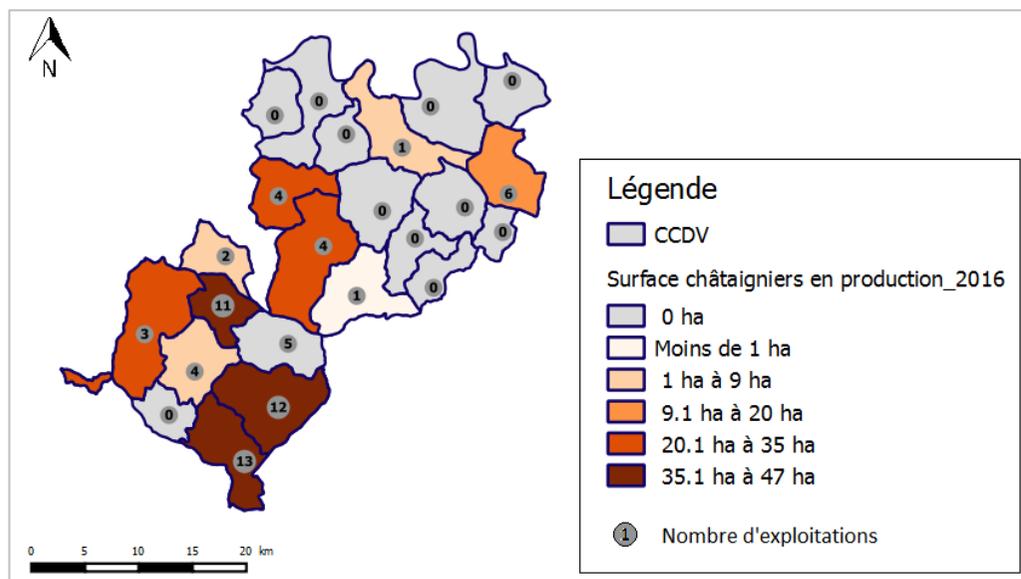


Figure 23 : Surface de châtaigniers en production en 2016 sur le territoire (CCDV, 2016)

La noix

Le Périgord est certainement le berceau de la noix. Cette filière, très bien structurée, regroupe 132 exploitations travaillant 769 ha de verger sur le territoire de la CCDV (figure 24). La production est principalement concentrée sur la partie nord du territoire.

De plus, la présence de l'opérateur Coop Cerno à Cénac-et-Saint-Julien est un réel atout pour les producteurs de noix du territoire.

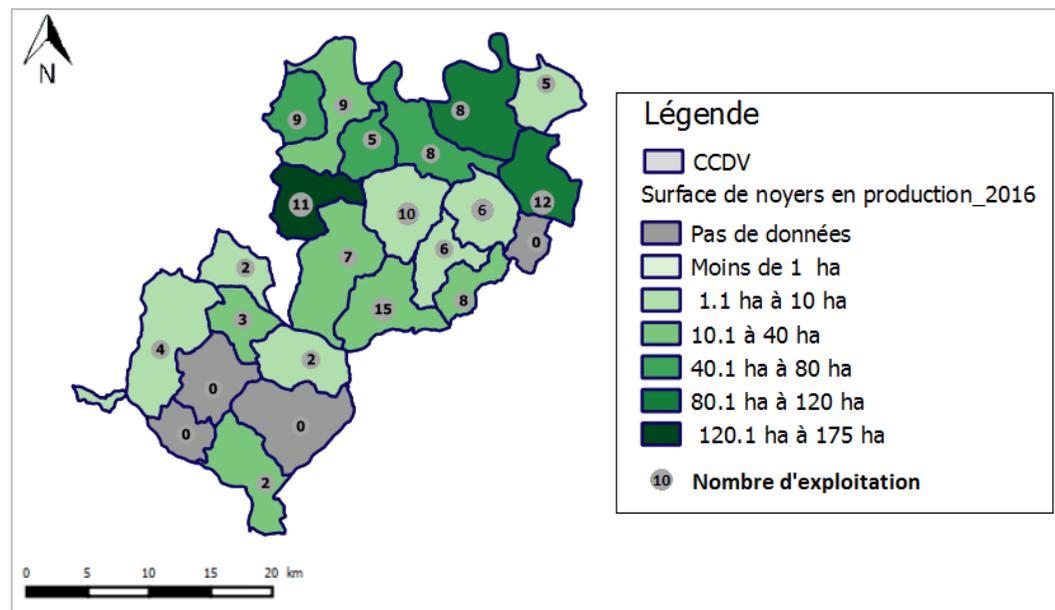


Figure 24 : Surface de noyers en production en 2016 sur le territoire (CCDV, 2016)

La vigne

Afin de relancer l'activité viticole sur le territoire, la communauté de communes a travaillé à la création d'un chai permettant la transformation du raisin local. L'appellation IGP « Vin de Pays du Périgord sous dénomination Vin de Domme » a été déposée afin de mettre en avant la localité du produit. Le territoire regroupe ainsi 11 producteurs travaillant au total une surface de 21,70 ha de vigne sur l'année 2016. Cette production est très localisée (figure 25). La commune de Florimont regroupe la plus grande surface cultivée en vigne avec 9,2 ha.

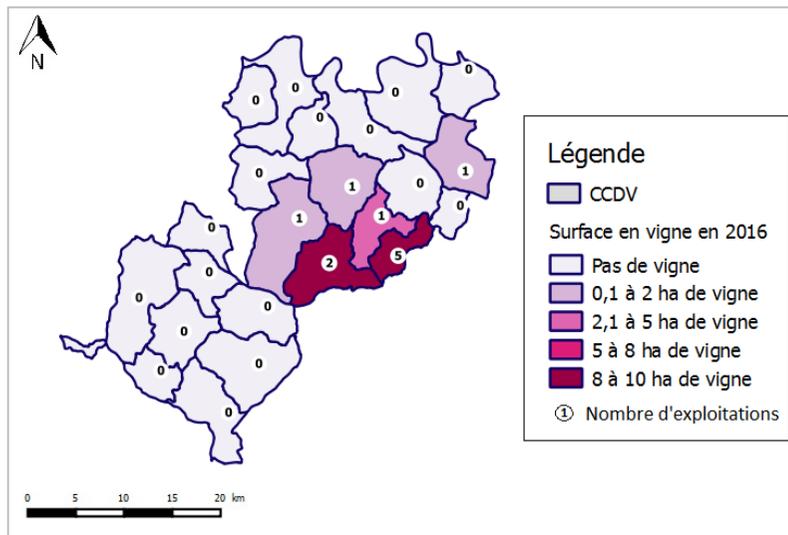


Figure 25 : Surface de vigne en production en 2016 sur le territoire (CCDV, 2016)

1.4.10.4 L'agritourisme

Plusieurs exploitations agricoles se sont tournées vers de l'agritourisme. Au vu de la difficulté économique que connaissent les agriculteurs, cette activité apparaît comme un moyen d'apporter un complément de revenus aux exploitants agricoles. Sur le territoire de la CCDV, 20 exploitations agricoles sur 256 pratiquent l'agritourisme selon différentes formes : hébergement, restauration, vente directe, visites d'exploitation, ... Cela représente 8 % des exploitations du territoire de la CCDV. Cette activité s'est fortement développée entre les années 2000 et 2010. A ce jour, cette dynamique s'est ralentie.

La fraise

La Dordogne est le 2^{ème} département producteur de fraises en France derrière le Lot-et-Garonne.

En ce qui concerne la CCDV, trois communes possèdent des producteurs de fraises (figure 26). La commune de Nabirat est celle regroupant la grande majorité de la production de fraises du territoire avec 8 fraiseurs.

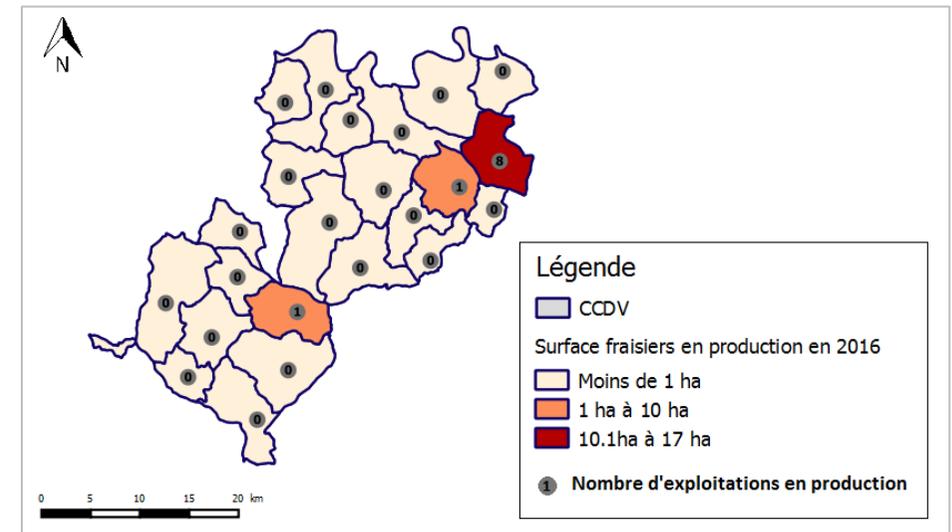


Figure 26 : Surface de fraisières en production en 2016 sur le territoire (CCDV, 2016)

1.4.11 Un attrait touristique important

Le territoire de la CCDV est doté de 15 sites touristiques ouverts à la visite, accueillant entre 3 800 et 240 000 visiteurs chaque année (figure 27). Quatre d'entre eux sont privés. Parmi ces 15 sites, sept sont ouverts à l'année dont trois en visite libre. Les autres sont ouverts uniquement pendant la période touristique, généralement entre les mois d'avril et de septembre. Il est à noter que parmi les 12 sites les plus visités du département, deux se situent sur le territoire (le château de Castelnaud la Chapelle et le château des Milandes).

Lors des ateliers publics, il a été souligné que le territoire propose une offre large et diversifiée d'activités s'adressant à différents publics et proposant différents tarifs.

La majorité des hébergements touristiques se situent principalement sur les communes proches de la rivière Dordogne (figure 28). Sur la partie sud du territoire, la commune de Villefranche-du-Périgord concentre une grande partie des structures. On dénombre au total 684 structures d'hébergements sur l'ensemble du territoire (Tableau 6).

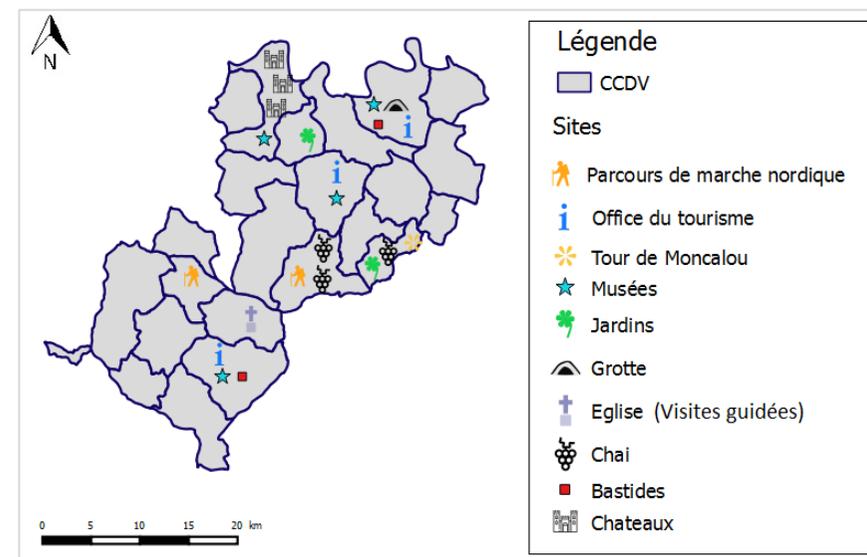


Figure 27 : Sites touristiques en 2016 (CCDV, 2016)

Tableau 6: Hébergements sur le territoire de la CCDV en 2016 (CCDV, 2016)

2016	Hôtels		Campings		Gîtes	
	Effectif	Nombre de chambres	Effectif	Nombre d'emplacements	Effectif	Capacité d'accueil
Total	7	17	30	2685	606	2564
	Chambres d'hôtes		Résidence de tourisme		Villages vacances	
	Effectif	Capacité d'accueil	Effectif	Capacité d'accueil	Effectif	Capacité d'accueil
Total	33	124	4	105	4	172

Le territoire propose deux moyens de se restaurer : les restaurants traditionnels et les marchés nocturnes.

On dénombre 34 restaurants sur la CCDV. On observe que la répartition est similaire aux hébergements : principalement situé sur la partie nord du territoire ainsi que sur la commune de Villefranche pour la partie sud (figure 29).

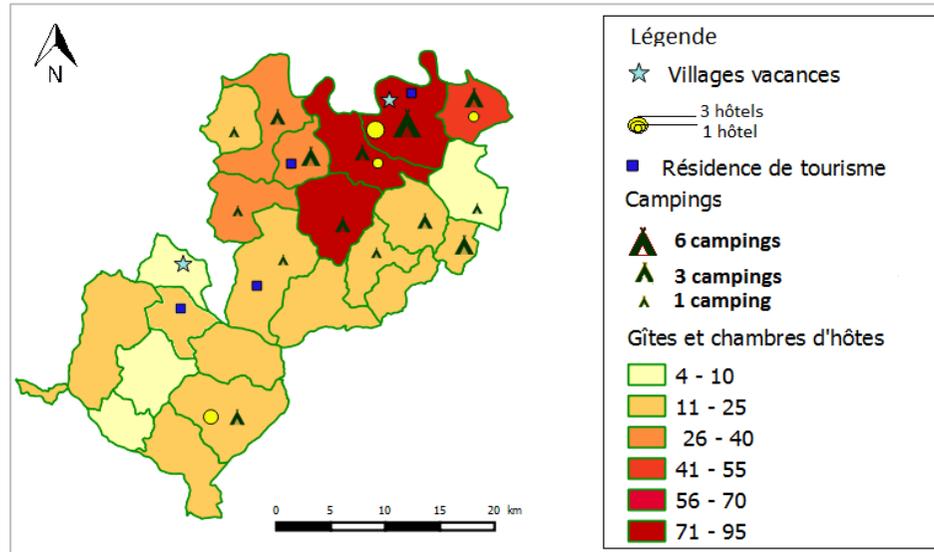


Figure 28 : Répartition et types d'hébergements touristiques en 2016 (CCDV, 2016)

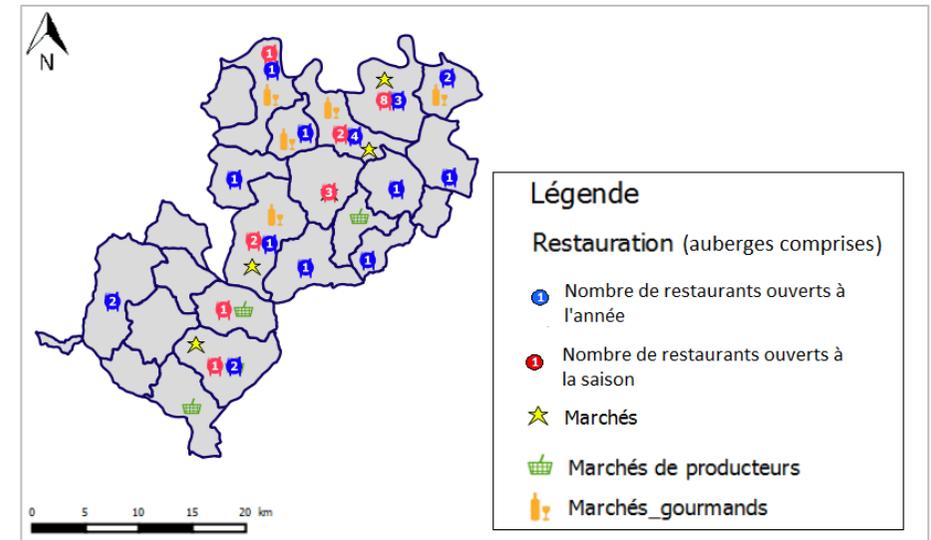


Figure 29 : Répartition et types de restauration en 2016 (CCDV, 2016)

En parallèle aux restaurants, on trouve sur le territoire des marchés nocturnes sur lesquels il est également possible de se restaurer. On distingue deux types de marchés nocturnes. Il y a les marchés gourmands qui proposent d'acheter divers produits et de les consommer sur place ; et il y a des marchés de producteurs. Le principe de ces marchés est similaire à celui des marchés gourmands excepté qu'ils offrent l'assurance d'un produit local grâce au label « Marchés des Producteurs du Pays ».

Par ailleurs, les communes de Villefranche-du-Périgord, Daglan, Cénac-et-St-Julien, Domme, et Saint-Pompon possède également un marché traditionnel annuel le matin.

1.5 OFFRE DE SERVICES

1.5.1 Les services du quotidien

Le territoire compte divers services de proximité tels que la poste (ou agence postale), deux casernes de pompiers, deux gendarmeries ainsi que deux banques.

On peut observer que les pôles de Cénac et St Julien et de Villefranche du Périgord concentrent une grande partie de ces services (figure 30).

1.5.2 L'enfance

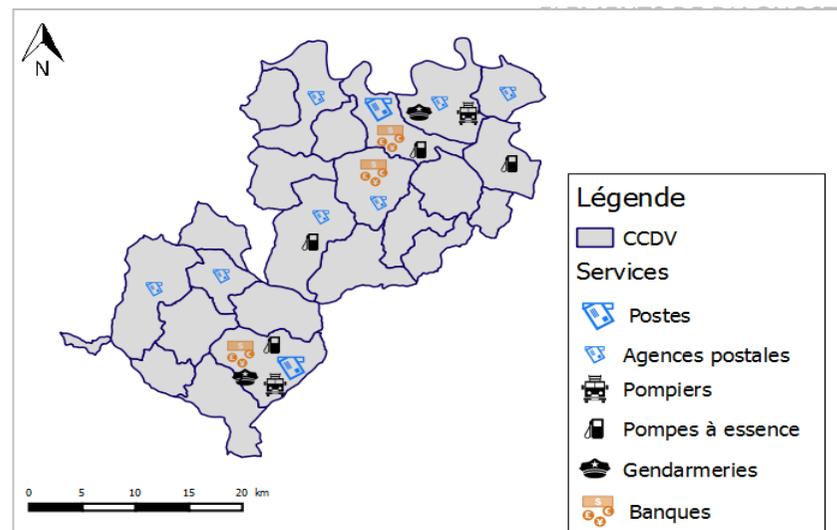


Figure 30 : Services généraux sur le territoire en 2016 (CCDV, 2016)

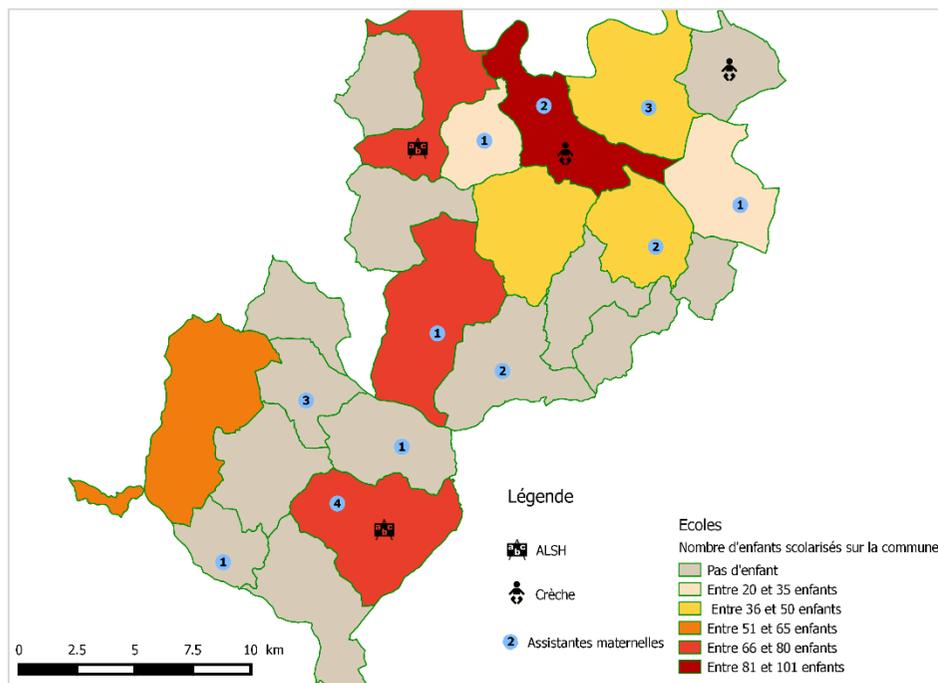


Figure 31 : Equipements dédiés à l'enfance sur le territoire en 2016 (CCDV, 2016)

En ce qui concerne la petite enfance, la communauté de communes a investi dans la construction d'une crèche sur Cénac et St Julien en 2012. Elle a une capacité d'accueil de 20 enfants âgés entre 3 mois et 3 ans. Ces derniers sont accueillis sur la demi-journée ou la journée complète selon la demande des parents, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. Pour la garde des enfants en bas âge, il existe également un réseau d'assistantes maternelles présentes sur l'ensemble du territoire. On en dénombre 19 au total. La commune de Groléjac possède également une micro-crèche privée d'une capacité de 10 enfants. Il a cependant été souligné, lors des ateliers publics, une mauvaise répartition des assistantes maternelles sur le territoire. En effet, les chiffres révèlent un nombre de naissances plus important sur la partie nord, où les assistantes maternelles sont globalement complètes alors que celles situées sur la partie sud sont en recherche d'enfants. Le territoire ne possède pas d'offre pour l'accueil d'enfants ponctuellement (notamment pour les parents en recherche d'emploi).

Le territoire comprend onze écoles accueillant 548 enfants entre 3 et 10 ans (maternelle et primaire). Il n'existe pas de collège ni de lycée sur le secteur d'étude. Les enfants sont généralement inscrits à Belvès, Saint-Cyprien, Sarlat, Gourdon, Salviac ou Fumel selon leur localisation. Le nombre d'enfants par école est très aléatoire en fonction de la demande (figure 31).

Le territoire est doté de deux centres de loisirs dit accueil de loisir sans hébergement (ALSH) : à Villefranche-du-Périgord et à Castelnau-la-Chapelle. Positionnés aux deux extrémités du territoire, ils peuvent proposer des services aux enfants sur l'ensemble du territoire. Le centre de Villefranche-du-Pgd., situé dans les locaux de l'école, accueille généralement une vingtaine d'enfants. Il est possible de recevoir jusqu'à 30 enfants en période estivale. Le centre de loisirs de Castelnau-la-Chapelle peut, quant à lui, accueillir jusqu'à 50 enfants. Ce dernier est une structure dédiée à cette activité. Elle a été construite sur la base de l'ancienne école de La Chapelle. Les locaux ont été agrandis par la communauté de communes en 2005 afin d'augmenter la capacité d'accueil du centre de loisirs. Les deux ALSH sont ouverts tous les mercredis après-midi ainsi que pendant les vacances scolaires. Il existe également trois ALSH proches du territoire sur les communes de Cazals, Belvès et Carsac.

Il existe un espace jeune pour l'accueil des adolescents. Ce dernier est géré par la communauté de communes. Ainsi, 67 jeunes, entre 14 et 17 ans profitent de diverses activités proposées par l'espace jeune. Plusieurs sorties sont organisées tout au long de l'année (futuroscope, séjour en Espagne, festival de musique, activité de tir à l'arc, bubble bump, course d'orientation, escalade, ...).

1.5.3 La santé

Le territoire compte 11 généralistes et 56 professionnels de santé, toutes spécialités confondues. Cependant, une partie des spécialistes sont présents uniquement à temps partiel sur le territoire (notamment à la maison de santé de Villefranche-du-Périgord ou à l'hôpital de Domme).

Il est possible d'estimer le temps de trajet entre une commune de résidence et la commune la plus proche desservie par un généraliste (elle peut être à l'extérieur du territoire). On observe que le temps de trajet maximum à réaliser est entre 10 et 15 minutes pour les communes les plus au centre du territoire (figure 32). On note tout de même que cette carte prend en compte uniquement l'accès aux médecins généralistes. Dans le cadre d'une urgence ou d'un besoin spécifique, la majorité des services se situe entre 30 minutes et 1h selon la localisation sur le territoire. Il est important de souligner que la population composant les professionnels de santé est vieillissante. En effet, la moyenne d'âge des généralistes s'élève à 56 ans. Aussi, il est primordial de faciliter l'installation de nouveaux professionnels de santé et d'accompagner les transmissions des cabinets médicaux.

Les participants aux ateliers publics ont cependant souligné la présence d'une forte entraide entre la population, ce qui est un point positif notamment, pour les personnes âgées isolées.

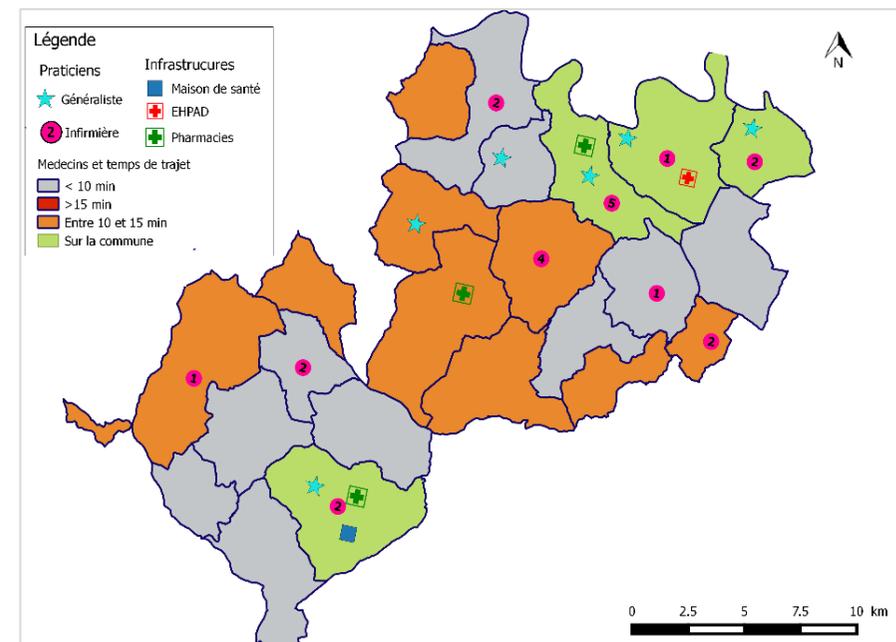


Figure 32 : Généralistes et infirmières sur le territoire en 2016 (CCDV, 2016)

Il est à noter que le territoire est dépourvu de transport sanitaire.

1.5.4 Le social

Sur le plan social, la communauté de communes gère un centre intercommunal d'action sociale (CIAS), situé sur deux antennes (Saint-Martial-de-Nabirat et Villefranche-du-Pgd.). Des aides à domicile sont ainsi présentes sur l'ensemble du territoire afin d'intervenir chez les particuliers qui en font la demande. Leur action porte sur le confort corporel des personnes (aide à la toilette, à l'habillage, ...), sur l'alimentation (préparation et prise des repas), l'aide au déplacement, l'entretien du logement... 8 administratifs sur les deux antennes permettent de gérer 58 agents sur le terrain.

Le territoire est pourvu d'un Espace France Service (ESF) répartie sur deux sites. Ces outils, gérés par la communauté de communes, ont pour objet d'appuyer et aider les usagers pour leur(s) démarche(s) auprès des administrations dont elles sont partenaires (Pôle emploi, CAF, Maison de l'emploi, CPAM, ...). Deux animatrices sont présentes pour assurer l'ouverture des sites de Saint-Martial-de-Nabirat et de Villefranche-du-Périgord.

1.5.5 Loisirs

1.5.5.1 Culture

La CCDV est équipée de diverses structures dédiées à l'offre culturelle. Tout d'abord, le territoire compte une salle polyvalente à Villefranche-du-Périgord (équipée de 200 places) et à Domme. Cette dernière accueille plusieurs manifestations dont le Circuit du Cinéma itinérant Ciné Passion24. On dénombre également 14 bibliothèques, généralement gérées par les communes. La commune de Daglan possède également une salle d'exposition publique ainsi qu'un atelier-galerie qui accueille des expositions. Le musée de Domme est classé « Arts et traditions ».

Les acteurs culturels présents sur le territoire sont majoritairement des associations locales. Ces dernières organisent des manifestations culturelles variées (figure 33) tout au long de l'année. On observe cependant une concentration des manifestations pendant la période estivale du fait de la présence de touristes.

De plus, plusieurs événements culturels utilisent des sites patrimoniaux tels que des bourgs de village, des églises qui apportent une plus-value à la manifestation et font aussi connaître la richesse patrimoniale du territoire.

1.5.5.2 Sports

Les installations sportives sont réparties sur l'ensemble du territoire de la CCDV. Malgré une bonne répartition géographique des installations sportives, l'offre reste peu variée. En effet, les activités sportives dites traditionnelles comme le rugby (culture du Sud-Ouest) ou encore le football, sont bien représentées au niveau local, avec un taux d'installation assez dense à l'échelle du territoire alors que les sports plus spécifiques sont moins présents. Les équipements

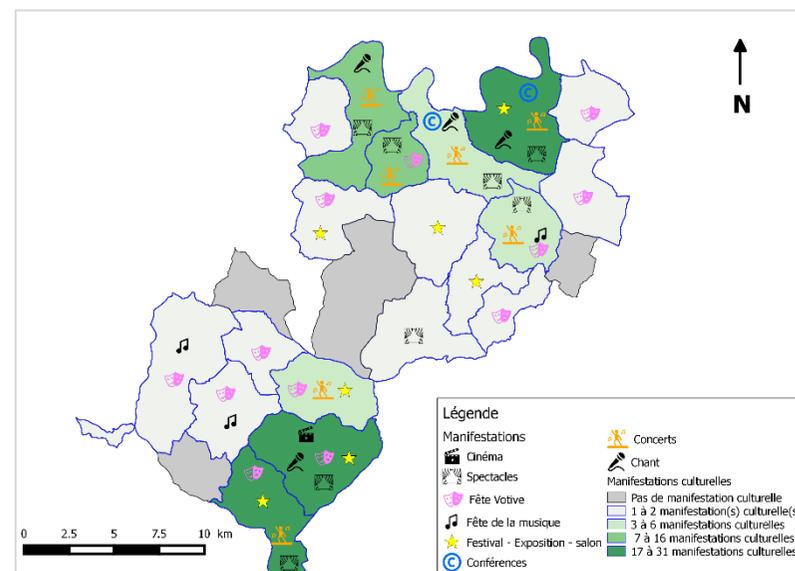


Figure 33 : Manifestations culturelles sur le territoire en 2017 (CCDV, 2017)

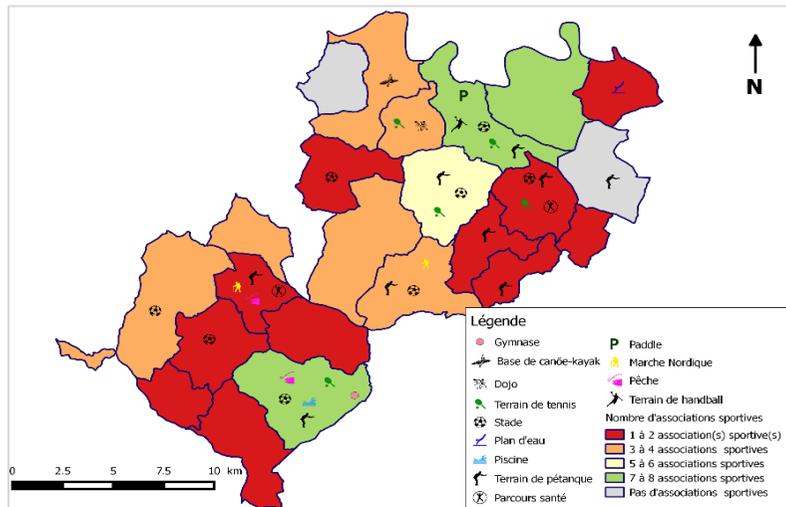


Figure 34 : Répartition géographique des infrastructures sportives sur le territoire en 2016 (CCDV, 2016)

spécifiques, tels que les gymnases, les pistes d'athlétisme ou encore les dojos sont nettement moins bien représentés, du fait de l'investissement et du coût d'entretien de l'équipement, trop important pour les collectivités.

La CCDV s'inscrit dans une dimension touristique très marquée, à l'image du Périgord noir. Les activités physiques et sportives de pleine nature sont un outil de promotion de ce tourisme. Elles contribuent à la stratégie territoriale axée sur le tourisme et sont en parfaite adéquation avec le contexte géographique et environnemental. On observe en effet, que le territoire est très bien pourvu en chemins de randonnée et de VTT. On dénombre également 48 associations sportives (figure 34).

Dans le cas du sport ou de la culture, il a été évoqué la problématique de la relève bénévole pour les associations.

1.6 LA MOBILITE SUR LE TERRITOIRE : UNE PROBLEMATIQUE DE TAILLE

En raison de la superficie et du morcellement du territoire les déplacements s'effectuent de manière hétérogène : les habitants de chaque commune ne se rendent pas dans les mêmes lieux pour leurs déplacements quotidiens (pour le travail ou pour les commerces et les services de proximité). De plus, il y a peu d'échanges entre la moitié nord et la moitié sud du territoire étant donné que ces deux parties sont attirées par des pôles différents. Cependant, malgré cette différence nord/sud, le moyen de transport le plus répandu est la voiture (Figure). En effet, hormis les transports scolaires, le territoire est dépourvu de transport en communs.

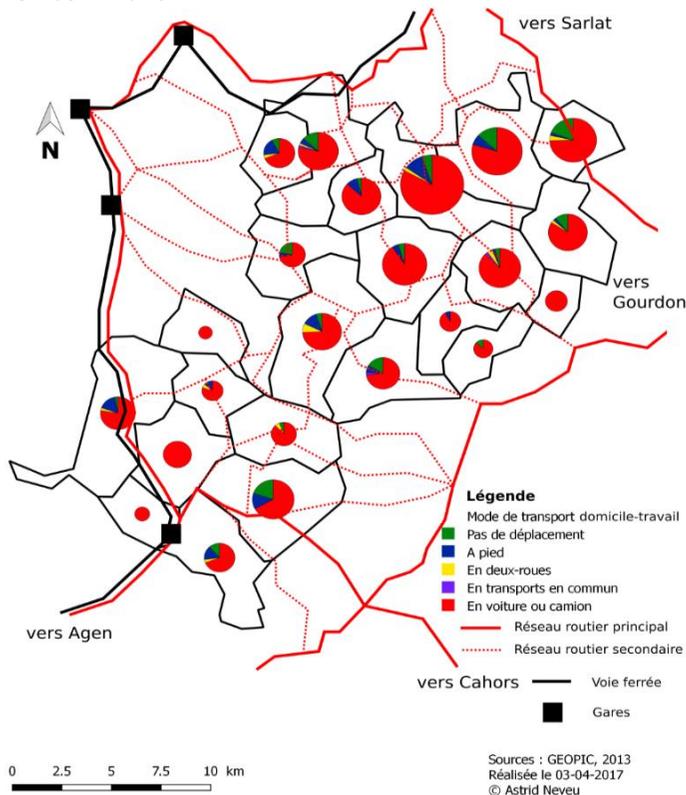


Figure 35 : La CCDV et ses bassins de vie : axes et pôles structurants (CCDV, 2017)

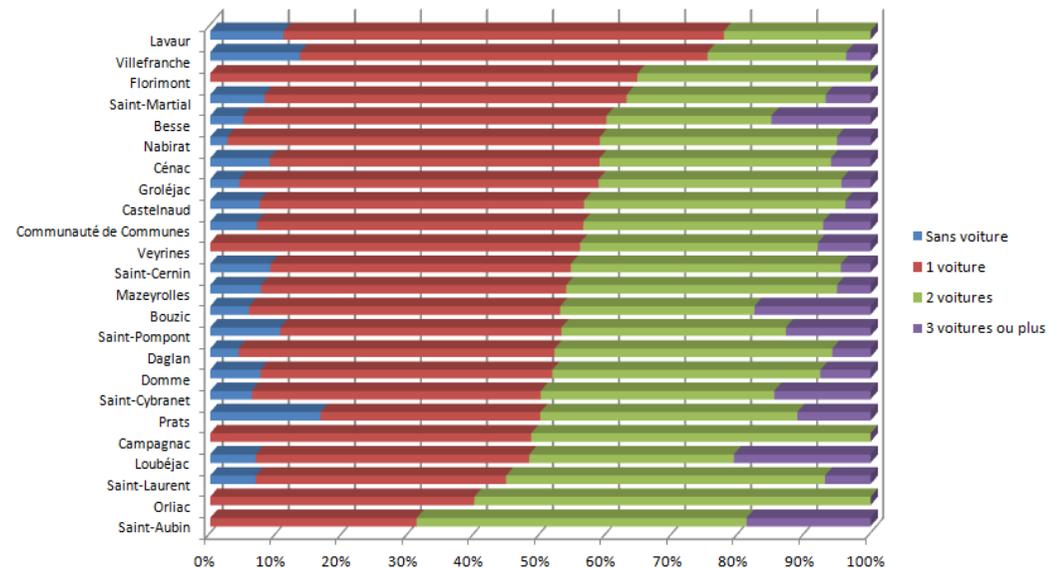


Figure 36 : Equipement automobile des ménages par commune (INSEE)

Cela se confirme en étudiant l'équipement automobile des ménages (figure 36). En moyenne sur la CCDV, la moitié des ménages (48,7 %) possèdent une seule voiture et à peine moins (45 %) en possèdent au moins deux. On comptabilise seulement 6,3 % de ménages non-motorisés. Le public réalisant le plus de déplacements sont les actifs. Il était donc intéressant d'observer les déplacements de ce public afin de visualiser les principaux déplacements sur le territoire (figure 35). On remarque ainsi que la grande majorité des déplacements se font en voiture (en rouge sur la figure 35).

1.7 UN PATRIMOINE NATUREL REMARQUABLE

1.7.1 De nombreuses zones classées

Le territoire de la CCDV est composé de paysages variés. Plusieurs secteurs sont classés en zones Natura 2000 et/ou ZNIEFF (Figure). Ces zones sont des témoins de la richesse de la biodiversité locale. Cependant, il a été soulevé, lors des ateliers d'échange, le manque de communication sur ces zones (leur localisation, leur rôle, ...) vis-à-vis des propriétaires de parcelles concernées par ces zonages ainsi que de la population locale.

1.7.2 Petit patrimoine bâti

Un grand nombre de petit patrimoine bâti est présent sur l'ensemble du territoire : lavoirs, fontaines, cabanes en pierres sèches, murets en pierre, ... L'ensemble de ce petit patrimoine est le témoin du passé du territoire, il est donc important de l'entretenir et de le conserver.

Lors des ateliers, il a été souligné la difficulté d'entretenir ce patrimoine. En effet, il appartient généralement à la commune sur laquelle il se situe et ces dernières ont peu de moyens financiers dédiés à cela.

1.7.3 Un territoire fortement boisé

Le territoire de la CCDV comporte une part importante de surface boisée. En effet, alors que la Dordogne est le 3^{ème} département le plus boisé de France, le taux de boisement sur la CCDV s'élève à 60 %, taux supérieur à la moyenne départementale (Figure). Le taux de boisement le plus élevé se situe sur la commune d'Orliac avec plus de 76 %. Au contraire, la commune de Cénac possède un taux de boisement le plus bas du territoire de 46 %.

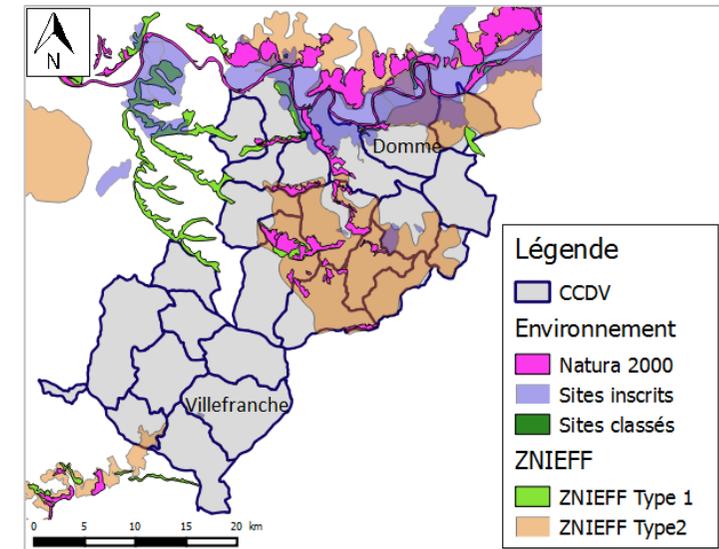


Figure 37: Zones classées sur le territoire (CCDV, 2016)

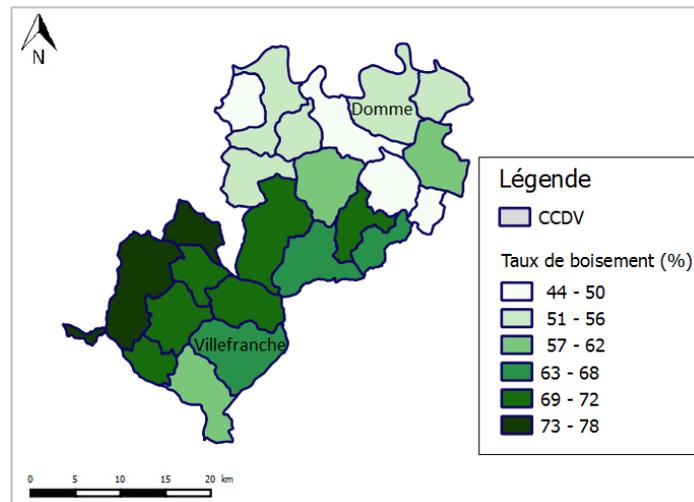


Figure 38: Taux de boisement par commune en 2009 (CCDV, 2016)

La forêt sur le territoire est découpée essentiellement en très petites parcelles. En effet, la part des parcelles inférieures à 1 ha représente plus de 50 % des parcelles boisées composant le territoire.

On observe un déséquilibre du taux de boisement entre le nord et le sud du territoire. Cela peut s'expliquer par la présence de la Vallée de la Dordogne qui possède plus de parcelles cultivées que la partie sud.

On dénombre plusieurs entreprises travaillant le bois, essentiellement sur la partie sud. Une charte forestière a été réalisée en 2009 sur le massif forestier de la Bessède, comprenant quelques communes du sud du territoire. Au cours des ateliers, il a été soulevé plusieurs problématiques notamment celles du dépérissement du châtaignier ainsi que l'évolution du marché du bois de châtaignier qui pouvait mettre en difficulté certaines entreprises locales.

2. DEFINITION DES ENJEUX

Le diagnostic présenté ci-dessus s'attache aux différentes thématiques qui touchent le territoire. Il fait apparaître les forces et les faiblesses spécifiques à la CCDV. Ces éléments vont mettre en exergue les enjeux du territoire. Ils seront présentés également par thématique. Il faut néanmoins tenir compte de la transversalité de certains thèmes.

La définition des enjeux est une étape charnière. C'est l'étape qui fonde et structure la suite de la démarche car c'est à partir de ces enjeux que va être défini le plan d'actions.

2.1 L'enclavement du territoire

La communauté de communes se situe dans le sud-est du département de la Dordogne. De par sa situation géographique, éloigné des grandes aires urbaines, le territoire de la CCDV est excentré des principaux centres décisionnels. La mauvaise qualité du réseau routier composant le territoire ainsi que l'absence de réseau autoroutier accentue l'isolement du territoire. Mal desservie par le réseau ferroviaire avec une seule gare présente sur une extrémité du territoire, l'enclavement et l'accessibilité au territoire est un réel enjeu pour son développement du territoire.

2.2 L'accompagnement des dynamiques démographiques

Au 1^{er} janvier 2014 la population de la communauté de communes s'élève à 9 080 habitants. Ce chiffre est en augmentation depuis 1983. Cependant cette évolution de la population est principalement due au solde migratoire. Cela témoigne de l'attractivité du territoire. Néanmoins, il est important de souligner que le solde naturel est négatif. De ce fait, on observe un vieillissement de la population. La part des plus de 65 ans représente 29 % de la population totale. Au vu de ce constat, la prise en compte du vieillissement de la population ainsi que le maintien des jeunes sur le territoire est un enjeu de taille pour l'avenir du territoire.

2.3 L'adéquation entre l'offre et les besoins en logements

Le taux de vacance du territoire s'élève à 8 %. Il est important de souligner que ce taux est relativement faible en comparaison avec d'autres secteurs. Cependant, le parc locatif est restreint sur le territoire. En effet, seulement 22 % des résidences principales sont en location. De plus, les logements sont de grandes tailles : plus de 75 % des résidences possèdent minimum 4 pièces. Par ailleurs, certains logements sont insalubres et 22,70% des ménages ont un taux d'effort énergétique supérieur à 8% de leur revenu. Les audits énergétiques réalisés par l'ADEME sur un nombre restreint de logements démontrent une part importante de logement (47%) ayant des étiquettes énergétiques basses.

Aussi, bien qu'une OPAH soit en cours de réalisation à l'échelle du canton, en partenariat avec 2 communautés de communes voisines, l'enjeu concernant le logement est la mise en adéquation entre l'offre présente sur le territoire et les besoins en logement « à l'année » de la population.

2.4 Le maintien des entreprises artisanales et commerciales sur le territoire

La communauté de communes de Domme-Villefranche est un territoire rural doté d'un savoir-faire ancestral. On dénombre un grand nombre d'entreprises familiales mettant en avant ce savoir-faire spécifique. Cependant, les dirigeants d'entreprises sont vieillissants et la reprise n'est pas toujours assurée. En effet, plusieurs problématiques sont présentes notamment la proximité entre les locaux privatifs et professionnels, une mise aux normes qui engendre un coût important et, enfin, une forte évasion commerciale du fait du manque d'offre sur le territoire. Aussi, le maintien de ces entreprises est primordial pour la vie du territoire.

2.5 L'attractivité du territoire pour inciter à l'implantation de nouvelles entreprises

L'enjeu précédent met en avant le besoin du maintien des entreprises locales sur le territoire. Les entreprises sont en effet, les principales sources d'emplois sur le territoire. Au vu d'une importante hausse du chômage, il est essentiel de maintenir les entreprises présentes mais également de rendre le territoire attractif pour l'implantation de nouvelles entreprises. L'objectif, est de créer de nouveaux emplois et donc de nouvelles richesses. Aussi, l'enjeu pour la collectivité est de mettre en place les conditions idéales afin de renforcer l'attractivité du territoire pour l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire.

2.6 La formation et orientation des jeunes et des demandeurs d'emploi

Le taux de chômage des 25-64 ans est en augmentation depuis 1968 sur le territoire de la communauté de communes. S'ajoute à cela une forte augmentation du nombre de demandeurs d'emplois, toutes catégories confondues, de 57 % entre 2006 et 2015. Par ailleurs, au vu de la forte fréquentation touristique, un grand nombre d'emploi est saisonnier. L'orientation, la formation des jeunes et des demandeurs d'emploi est un enjeu essentiel pour le territoire.

2.7 L'attrait paysager du territoire

Le territoire de la communauté de commune se caractérise par une mixité paysagère importante : vallées de la Dordogne et du Céou, massif forestier de Villefranche-du-Périgord, coteaux du Quercy, falaises de Domme, de Groléjac et de Castelnau la Chapelle... Cette diversité est une réelle richesse et demande à être préservée. Le cas propre des falaises et de leur gestion est un cas particulièrement difficile à maîtriser pour des petites communes au vu notamment des budgets à engager pour leur(s) entretien (s). De manière identique la gestion des cours d'eau (les 23 communes se situent sur 4 bassins versants. Ceux de : la Dordogne, du Céou et de la Germaine, de la Lémance et de la Cuze) est confiée aux syndicats rivières qui en ont la charge. Les missions qui leur ont été confiées portent sur l'aménagement du bassin, l'entretien et l'aménagement du cours d'eau, la défense contre les inondations et la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines.

L'agriculture est un atout pour le territoire de la communauté de communes. En effet, au vu du caractère rural de ce secteur, l'agriculture possède une place importante. Elle dessine les paysages et participe fortement à l'attractivité du territoire sur le plan paysager. Cependant, on observe une forte baisse du nombre

d'exploitations agricoles depuis les années 2000. Cette diminution engendre une fermeture progressive des paysages. Aussi, le maintien de ces exploitations est un enjeu primordial afin de conserver l'attrait paysager du territoire.

2.8 L'identité et l'image du territoire (gastronomie)

L'agriculture joue un rôle également essentiel dans l'image du territoire. En effet, outre l'aspect paysager, le territoire regorge de productions identitaires variées : le foie gras, le canard, les noix, les châtaignes, les fraises, les truffes, ... De nombreux labels et AOP/AOC ont été déposés afin de valoriser la production locale. Le maintien de cette agriculture variée est primordial pour l'image que reflète le territoire. En effet, à l'échelle nationale, le Périgord Noir est synonyme de gastronomie : foie gras, truffe, canard, ... cette image est possible grâce à l'agriculture. C'est donc l'identité du territoire qui est en jeu.

2.9 Le développement des activités économiques autour du bois

La communauté de communes de Domme-Villefranche possède un taux de boisement de 60 % en moyenne sur l'ensemble du territoire. Ce taux de boisement est plus important sur la partie sud du territoire (ancien canton du Pays du Châtaignier). Sur ce secteur, une importante économie s'est créée autour de la filière bois. Cependant avec l'évolution du marché et des modes de consommations, cette économie a progressivement décliné. De plus, le morcellement du foncier renforce la difficulté de travailler les bois. Par conséquent, on observe une augmentation du taux de boisement ce qui engendre une fermeture progressive des paysages. Aussi, plusieurs opportunités sont à saisir sur cette filière notamment la diversification des débouchés pour les entreprises présentes sur le territoire. L'enjeu est donc le développement de l'économie du bois.

2.10 L'attractivité du territoire

Sur le plan touristique, le territoire de la CCDV possède un fort potentiel saisonnier. En effet, la présence de châteaux, grottes et autres monuments participent fortement à l'attractivité touristique du territoire. De ce fait, une offre d'hébergement et de restauration s'est créée afin de répondre aux besoins des touristes. Ainsi, l'offre actuellement présente sur le territoire est riche et diversifiée, s'adressant à tout public et accessible à tout budget. L'enjeu est donc le renouvellement de l'offre touristique afin de maintenir et renforcer l'attractivité du territoire.

2.11 Améliorer la protection du massif forestier

Le massif forestier est une ressource de valeur pour le territoire. Ainsi améliorer sa protection est un enjeu réel. L'évolution du risque incendie, la création du Syndicat Mixte Défense Contre les Incendies et les taux de subvention importants pour soutenir les investissements dans des infrastructures forment une opportunité réelle pour l'intercommunalité.

2.12 Maintien d'une offre sanitaire répondant aux besoins de la population

Le territoire compte plusieurs professionnels de santé dont des spécialistes présents à temps partiel sur le territoire. On dénombre également des structures d'accueil telles que la maison de santé à Villefranche, l'hôpital /EHPAD de Domme, des pharmacies, ... Malgré une présence importante des professionnels de santé sur l'ensemble du territoire, il est à souligner que ces praticiens sont vieillissants, particulièrement les médecins généralistes. En effet, la moyenne d'âge de ces derniers est de 56 ans. Au vu de ces chiffres, la question du renouvellement des médecins généralistes est une problématique de taille pour le territoire de la communauté de communes de Domme-Villefranche. L'enjeu est donc la lutte contre la désertification médicale face à une population vieillissante.

2.13 Le bien vieillir

Les dynamiques démographiques mettent en avant le vieillissement de la population sur le territoire. En effet, on observe un solde migratoire positif qui témoigne de l'attractivité du territoire. Ce sont essentiellement des jeunes retraités qui viennent s'installer sur le territoire. En parallèle, on observe un solde naturel négatif. Aussi, la mise en place de structures adaptées pour l'accueil des personnes âgées et pour l'accompagnement de ces personnes est un enjeu important pour le territoire. De plus, ce type de structures peut être source d'emplois.

2.14 La vie du territoire

La communauté de communes est dotée de nombreuses associations culturelles et sportives. Ces dernières sont à l'origine d'un grand nombre de manifestations qui se déroulent sur le territoire tout au long de l'année. Elles ont lieu grâce à la présence d'un important bénévolat, qui constitue la base du fonctionnement associatif. Cependant, on observe une fragilité associative. En effet, ces nombreux bénévoles sont peu renouvelés et il est possible qu'ils s'essouffent. C'est la vie du territoire qui est ici en jeu. En effet, sans ces associations, les manifestations et les offres culturelles et sportives seront amenées à disparaître.

2.15 La conservation du petit patrimoine, témoin du passé

Le territoire est doté d'un petit patrimoine varié sur toutes les communes. En effet, on observe des lavoirs, des fontaines, des cabanes en pierres sèches et autre petit patrimoine bâti. L'ensemble de ce petit patrimoine bâti est un témoin du passé du territoire. Il se situe généralement sur le domaine public et donc appartient essentiellement aux communes. Ces dernières, par manque de financement et/ou par choix politique, n'ont pas la possibilité de le restaurer. Aussi, la conservation et la rénovation de ce petit patrimoine bâti est un enjeu pour la transmission de l'identité du territoire.

2.16 Le maintien de la biodiversité du territoire

On observe un grand nombre de zones classées sur le territoire : Natura 2000, ZNIEFF, trame Verte et bleue, ... Ces zonages mettent en relief la présence d'une biodiversité et des habitats spécifiques, témoins d'une importante richesse. Aussi, il est primordial de la conserver, de communiquer sur l'importance de ces

zonages, et du rôle que joue cette biodiversité. Elle participe également à l'attractivité du territoire. Aussi, le maintien de la biodiversité et des habitats spécifiques est un enjeu pour la CCDV.

2.17 L'isolement de la population

La communauté de communes de Domme-Villefranche est un territoire rural. Le seul transport en commun existant est le transport scolaire. Il est important de prendre en compte les besoins de la population en termes de mobilité, surtout au vu de la moyenne d'âge élevée. En effet, il n'est pas toujours facile, pour les personnes âgées, de se déplacer (plus de voiture, difficulté pour conduire, ...). L'isolement de la population est donc un enjeu essentiel pour le territoire.

Par ailleurs, dans un contexte de réchauffement climatique, il est intéressant de prendre en compte également les trajets des actifs et étudier des alternatives pour limiter l'utilisation de la voiture individuelle.

2.18 Pérenniser l'offre enfance déjà présente sur le territoire

Le territoire est pourvu de différentes structures destinées à l'accueil d'enfants : une crèche, deux centres de loisirs, des assistantes maternelles... Le vieillissement de la population ainsi que la baisse du nombre de naissances est une forte menace au maintien de ces différentes structures. Aussi, l'enjeu est la pérennisation de l'offre de service malgré une baisse des naissances sur le territoire.

2.19 L'attractivité du territoire pour l'implantation de nouvelles familles

Comme évoqué dans les paragraphes précédents, malgré une offre de service variée sur le territoire, on observe une baisse du nombre d'enfants scolarisés dans les 11 établissements élémentaires. L'enjeu est donc de rendre le territoire attractif pour l'implantation de nouvelles familles.

2.20 Aménager le territoire de demain

Se doter d'une vision stratégique permettant d'anticiper les besoins de développement du territoire communautaire est essentiel pour que la collectivité assure sa gestion, sa maîtrise et son adhésion. Ainsi la création d'un projet partagé par les 23 communes à l'instar de ce projet de territoire, planifiant l'avenir urbanistique du territoire communautaire est un enjeu de taille.

2.21 Synthèse des enjeux

THEME	ATOUS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES	ENJEUX
CONTEXTE GEOGRAPHIQUE	L'isolement du territoire permet d'avoir une qualité de vie qui fait également son attrait	Territoire enclavé, éloigné des grandes aires urbaines Réseau ferroviaire limité : présence d'une seule gare sur une extrémité du territoire Réseau routier dense, difficile à entretenir dans son ensemble Absence de réseau autoroutier	Amélioration des voies de communication dont la fibre <i>[Redéfinir précisément les voies communautaires afin de diminuer le nombre de kilomètres à la charge de la cdc et réaliser des travaux ayant une cohérence intercommunale]</i> Le déploiement et la commercialisation du haut débit (fibre) entre 2022 et 2025	Isolement du territoire et de sa population Désertification de la population Arrêt de l'unique desserte ferroviaire du territoire en gare de Villefranche du Périgord	Le désenclavement du territoire
DEMOGRAPHIE	Augmentation de la population Solde migratoire positif : témoin de l'attractivité du territoire	Solde naturel négatif Population vieillissante	Fixer les personnes qui s'installent sur le territoire	Isolement des personnes âgées Evasion des jeunes	Accompagnement des dynamiques démographiques
HABITAT	Un taux de vacance inférieur à la moyenne départementale (8 %) Richesse du patrimoine bâti OPAH en cours	Parc du logement locatif annuel restreint Peu de petits logements : difficulté des jeunes pour s'installer Logements insalubres et précarité énergétique	Créer une offre locative de qualité à loyer modéré Encourager la location annuelle plutôt que saisonnière Inciter à la rénovation énergétique des lieux de vie Favoriser la production d'énergies renouvelables	Désertification de la population (Si manque d'offre de logement)	L'adéquation entre l'offre et les besoins en logements L'adaptation des logements aux utilisateurs et à la sobriété énergétique

THEME	ATOUPS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES	ENJEUX
L'URBANISME	<p>Une commune détient un RLP</p> <p>Présence de documents (anciennes ZPPAUP) et autres outils de protection des sites patrimoniaux remarquables (ZPPAUP des communes de Domme, Castelnaud, Cenac et Grolèjac) ; périmètres de protection des monuments historiques</p>	<p>Ancienneté des documents en place éloignés des standards actuels (loi climat)</p> <p>Manque d'homogénéité des outils en place, voire manque d'outils pour certaines communes</p> <p>Manque de finesse des outils en place (carte communale sans règlement)</p> <p>Peu de maîtrise foncière de la part des collectivités</p> <p>Une urbanisation récente qui tend à affaiblir le cadre de vie</p>	<p>Assurer une meilleure connaissance des mouvements fonciers pour les communes et l'intercommunalité et poursuivre les efforts en matière de maîtrise foncière : droit de préemption urbain, ZAD...</p> <p>Créer un document de planification de l'urbanisme partagé par les 23 communes ainsi que des règlements précisant certaines notions (hameau, centre-bourg, centre de vie,...)</p> <p>Assurer une dynamique d'aménagement territorial vecteur de développement tout en maintenant l'identité paysagère et architecturale locale</p>	<p>Développement non maîtrisé, sur-consommateur d'espace</p> <p>Création de nuisances et/ou incidences mal vécues par la population ou ayant un impact négatif sur le paysage, l'environnement ou la qualité de l'eau</p> <p>Impact négatif sur la perception du territoire de la part des visiteurs</p>	<p>Aménager le territoire de demain</p> <p>Inscrire le territoire dans les nouvelles dynamiques (réglementaire et sociétale) de développement durable</p> <p>Adapter l'urbanisation</p>

THEME	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES	ENJEUX
ARTISANAT & COMMERCES	<p>Nombre important d'entreprises artisanales et de commerces sur l'ensemble du territoire</p> <p>Présence d'un savoir-faire local</p>	<p>Dirigeants d'entreprises artisanales et commerciales vieillissants</p> <p>Maisons d'habitation et locaux de travail souvent très proches</p> <p>Difficultés à recruter des personnes qualifiées</p> <p>Forte évasion commerciale</p>	<p>Fiabilisation des conditions de transmission des entreprises</p> <p>Favoriser la mutualisation des services ?</p>	<p>Perte du savoir-faire local</p> <p>Contraintes réglementaires – Mises aux normes</p>	<p>Le maintien des entreprises artisanales et commerciales sur le territoire</p> <p>L'attractivité du territoire pour inciter à l'implantation de nouvelles entreprises</p>
EMPLOI & FORMATION	Emplois saisonniers		<p>Orientation des 16-20 ans : faire découvrir les métiers aux jeunes (journée des métiers, stage de découverte, ...)</p> <p>Développer / favoriser l'apprentissage</p> <p>Communiquer sur les structures et actions existantes</p> <p>Communiquer sur la création d'entreprise</p>	<p>Evasion des jeunes par manque de perspective d'emplois</p>	<p>La formation et orientation des jeunes et des demandeurs d'emploi</p>
		<p>Nombre de demandeurs d'emploi en forte évolution</p> <p>Faibles revenus des ménages</p>			

THEME	ATOUS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES	ENJEUX
AGRICULTURE	<p>Agriculture : image du territoire</p> <p>Des productions variées, identitaires au territoire : noix, châtaignes, gras, fraises, truffes, ...</p> <p>Des productions agricoles valorisant les circuits courts via les marchés de producteurs, les boutiques de producteurs, vente à la ferme, ...</p> <p>Présence de labels et AOC sur plusieurs produits (AOP Noix du Périgord, Label Rouge Marron du Périgord, IGP Vin de Pays du Périgord Vin de Domme ...)</p>	<p>Diminution du nombre d'exploitations agricoles</p> <p>Manque de valorisation de certaines filières (châtaignes, truffes)</p> <p>Chefs d'exploitation vieillissants</p> <p>Attachement important au foncier => synonyme de patrimoine familial</p> <p>Difficulté d'accéder au foncier</p>	<p>Transformation des produits pour une meilleure valorisation</p> <p>Encourager les circuits-courts / « consommer local »</p> <p>Anticiper la transmission des exploitations – communication sur la possibilité de l'installation en hors cadre familial</p> <p>Structurer la filière châtaigne</p> <p>Communiquer sur la filière truffe</p>	<p>Baisse du nombre d'exploitations agricoles</p>	<p>L'identité et l'image du territoire (gastronomie)</p> <p>Le développement des activités autour de la filière bois</p> <p>Conserver l'attrait paysager</p>
BOIS & FORET	<p>Potentiel forestier important</p> <p>Savoir-faire important</p> <p>Présence de plusieurs acteurs travaillant le bois</p> <p>Charte forestière réalisée en 2009</p>	<p>Morcellement du foncier</p> <p>Dépérissement du châtaignier</p> <p>Baisse du nombre d'entreprises travaillant le bois</p> <p>Méconnaissance de l'état des équipements en matière de défense incendie</p>	<p>Diversifier les débouchés : l'écoconstruction, le bois énergie, ...</p> <p>Faire connaître le bois de pays</p> <p>Mettre en relation les utilisateurs et entrepreneurs du bois</p> <p>Adhésion du territoire au SMO DFCI</p>	<p>Dépérissement des bois</p> <p>Diminution de la biodiversité suite à l'homogénéisation des paysages</p> <p>Fermeture des milieux</p> <p>Augmentation du risque incendie</p>	<p>Améliorer la protection du massif forestier</p>

THEME	ATOUS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES	ENJEUX
TOURISME	<p>Fort potentiel touristique</p> <p>Offre saisonnière large et variée de restauration et hébergement</p> <p>Offre saisonnière de visite large, s'adressant à tout public et accessible à tout budget</p>	<p>Offre déséquilibrée entre le nord et le sud du territoire</p>	<p>Allongement de la saison touristique par des manifestations thématiques (culturelles, sportives, ...)</p> <p>Travailler sur l'accueil de tourisme professionnel</p> <p>Développement de séjours thématiques</p>	<p>Incapacité éventuelle à se renouveler</p>	<p>L'attractivité du territoire</p>
ENFANCE	<p>Des structures bien réparties sur le territoire et bien équipées</p> <p>Des prestations diverses adaptées à l'âge des enfants</p> <p>Le tarif de la crèche est adapté en fonction des ressources des familles</p>	<p>Peu de structures d'accueil pour la petite enfance</p> <p>Pas de structure d'accueil pour l'espace jeune</p> <p>Mauvaise répartition géographique des assistantes maternelles</p> <p>Absence d'offre pour l'accueil ponctuel</p> <p>Difficulté de mobilité des adolescents pendant les vacances scolaires</p>	<p>Création d'une structure permettant d'accueillir les jeunes entre 14 et 25 ans</p> <p>Dynamiser le travail de garde (baby-sitting, fille/garçon au pair, ...)</p> <p>Favoriser la mobilité des jeunes par la mise en place de navettes régulières pendant les vacances scolaires</p>	<p>Dissuasion à l'installation de jeunes parents</p> <p>Vieillessement de la population</p> <p>Baisse du nombre d'enfants et de jeunes scolarisés sur le territoire</p>	<p>Pérenniser l'offre déjà présente sur le territoire</p> <p>L'attractivité du territoire pour l'implantation de nouvelles familles</p>

THEME	ATOUS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES	ENJEUX
SANTE & SOCIAL	<p>Présence de structures récentes et équipées</p> <p>Présence de plusieurs spécialistes</p> <p>Présence de plusieurs structures pour aider les populations en difficultés : EFS, CIAS, SSIAD</p> <p>Territoire entièrement couvert par les services d'aide à la personne</p> <p>Contrat Local de Santé en cours de réalisation</p>	<p>Des professionnels de santé vieillissants</p> <p>Répartition géographique inégale des professionnels de santé</p> <p>Mobilité des personnes âgées</p> <p>Offre de transport sanitaire limitée</p>	<p>Travailler avec les universités de médecine pour attirer les jeunes médecins</p> <p>Télémédecine</p> <p>Mise en place de logements adaptés pour les personnes âgées</p> <p>Mise en place de structures d'accueil de jour</p> <p>Maison d'accueil familial</p> <p>Formation des paramédicaux et des infirmières pour certains actes médicaux</p>	<p>Désertification médicale face à une croissance du nombre de personnes âgées</p> <p>Evasion des personnes âgées par manque de lieux de vie adaptés</p>	<p>Le maintien d'une offre sanitaire répondant aux besoins de la population</p> <p>Le bien vieillir</p>
LOISIRS	<p>Des manifestations culturelles et sportives diversifiées</p> <p>Un réseau de lecture présent sur l'ensemble du territoire</p> <p>Présence de bénévoles et d'associations culturelles et sportives</p> <p>Un territoire exceptionnel pour le sport de pleine nature</p>	<p>Fragilité associative (problème de la relève bénévole)</p> <p>Peu d'équipements spécifiques pour la pratique du sport en intérieur</p> <p>Manque d'équipements dédiés à l'offre culturelle</p>	<p>Coordonner et entretenir l'offre culturelle et sportive avec les territoires voisins</p> <p>Former les bénévoles à la gestion d'une association</p> <p>Mutualiser les équipements entre les associations</p> <p>Diversifier l'offre culturelle : médiathèque</p>	<p>Essoufflement des porteurs de projet</p> <p>Diminution du nombre de manifestations</p>	<p>La « vie » du territoire</p>

THEME	ATOUPS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES	ENJEUX
MOBILITE	Solidarité entre voisins	Un territoire « Tout voiture » Absence de transport en commun	Proposer des alternatives au « tout voiture » Mise en place de navettes régulières / transport à la demande (TAD) en fonction des besoins	Isolement de la population notamment des personnes âgées	L'isolement de la population
ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE NATUREL	Diverses zones classées : témoin de la biodiversité locale Préservation et mixité des paysages avec une présence accrue d'éléments remarquable (vallée de la Dordogne et du Céou, falaises, massif forestier de Villefranche, côteaux queyrinois,...) Présence dense de cours d'eau	Les zones classées peuvent ralentir les démarches administratives car il est nécessaire de justifier que toute action sur ces zones n'endommage pas les espèces et habitats spécifiques Difficulté d'entretien du petit patrimoine par manque de moyens financiers	Communiquer et sensibiliser la population locale à l'importance de la biodiversité Faire de cette richesse naturelle un atout pour le territoire et un élément attractif pour les touristes Chantiers participatifs et solidaires pour restaurer le petit patrimoine S'appuyer sur une structure telle que la Fondation du Patrimoine pour la restauration du petit patrimoine Réaliser un inventaire de l'ensemble du petit patrimoine et prioriser les actions de rénovation Mutualiser les moyens entre les communes afin de faciliter les rénovations	Perte / dégradation du petit patrimoine bâti Diminution de la biodiversité Fermeture des milieux, gestion des falaises difficiles pour des petites communes Risques inondations important sur certaines communes	La conservation du petit patrimoine, témoin du passé du territoire Le maintien de la biodiversité locale Conserver l'attrait paysager (enjeu transversal avec la thématique agricole et bois-forêt)

3. DEFINITION DES AXES STRATEGIQUES

Le diagnostic établi à l'échelle de la communauté de communes a mis en avant les forces et les faiblesses du territoire. De ce fait, 19 enjeux ont été soulevés. Afin de réaliser un travail efficace, il est important de prioriser ces enjeux afin de cibler les actions. Les élus chargés de la gouvernance du projet de territoire ont tout d'abord priorisé quatre thématiques en 2018 puis une cinquième en 2021. Malgré une définition de ces enjeux par thème, il est important de garder en mémoire qu'ils sont tous transversaux.

Thème	Enjeux	Axes d'effort
DEMOGRAPHIE	L'accompagnement des dynamiques démographiques	Favoriser le maintien des personnes âgées Maintenir les jeunes sur le territoire
L'URBANISME et l'HABITAT	Aménager le territoire de demain L'adéquation entre l'offre et les besoins en logements L'adaptation des logements (vieillesse de la population, sobriété énergétique...) et de l'urbanisation Inscrire le territoire dans les nouvelles dynamiques (réglementaire et sociétale) de développement durable	Planifier l'urbanisme et articuler les politiques publiques Maîtriser les espaces stratégiques Mettre en valeur les atouts du territoire et les aménagements faits Favoriser un développement plus économe en énergie
AGRICULTURE, BOIS et FORET	L'entretien de l'image (paysages et identité) du territoire pour maintenir son attractivité	Conserver l'attrait paysager (transversal avec la thématique environnement et patrimoine naturel) Accompagner les filières emblématiques du territoire Faciliter le maintien et la transmission des exploitations agricoles Accompagner l'installation de jeunes agriculteurs
SANTE & SOCIAL	Le maintien d'une offre sanitaire répondant aux besoins de la population	Favoriser le lien social entre les personnes âgées mais également favoriser un lien intergénérationnel Faciliter le maintien de l'offre de soins sur le territoire

	Le bien vieillir	Favoriser la mobilité de la population locale Améliorer et pérenniser l'offre de services
EMPLOI & FORMATION	La formation et l'orientation des jeunes et des demandeurs d'emploi	Sensibiliser les jeunes aux métiers de l'artisanat Faciliter le maintien et la transmission des petites entreprises locales

3.1 LA DEMOGRAPHIE

3.1.1 Description

Au 1^{er} janvier 2014 la population de la communauté de communes s'élève à 9 080 habitants. Ce chiffre est en augmentation depuis 1983. Cependant cette évolution est essentiellement due au solde migratoire. Cela témoigne de l'attractivité du territoire. Il est important de souligner que le solde naturel est négatif. De ce fait, on observe un vieillissement de la population. La part des plus de 65 ans représente 29 % de la population totale. Au vu de ce constat, la prise en compte du vieillissement de la population ainsi que le maintien des jeunes sur le territoire est un enjeu de taille pour l'avenir du territoire.

3.1.2 Axes d'effort

3.1.2.1 Favoriser le maintien des personnes âgées

Au vu des éléments cités précédemment mis en avant par le diagnostic, il est important de mettre en place des actions proposant aux personnes âgées des services leur permettant de bien vieillir sur notre territoire. Cela comprend plusieurs aspects : la santé, le maintien à domicile, le lien social, ... Aussi, il est pertinent de réfléchir à des pistes d'actions favorisant ces différents points.

3.1.2.1.1 Actions menées dans ce sens

Le territoire est doté de différentes structures telles que le CIAS, le SIAD, l'EPHAD qui permettent d'offrir aux personnes âgées un service à domicile de qualité, leur permettant ainsi de rester vivre à leur domicile plus longtemps.

La commune de Villefranche-du-Périgord finalise la création d'une résidence sénioriale au cœur du bourg. Ainsi 9 logements adaptés seront mis en location à des personnes en perte d'autonomie mais aussi à des actifs dans le but de créer un lien entre génération.

3.1.2.2 *Maintien des jeunes sur le territoire*

Les chiffres évoqués dans le diagnostic sont très parlants par rapport à ce thème, la population du territoire est fortement vieillissante et les jeunes ne restent pas. Cela s'explique premièrement par le fait qu'ils partent faire leurs études à l'extérieur du territoire puisque ce dernier ne présente pas d'offres d'études supérieures. Suite à ce constat, on peut se poser la question du moyen d'attirer les jeunes à revenir vivre sur le territoire à la fin de leurs études. Se pose alors la question de l'emploi. La création d'entreprise, synonyme de création d'emploi, rencontre un fort dynamisme sur le territoire. Les emplois induits par la reprise d'entreprise artisanales et commerciales ne sont pas à négliger non plus.

En parallèle à cela, les collectivités locales peuvent mettre en place des services permettant d'attirer de nouveaux jeunes notamment en ce qui concerne la garde des enfants.

3.1.2.2.1 *Actions menées dans ce sens*

Plusieurs actions de l'intercommunalité ont une portée sur l'emploi. L'offre de terrain sur les ZAE, les dispositifs d'aides aux entreprises menés de concert avec la région Nouvelle-Aquitaine (compétence partagée) et soutenu par le CD24 sont autant d'éléments incitatifs à la création d'emploi.

Le partenariat engagé avec la CA24 pour l'animation d'un comité local installation transmission reste limité au vu des contraintes mises en lumière (structures à reprendre qui ne correspondent pas aux projets des porteurs, poids du patrimoine et lien étroit entre le lieu d'habitation et les sièges d'entreprises, pression foncière,...).

Le territoire est pourvu de plusieurs infrastructures permettant d'accueillir les enfants entre 0 et 17 ans. En effet, la communauté de communes a investi dans une crèche, sur la commune de Cénac-et-St-Julien, permettant d'accueillir des enfants entre 0 et 3 ans. Ensuite, les ALSH offre un accueil périscolaire pour les mercredis après-midi ainsi que les vacances scolaires. Ce service est un plus pour la garde des enfants des jeunes actifs.

Au vu de la baisse des demandes d'accueil des 13/18 ans au sein des ALSH, un nouveau lieu d'accueil a été créé pour répondre au souhait d'autonomie du public concerné. Ce lieu permet aux jeunes du territoire de se réunir, de construire leur(s) projet(s) personnel(s) et professionnel tout en étant accompagnés. Des liens avec les entreprises locales, la mission locale ou encore d'autres acteurs locaux sont fortement envisagés.

3.1.2.2.2 *Actions à conduire*

La ZAE de Pech-Mercier assise sur la commune de Cénac, est en cours de développement. Elle voit à la fois de nouvelles activités s'y implanter, tout en permettant l'extension d'autres déjà présente sur la zone. La ZAE des Pierre Blanche voit quant à elle s'implanter une entreprise locale cherchant à diversifier ses activités.

L'ensemble des actions portées par la communauté de communes (ASLH, crèche, espace jeune) est une offre importante à pérenniser pour l'attractivité du territoire. La garde des enfants peut en effet être un critère pour des jeunes parents qui souhaitent venir s'installer sur le territoire.

Une démarche partenariale avec la CAF visant à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services aux familles va être engagée en 2022 dans le cadre de l'élaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG qui remplace les Contrats Enfance Jeunesse). En fonction des résultats d'un diagnostic partagé des besoins, un plan d'actions pluriannuel (2022-2026) adapté sera élaboré et pourra porter sur plusieurs domaines d'intervention relevant du champ de compétence de la CAF (Ex : petite enfance, enfance, jeunesse, soutien à la parentalité, accès aux droits, animation de la vie sociale, inclusion numérique, logement, accompagnement social...) L'objectif étant de maintenir et développer des actions favorables pour les habitants du territoire en s'adaptant à leur besoin.

3.2 L'URBANISME et l'HABITAT

3.2.1 Description

Se doter d'une vision stratégique qui permette d'anticiper les besoins de développement du territoire communautaire est essentiel pour la collectivité. C'est à elle que reviennent les missions de maîtrise et de gestion de ce développement mais aussi l'adhésion de la population locale à ses choix. Ainsi la création d'un projet partagé par les 23 communes à l'instar de ce projet de territoire, planifiant l'avenir urbanistique du territoire communautaire est un enjeu de taille.

Le diagnostic met en avant la nécessité d'adéquation entre l'offre et les besoins du territoire. La faiblesse de l'offre locative, la taille des résidences, la part importante de foyer dits en situation de précarité énergétique ou encore le vieillissement de la population sont des enjeux forts pour le devenir du territoire.

3.2.2 Axes d'effort

3.2.2.1 Planifier l'urbanisme et articuler les politiques publiques

La croissance de l'urbanisation et la nécessité d'aménager le territoire implique que la CCDV ai une vision stratégique à moyen voir long terme de ses ambitions et besoins de développement. Pour ce faire elle doit avoir une connaissance fine de son territoire (outils cartographiques, état des lieux...) lui permettant d'établir un cadre réglementaire :

- Modernisé : un document affiné et complet (PLUi)
- Harmonisé : des documents cohérents et complémentaires (PLUi, RPLi et périmètre délimité des abords)
- Adapté aux spécificités territoriales.

Ainsi le PLUi permettra de donner de la perspective à l'évolution territoriale pour les prochaines années, en articulant les différentes politiques publiques à l'échelle du territoire communautaire (activité économique, urbanisme, environnement, habitat, ...). Le PLUi a vocation à concevoir un aménagement et un développement du territoire homogène et cohérent, en valorisant et renforçant la complémentarité des communes. Il permettra de lier les aspects stratégiques, opérationnelles et réglementaires du projet collectif.

3.2.2.1.1 Actions menées en ce sens

La communauté de commune est devenue compétente le 4 avril 2019 suite à l'approbation en séance pour l'étude, l'élaboration, l'approbation, la révision et le suivi d'un plan local d'urbanisme intercommunal, de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu de carte communale. La délibération de la CCDV N°2019/44 précise les objectifs de ce PLUi :

- Maitriser l'espace et favoriser la mixité : rechercher l'équilibre entre habitats permanents, résidences secondaires, hébergements touristiques et besoins liés aux activités économiques. Chercher un équilibre entre le développement des zones habitées et la préservation des espaces agricoles et naturels. Organiser le territoire en prenant en compte les dynamiques locales.
- Développement économique : Renforcer l'attractivité du territoire, notamment à travers la dynamique des filières agricoles, forestière, commerciales et artisanales. Valoriser l'activité touristique.
- Préserver l'environnement : Valoriser et préserver les ressources naturelles, patrimoniales et paysagères. Préserver la qualité de l'eau et de l'air. Lutter contre les changements climatiques.
- Sauvegarder le patrimoine bâti et privilégier une architecture intégrée au contexte local : Maintenir les identités rurales. Prendre en compte les spécificités architecturales. Intégration harmonieuse de l'architecture aux paysages.

La délibération 2020/41 du 8 juin 2021, rappelle et détaille à la fois la gestion de la compétence ainsi que l'outil PLUi.

La CCDV a prescrit, par le biais du Syndicat Mixte du Périgord Noir dont elle est adhérente, en date du 12 octobre 2018 l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale.

Réflexion sur la construction d'un service instructeur depuis fin 2021.

3.2.2.1.2 Actions à mener

Le futur PLUi s'articulera autour de deux pièces centrales :

- le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), feuille de route du développement sur le territoire de l'EPCI pour les prochaines années,
- Le zonage et ses règlements, qui définiront les zones aménageables ou non ainsi que la manière dont elles devront l'être.

L'objectif du conseil communautaire est d'aboutir le PLUi en 2025/2026.

Renforcer et valoriser les travaux entrepris (études diverses et production cartographique) visant à mieux connaître les caractéristiques du territoire intercommunal.

Poursuivre la réflexion sur la construction d'un service instructeur et conclure.

3.2.2.2 Maitriser les espaces stratégiques

Pour permettre aux communes et à l'intercommunalité d'aménager au mieux leur territoire dans le futur, celles-ci doivent parfois acquérir une meilleure maîtrise foncière. En anticipant ainsi le devenir de certaines zones, les collectivités et leur groupement se laissent l'opportunité de pouvoir développer ou créer des aménagements aux services de la population (ex : positionnement de la future station d'épuration, agrandissement d'un parking, création d'une voie verte, extension d'une ZAE...).

3.2.2.2.1 Actions menées en ce sens

Depuis 2021, l'intercommunalité soutient les communes pour mettre en place des outils de maitrise foncière opposables. Elle-même en a créé certains afin de mieux maitriser le devenir de ses ZAE notamment.

3.2.2.2.2 Actions à mener

Poursuivre la mise en place des outils de maitrise foncière : ZAD, DPU, emplacements réservés....

3.2.2.3 Mettre en avant les atouts du territoire et les aménagements faits.

La Communauté de communes de Domme-Villefranche-du-Pgd. est située sur un territoire rural fortement marqué par des activités agricoles diversifiées et est peu urbanisé. A l'écart des grands pôles urbains, c'est un secteur enclavé qui possède un cadre privilégié pour le développement des activités de loisirs nature et de plein air (gabarres, canoés sur la Dordogne et le Céou, randonnées pédestre, VTT...).

3.2.2.3.1 Actions menées en ce sens

Sur le territoire communautaire se sont près de 1 155 km de « parcours loisirs nature » qui sont entretenus et balisés. La véloroute voie verte vallée du Céou qui longe ce cours d'eau en l'un des aménagements fait récemment par l'intercommunalité. Afin d'offrir aux cyclistes et aux touristes une possibilité naturelle de visiter les villages situés légèrement à l'écart de la vallée de la Dordogne, une boucle « Grand Tour VTT » fut créée en 2020. Celle-ci est actuellement la seule en région Nouvelle-Aquitaine.

3.2.2.3.2 Actions à mener

Toujours dans le même objectif il serait intéressant de réfléchir à animer cette boucle grand tour. La création d'une manifestation de loisir permettant la mise en valeur de cette boucle est en cours de réflexion. Elle pourrait se dérouler au printemps, sur 2 jours permettant ainsi de développer l'activité des établissements hôteliers et de restauration. Le service Loisirs Nature en aura la charge et coordonnera cette action avec l'OT et les professionnels.

Le développement des véloroutes voies-vertes est également engagé. Pour assurer une continuité cyclable et relier celle existante, la CCDV s'engage dans la réalisation d'une portion Gaumier-Groléjac. Ainsi la véloroute voie-verte vallée du Céou sera reliée à celle de Sarlat-Cazoulés. De plus dès 2022 une réflexion est lancée pour relier cette même véloroute voie-verte vallée du Céou à Villefranche du Périgord ; linéaire inscrit au schéma régional véloroutes voies-vertes. Enfin un projet de création de deux boucles véloroutes voies-vertes sont en cours d'étude sur la commune de Domme en liaison avec la véloroute voie-verte vallée de la Dordogne (dite V91).

3.2.2.4 Favoriser un développement plus économe en énergie.

Les dépenses énergétiques (logement et mobilité) impactent fortement les administrés. Le bâti se doit de s'adapter aux attentes des habitants tant au niveau confort qu'en terme de charges.

3.2.2.4.1 Actions menées en ce sens

Depuis 2020, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale (OPAH RR) est en place sur le territoire communautaire en partenariat avec deux EPCI voisins (Vallée Dordogne Forêt Bessède et Pays de Fénelon). Ce programme nommé ECOHA est porté par la communauté de communes Vallée Dordogne Forêt Bessède et est composé d'un volet adaptation du logement et d'un volet rénovation énergétique. Ce programme démarré au 01 janvier 2020 se clôturera au plus tard le 31 décembre 2024. Fin 2021 C'est plus de 40 demandeurs qui ont été soutenus pour un montant global de travaux d'environ 622 000€, aidés à hauteur de presque 400 000€ (dont 54 000€ de contribution de l'EPCI). L'animation de ce programme est soutenue pour partie par l'ANAH.

3.2.2.4.2 Actions à mener

Poussé par des obligations législatives et réglementaire, le territoire composant le Pays du PN (6 EPCI dont la CCDV) élabore un projet de plateforme de la rénovation énergétique, nouveau service public devant faire office de guichet unique pour les particuliers et le petit tertiaire. L'objectif est de donner accès à

des informations et conseils (techniques et financiers) fiables et neutres aux résidents souhaitant effectuer des travaux de rénovation énergétique dans leur(s) logement(s), tout en s'assurant de l'efficacité de ses rénovations.

La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets, dite « loi Climat », imposera à partir de 2025, le niveau de performance énergétique d'un logement comme critère de décence. Ainsi de manière évolutive les logements les moins performants énergétiquement ne pourront plus être mis en location. Plusieurs communes ont des logements concernés par cette mesure. Plus largement les élus communautaires et municipaux, confrontés à la hausse des prix de l'énergie, s'interrogent quant aux performances énergétiques du parc immobilier dont ils ont la charge. La commission développement du territoire a donc décidé de mener une réflexion sur la mise en place d'une politique partagée de rénovation énergétique des bâtiments et locaux publics. Les objectifs sont la mutualisation des expériences, des méthodes ou encore la recherche de financement internes et pour les 23 communes membres. La communauté de communes se doit d'amplifier et de soutenir la rénovation énergétique des bâtiments publics de son territoire.

3.3 L'AGRICULTURE, BOIS ET FORET

3.3.1 Description

L'agriculture est un réel atout pour le territoire de la communauté de communes. En effet, au vu du caractère rural de ce secteur, l'agriculture possède une place importante. Elle dessine les paysages et participe fortement à l'attractivité du territoire sur le plan paysager. Cependant, on observe une forte baisse du nombre d'exploitations agricoles depuis les années 2000. Cette diminution engendre une fermeture progressive des paysages. Aussi, le maintien de ces exploitations est un enjeu primordial afin de conserver l'attrait paysager du territoire.

3.3.2 Axes d'effort

3.3.2.1 *Conserver l'attrait paysager (enjeu transversal avec la thématique environnement et patrimoine naturel)*

De par sa spécificité rurale et sa localisation géographique le territoire est composé d'une multitude de paysages variés, réel facteur d'attraction. Conscient de cet atout, la communauté de communes compétente pour l'entretien des sentiers PDIPR favorise depuis sa création la mise en valeur des paysages. Le maintien de paysage ouvert, la mise en valeur de points de vue ou sites remarquables ou encore la conservation du petit patrimoine sont nécessaires pour conserver l'attrait paysager de ce territoire.

3.3.2.1.1 *Actions menées en ce sens*

La création d'une tour panoramique à Moncalou sur la commune de Florimont-Gaumier en 2007 par l'intercommunalité complétée par un sentier d'interprétation au milieu des vignes permet la mise en valeur des côteaux quercynois situés sur le front ouest du territoire communautaire.

L'aménagement du marais de Groléjac a vu le jour en 2008 faisant suite au classement en réserve naturelle du site. Ainsi une boucle de 1.5km a été aménagée et une signalétique pédagogique permet aux visiteurs de découvrir la faune et la flore de ce marais calcaire.

L'étude paysage rédigée par la Chambre d'Agriculture de la Dordogne en 2009 a mis en lumière sur l'ancienne communauté de communes du canton de Domme, plus de 225 ha en voie de fermeture. Dans le but d'endiguer ce phénomène et pousser une dynamique de pastoralisme portée par le CrDA du PN, les élus communautaires ont décidé de créer une bergerie. Avec l'installation d'un jeune couple de berger en 2015, la démarche pastoralisme se pérennise.

La commune de Domme, forte de son attractivité touristique a souhaité réglementer le développement des publicités, enseignes et pré-enseigne nécessaire à l'essor touristique qu'elle connaissait. Ainsi le 7 octobre 1994, le conseil municipal de Domme a approuvé son document de planification.

Afin d'apporter une réponse aux objectifs du PLUi notamment en termes de protection et de valorisation du patrimoine naturel, paysager et architectural ; le conseil communautaire a prescrit la mise en place d'un Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPI) le 8 novembre 2020.

5 objectifs sont précisés sur la délibération de la CCDV n°2020/81:

- Préserver les paysages et le cadre de vie du territoire communautaire, en limitant l'impact des dispositifs publicitaires, notamment dans les périmètres bénéficiant de moyen de protection, en place et à venir, qu'ils concernent le patrimoine bâti ou naturel,
- Donner une cohérence d'ensemble au traitement de la publicité, enseignes et pré-enseignes sur le territoire communautaire, afin d'éviter leur développement anarchique tout en établissant des règles adaptées aux zones caractéristiques que sont les zones rurales, les vallées protégées et les villages historiques.
- Répondre de manière équitable en fonction des zones aux besoins des acteurs économiques locaux sans dénaturer l'environnement et les paysages.
- Prendre en compte les exigences en matière de développement durable en ce qui concerne les dispositifs consommateurs d'énergie ou source de pollution lumineuse.
- Tenir compte des nouveaux procédés et des nouvelles technologies en matière de publicité.

3.3.2.1.2 Actions à conduire

Le diagnostic de territoire a démontré l'inexistence de centre de formation ou d'outils de transmission des savoir-faire locaux notamment en ce qui concerne l'artisanat. La construction en pierre sèche est très présente sur l'ensemble du territoire et constitue la base du petit patrimoine bâti local. Cette technique de construction est peu rependue et sa transmission un vrai enjeu local.

Ainsi un projet est en cours sur le territoire communautaire pour créer un outil d'hébergement et de rencontre en partie tourné sur la thématique du bâti en pierre sèche, particularisme local du petit patrimoine. La commune de Florimont-Gaumier a cédé un bâtiment à l'intercommunalité dans ce objectif et un partenariat étroit avec l'association comité d'animation siégeant sur la commune est établi. Un animateur sera engagé afin de faire vivre ce lieu en proposant une programmation visant la promotion de la randonnée pédestre et cyclable, la transmission des savoir-faire et la mise en valeur du petit patrimoine local. L'ouverture de ce gîte de groupe est prévu mi 2022.

Afin de remplir leurs missions, les syndicats rivières établissent des programmes pluriannuels d'entretiens et d'investissements. Des travaux d'intervention sur les rives sont prévus sur le territoire communautaire depuis 2021, d'autres suivront.

3.3.2.2 *Accompagner les filières emblématiques du territoire*

Le diagnostic met en avant la présence de plusieurs filières identitaires sur le territoire. Le foie gras, la noix, la châtaigne, la fraise, la truffe, le vin et la sylviculture sont autant de productions emblématiques qui révèlent la diversité et la richesse du territoire. Ces productions participent fortement à l'économie locale ainsi qu'à l'image du territoire vis-à-vis des territoires extérieurs. Aussi, il paraît indispensable de venir en appui à ces productions afin de les valoriser.

3.3.2.2.1 *Actions menées dans ce sens*

La communauté de communes s'est fortement investie pour le développement des filières emblématiques locales, plus particulièrement sur la filière châtaigne. A ce titre, plusieurs actions ont été menées. La maison de la châtaigne a été rénovée sur la commune de Villefranche afin de promouvoir ce produit.

La commune a également obtenu le label du « Site Remarquable du Goût » pour la châtaigne. Ce label permet de valoriser un produit, sa production ainsi que le territoire sur lequel il est cultivé. Afin de dynamiser cette filière, économiquement importante pour le sud du territoire, la communauté de communes a fait le choix d'assurer depuis 2017 un accompagnement auprès des castanéiculteurs afin d'atteindre les objectifs évoqués ci-dessus. Dans ce cadre, le Printemps de la châtaigne est organisé de manière biannuel. Cette manifestation est un rendez-vous technique, destiné à tous les opérateurs de la filière.

Enfin, la communauté de communes a également soutenu la filière viticole locale avec la construction d'un bâtiment capable d'accueillir un chai sur la commune de Florimont, outil indispensable à la remise en place d'une filière économique historique, largement disparue suite au phylloxera. Ce chai est exploité par une coopérative. Depuis le vignoble s'est structuré et d'autre chai ont émergés, preuve de la viabilité de cette filière. Cette action a renforcée la renommé du territoire via la promotion engendrée par l'appellation IGP Vin de Pays du Périgord sous dénomination Vin de Domme créer à l'époque du renouvellement du vignoble.

3.3.2.2.2 *Actions à conduire*

Au vu du constat qui a été effectué et des actions déjà menées, il paraît important de pérenniser celles démarrées en faveur de la filière châtaigne. En effet l'impact de l'animation engagée semble favoriser la structuration et la professionnalisation de la filière (acquisition de pratiques culturelles favorables, réflexion sur la transformation, mise en place de plantation...).

De plus la communauté de communes pérenniser le soutien dont elle a fait preuve jusque-là auprès du vignoble du Vin de Domme véritable vitrine pour le territoire. Le besoin de renouvellement des viticulteurs engagés au sein de la coopérative est important.

La promotion des filières emblématique du territoire permet le rayonnement de l'ensemble de la CCDV. Ainsi il est envisagé de mener une opération d'envergure appuyée sur une descente de la rivière Dordogne, les filières emblématiques et la façade atlantique nord. Cette action trouve sa source dans les nombreuses traces historiques relayant ce lien entre le Périgord (et particulièrement les vins du pays de Domme) et la côte atlantique nord via la marine marchande. L'objectif

serait également de fédérer les 6 filières emblématiques autour d'un projet commun. EPIDOR ainsi que les collectivités traversées seront les partenaires naturels de cette action. Annulée en 2020 en raison de l'épidémie de Covid-19, elle est envisagée de nouveau en 2023.

Soulevé au cours des ateliers publics, la thématique de l'irrigation préoccupe les agriculteurs (toutes filière confondues). En effet, l'irrigation est un atout majeur pour les vergers. Il a été soulevé des problématiques spécifiques, notamment pour les réseaux du sud du territoire.

Depuis, sous l'impulsion de la CUMA de l'Aiguillou qui comprend 4 adhérents et qui est basée à Besse, un projet d'extension du réseau d'irrigation géré par l'ASA de Villefranche-du-Périgord est en réflexion. Il comprendrait la création d'une réserve collinaire venant en supplément des installations actuelles. Son alimentation serait faite en hiver, à partir de la réserve de la Mouline (en propriété de l'ASA de Villefranche-du-Pgd). En privilégiant un pompage dans la Lémance et non dans le Cavérieux ce projet a pour objectif de sécuriser le débit. Les besoins évalués à 55 000 m³ répondraient à l'irrigation de 37 ha supplémentaires.

La filière bois, bien structurée et porteuse d'économie sur le territoire rencontre certaines problématiques : état sanitaire, état des voiries forestière, machinisme non adaptée à la taille des parcelles, ... Une réflexion à l'échelle du Pays du PN est en cours notamment au travers du contrat territoire d'industrie.

3.3.2.3 Faciliter le maintien et la transmission des exploitations agricoles

Comme évoqué précédemment, l'agriculture possède une place prépondérante dans l'économie locale et l'image du territoire. Aussi, au vu du nombre d'exploitations agricoles en baisse depuis les années 2000, il est important d'étudier les moyens de soutenir les agriculteurs présents sur le territoire pour maintenir le nombre d'exploitations agricoles présentes à ce jour. On observe qu'une grande partie des exploitations n'ont pas de repreneur. En parallèle, la chambre d'agriculture reçoit des demandes d'installation pour notre territoire. Aussi, il est intéressant d'étudier la corrélation entre les exploitations sans repreneurs et les personnes qui souhaitent s'installer.

3.3.2.3.1 Actions menées dans ce sens

La Chambre d'Agriculture a mis en place une animation spécifique sur la transmission des exploitations agricoles courant 2018. Ce travail est effectué en partenariat avec la communauté de communes. L'objectif de cette action est la réalisation d'un recensement des exploitations à céder ainsi que des agriculteurs de plus de 55 ans et de connaître leur volonté de reprise. Cette action vise à anticiper les transmissions d'exploitation localement. Un animateur de la Chambre d'Agriculture est dévolu à cette mission (pour partie) sur l'antenne de Sarlat. Un bilan annuel est fait avec les services et élus de la CCDV. Cette action doit s'étendre aux exploitations forestières.

3.3.2.3.2 Actions à conduire

L'EPCI engagé par convention avec la Chambre d'Agriculture jusqu'en 2023, poursuivra ce partenariat. Une réflexion entre plusieurs communautés de communes sur la thématique du châtaignier bois (ressources, économie circulaire...) est en cours d'émergence.

3.3.2.4 *Accompagner l'installation de jeunes agriculteurs*

Sur le territoire, il y a peu d'installations de jeunes agriculteurs. Aussi, afin de maintenir le potentiel agricole du territoire et l'image que cette activité reflète du territoire, la collectivité peut venir en appui aux jeunes agriculteurs qui souhaitent s'installer. Afin de favoriser les installations, la Chambre d'Agriculture de la Dordogne a missionné un animateur sur l'antenne de Sarlat qui concomitamment aux enquêtes « cédant » évoquées précédemment, assure une gestion d'un répertoire à l'installation en Périgord Noir. Cet outil permet à la fois de lister les offres d'exploitations à reprendre et les candidats à l'installation.

3.3.2.4.1 *Actions menées dans ce sens*

Comme évoqué précédemment (3.3.2.1.1.) la communauté de communes a travaillé à la création d'une bergerie communautaire sur la commune de Campagnac-lès-Quercy. L'objectif premier de cette action était de valoriser le pastoralisme sur le territoire. Cependant, la création de cette bergerie a permis l'installation de deux jeunes agriculteurs.

3.4 SANITAIRE ET SOCIAL

3.4.1 **Description**

Le territoire compte plusieurs professionnels de santé dont des spécialistes présents à temps partiel sur le territoire. On dénombre également des structures d'accueil telles que la maison de santé à Villefranche-du-Pgd, l'EPHAD de Domme et de Villefranche-du-Périgord, des pharmacies, un hôpital de proximité à Domme ... Malgré une présence importante des professionnels de santé sur l'ensemble du territoire, il est à souligner que ces praticiens sont vieillissants, particulièrement les médecins généralistes. En effet, la moyenne d'âge de ces derniers est de 56 ans. Au vu de ces chiffres, la question du renouvellement des médecins généralistes est une problématique de taille pour le territoire de la communauté de communes de Domme-Villefranche-du-Pgd. L'enjeu est donc la lutte contre la désertification médicale face à une population vieillissante et de faire face au caractère saisonnier de la fréquentation.

3.4.2 **Axes d'effort**

3.4.2.1 *Favoriser le lien social entre les personnes âgées mais également favoriser un lien intergénérationnel*

Le maintien des personnes âgées sur le territoire passe également par leur bien-être, et le lien social en est un point essentiel. En effet, au vu de la faible densité de population, certaines personnes âgées, qui se déplacent difficilement, peuvent avoir un sentiment d'isolement. La mise en place de structures et moments conviviaux est un point positif pour la création de lien social entre les personnes âgées.

3.4.2.1.1 *Actions menées dans ce sens*

Le territoire est maillé par de multiples associations culturelles et sportives. Ces dernières organisent des manifestations et diverses actions pour la population locale. Ces événements sont l'occasion pour les locaux de se retrouver et d'échanger.

Par ailleurs, le CIAS Domme-Villefranche organise, tous les vendredi après-midi à Villefranche , une demi-journée ouverte à toute personne pour faire des jeux de société. L'objectif est de créer un moment convivial entre les personnes âgées et créer du lien social.

Le sport est vecteur de lien social. Ainsi, le Conseil Départemental organise une journée « sport pour les seniors » de manière régulière et propose différentes activités sportives, accessibles aux seniors, sur la commune de Daglan. En complément des activités sportives, il est proposé des activités destinées à la détente telles que le yoga, la sophrologie, ... Permettre une activité sportive régulière, tout au long de l'année, spécifique aux seniors est d'autant plus efficace pour créer du lien social.

Depuis 2018, le CIAS et la CCDV en partenariat avec ENEDIS et CASSIOPEA propose des sessions de formation d'initiation à l'informatique pour les seniors. Très appréciées celles-ci sont composées de 5 séances de 2h30 chacune. Ses formations sont proposées gratuitement aux habitants et se déroulent sur des communes différentes pour chacune des sessions. Une liste d'attente est tenue afin de répondre aux besoins des habitants.

3.4.2.1.2 Actions à conduire

Les moyens sont multiples pour créer du lien social entre les personnes âgées. Tout d'abord, en s'inspirant de ce qui existe déjà, on pourrait imaginer une mise en réseau des différentes associations déjà présentes sur le territoire afin d'organiser des moments de convivialité à plus large échelle.

Ensuite, les après-midis « jeux » qui sont organisées par le CIAS de Villefranche, pourraient être organisé plus largement sur l'ensemble du territoire. On pourrait en effet imaginer une salle mise à disposition par une commune régulièrement et proposer différents jeux de société.

La CCDV continuera de répondre aux besoins explicités par les seniors souhaitant se former à l'informatique. Le partenariat avec ENEDIS et CASSIOPEA cherchera à être maintenu.

3.4.2.2 Faciliter le maintien de l'offre de soins sur le territoire

Le diagnostic a mis en avant une faible densité de médecins. Par ailleurs, la moyenne d'âge de ces derniers, particulièrement des médecins généralistes, est élevée. La question du devenir du territoire d'un point de vue sanitaire se pose à moyen terme. Il paraît donc important d'anticiper la problématique et de proposer des alternatives.

3.4.2.2.1 Actions menées dans ce sens

La communauté de communes a porté le projet de création d'une maison de santé à Villefranche-du-Périgord. En effet, le sud du territoire présentait un fort déficit en professionnels de santé. A ce jour, cette maison de santé accueille plusieurs spécialistes sur la commune, présents généralement quelques jours par semaine.

Par ailleurs, la communauté de communes, en partenariat avec les cinq autres communautés de communes composant le Pays, ont lancé un Contrat Local de Santé (CLS). Ce dernier a abouti à un plan d'actions permettant d'améliorer l'axe sanitaire sur le territoire. Une personne a été recrutée à temps plein afin de mener ce plan d'action. Les axes développés sont :

- Axe 1 : Améliorer et développer l'offre de soin en Périgord Noir (favoriser l'implantation de nouveaux professionnels de santé et coordonner l'offre sur le territoire, développer les pratiques innovantes en santé, informer...)
- Axe 2 : Améliorer les conditions de vie des populations vulnérables (communiquer entre professionnels, associations et auprès des usagers, connaître et faire connaître les dispositifs aux professionnels de santé, repérer concrètement les personnes en situation de vulnérabilité et leur proposer l'assistance des différents services et associations du territoire)
- Axe 3 : Développer la coordination des acteurs et la prévention pour les personnes âgées ou en déficit d'autonomie (travailler les transitions de modes de vie, agir globalement sur la santé des 55 ans et plus en adoptant la logique du bien vieillir)
- Axe 4 : Promouvoir des environnements et habitudes de vie favorables à la santé (sexualité, vie sentimentale, nutrition, santé environnementale, promotion de la vaccination,...)
- Axe 5 : Favoriser une meilleure prise en compte des enjeux de santé mentale sur le territoire (prévention, déstigmatisation, communication et partage d'information, création d'outils).

3.4.2.2 Actions à conduire

Le diagnostic a mis en avant le vieillissement des professionnels de santé sur le territoire, particulièrement les médecins généralistes. De ce fait, il est important de proposer des actions permettant l'installation de jeunes médecins sur le territoire. Plusieurs actions peuvent être envisagées. Tout d'abord, il est possible de démarcher les étudiants dans les universités de médecine, en leur proposant des avantages à venir s'installer en milieu rural.

Plusieurs articles ont mis en avant le manque d'informations que possédaient les jeunes médecins sur les possibilités pour venir s'installer en campagne. Aussi, il pourrait être pertinent d'organiser des « généralistes dating ». Ce sont des rencontres entre les différents professionnels du territoire (médecins, pharmaciens, infirmier, ...) qui échangent avec des jeunes médecins ou étudiants en dernière année afin de leur expliquer leur quotidien et les avantages et inconvénients à travailler en milieu rural.

Actuellement un projet privé est suivi par l'animatrice du Contrat Local de Santé (CLS). Celui-ci pourrait permettre la création d'une maison médicale composée de au moins 4 praticiens sur Groléjac.

3.4.2.3 Favoriser la mobilité de la population locale

Le diagnostic a mis en avant un territoire rural, fortement enclavé. Dans ces conditions, l'utilisation de la voiture est prépondérante. En effet, les données mettent en avant que 45 % des ménages possède deux voitures. Le territoire est dépourvu de transport en commun, aussi, la population n'a pas d'autre choix que de se déplacer en voiture. Les déplacements se font principalement vers les villes qui bordent le territoire telles que Sarlat, Gourdon ou encore Fumel/Monsempron Libos. Pour ce qui est des personnes âgées ou des jeunes, il paraît donc plus difficile de se déplacer.

3.4.2.3.1 Actions menées dans ce sens

La commune de Cénac-et-St-Julien a mis en place depuis 2017 une navette entre son bourg et Sarlat, deux fois par mois. Avec une moyenne de 6 utilisateurs (pour 8 places disponible) cette expérience est considérée comme réussie par les élus Cénacois. Forte de cette impulsion, ce principe de navette fut étendu en 2018 aux communes le souhaitant. Le principe étant d'associer 2 ou 3 communes sur une tournée, l'intercommunalité mettant à disposition un véhicule (minibus destinés au service enfance) et prenant en charge l'essence. Les communes, pour leur part, ont en charge la conduite de manière tournante et la prise d'inscription. Au total 9 tournées ont été projetées dont 6 furent actives. Avec l'arrivée du Covid 19, cette action fut fortement impactée et a subi un arrêt complet entre mars 2020 et octobre 2021. A cette date seule la commune de Cénac-et-St-Julien a repris ses tournées. Aucune autre commune n'a souhaité reprendre ce service.

La loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) a réformé en profondeur le cadre général des politiques de mobilité. Elle a notamment réorganisé l'organisation des compétences et des responsabilités. A ce jour la CCDV n'a pas souhaité prendre cette compétence. C'est donc la Région NA qui est dite Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM) sur le territoire communautaire. Cette organisation peut être amenée à être revue.

3.4.2.4 Améliorer et pérenniser l'offre de services

Afin d'assurer un service public de proximité, les élus communautaires soutiennent différentes actions.

3.4.2.4.1 Actions menées dans ce sens

Le territoire est doté de diverses structures proposant des services variés au domicile des personnes âgées qui en font la demande.

L'intercommunalité consciente de la nécessité de maintenir un service public accessible à tous et de qualité a créé dès 2017 une maison des services aux publics (MSAP) sur Saint-Martial de Nabirat et Villefranche du Périgord (1 agent sur les deux bureaux). Suite à la réorganisation demandée par le gouvernement, un renforcement de ce service public a été réalisé en 2021 avec l'agrémentation du bureau de Saint Martial de Nabirat en Espace France Service (ESF) et l'embauche d'un agent supplémentaire assurant la continuité du service sur Villefranche du Périgord.

Afin de rendre accessible ses services il est impératif de communiquer auprès de la population locale. Pour ce faire la communauté de communes a créé fin 2021 un service communication. Celui-ci à la charge des publications papiers et numériques.

L'Etat via la loi de transition énergétique et de croissance verte du 17 août 2015 a fixé les grands objectifs d'un modèle énergétique français, et a placé les Régions comme cheffes de files pour la création d'un service public de la performance énergétique dans l'habitat, via des plateformes territoriales de la rénovation énergétique (PTRE) et des aides financières.

Ainsi la région Nouvelle-Aquitaine restructure les services déjà existants connus sous le nom d'Espace Info Energie (EIE). Ces espaces étaient portés en Dordogne par l'ADIL, le CAUE et l'association Soliha. Dans son Programme Régional pour l'Efficacité Energétique (PREE), votés en mai 2020, la Région Nouvelle-Aquitaine destine le portage des plateformes de rénovation énergétique (PRE) aux EPCI ou à leur groupement dans l'objectif d'apporter de la cohérence avec les politiques locales déjà en place en matière d'habitat.

Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a ainsi été proposé en 2020 (PTRE en devenir) par la Région pour couvrir ce service en 2021 (arrêt des financements des EIE) suivi d'une version ajustée, intitulée AMI PRE, pour 2022. La Région s'engage à maintenir les financements pour cette plateforme au moins jusqu'en 2023. La question de la continuité du service est tout de même posée.

Durant l'année 2020 des échanges ont eu lieu à l'échelle du Pays du PN entre les 6 EPCI le composant. Dynamisés par les PCAET en place ou en construction et les OPAH en cours ou à venir, les élus ont souhaité travailler sur un modèle de plateforme locale. Celle-ci serait ainsi organisée et gouvernée à l'échelle de ce territoire.

3.4.2.4.2 Actions à conduire

Au vu de l'importance que représente ces services pour les habitants et notamment les plus âgées (accès au numérique), il est essentiel de pérenniser ces structures et services afin de maintenir une offre adaptée à la demande locale. Il pourrait être envisagé, dans un second temps, d'élargir les propositions de services afin d'être en mesure d'offrir un plus large panel de services aux personnes âgées locales.

L'ouverture du nouveau service public plateforme de rénovation énergétique du Périgord Noir sera effective au 01 janvier 2022.

3.5 L'EMPLOI

3.5.1 Description

Le taux de chômage des 25-64 ans est en augmentation depuis 1968 sur le territoire de la communauté de communes. S'ajoute à cela une forte augmentation du nombre de demandeurs d'emplois, toutes catégories confondues, de 64 % entre 2008 et 2017. Par ailleurs, au vu de la forte fréquentation touristique, un grand nombre d'emploi est saisonnier. Au vu de ce constat, l'orientation et la formation des jeunes et des demandeurs d'emploi est un enjeu essentiel pour le territoire. Par ailleurs, au cours des ateliers thématiques, les artisans présents ont soulevé la difficulté à trouver des employés motivés et qualifiés pour leur travail.

3.5.2 Axes d'effort

A ce jour, la communauté de communes participe financièrement à plusieurs structures.

- La plateforme des métiers
- La mission locale

Ces structures ont pour objectif d'aider les jeunes dans leur formation. Aussi, nous proposons de se rapprocher d'elles afin d'étudier les possibilités de partenariat et de faire l'interface avec les artisans de notre territoire.

3.5.2.1 *Sensibilisation des jeunes aux métiers de l'artisanat*

Au cours de l'atelier concernant les commerces et l'artisanat, il a été soulevé la difficulté pour les artisans de trouver des employés de qualité et qui restent dans l'entreprise sur le long terme. En effet, les métiers de l'artisanat ont particulièrement mauvaise image vis-à-vis des jeunes alors que, quel que soit le domaine d'activité, il existe des offres d'emploi. Aussi, afin de gommer cette mauvaise image qu'ont les jeunes sur les métiers de l'artisanat, il paraît nécessaire de communiquer sur ces métiers et de montrer en quoi consiste ce travail, ainsi que les débouchés existants.

3.5.2.1.1 *Actions à conduire*

Au cours des ateliers thématiques, plusieurs pistes d'actions ont été proposées. L'organisation d'une journée des métiers a été évoquée afin de faire connaître les différents métiers de l'artisanat aux jeunes et ainsi, essayer de les attirer dans cette branche.

En parallèle, il a été proposé d'utiliser l'espace jeunes pour leur faire découvrir le fonctionnement des entreprises par la mise en place de visites d'entreprises, de rencontres avec des chefs d'entreprises afin de connaître leur parcours, leur travail quotidien, les avantages et les inconvénients de ce métier, ...Le fait de communiquer sur ces possibilités peut ouvrir de nouvelles portes aux jeunes qui n'ont pas d'idée d'orientation.

3.5.2.2 *Faciliter le maintien et la transmission des petites entreprises locales*

Le diagnostic a mis en avant la problématique de l'emploi. En effet, on observe un grand nombre de demandeurs d'emploi sur le territoire ainsi qu'une forte augmentation de leur nombre depuis 2006. Au vu du caractère touristique du territoire, on observe également une importante quantité d'emplois saisonniers. L'enclavement du territoire est peu propice à l'installation de nouvelles entreprises extérieures au territoire.

3.5.2.2.1 *Actions menées dans ce sens*

Afin de renforcer l'attractivité du territoire pour l'implantation des entreprises, la communauté de communes a investi dans l'aménagement de ses ZAE.

Celle de Pech Mercier située sur la commune de Cénac et saint Julien compte 17 entreprises installées et 3 nouveaux projets sont en cours de finalisation. L'intercommunalité a saisi l'opportunité d'acquérir des terrains limitrophes à la dernière extension (5 des 6 lots sont déjà cédés) permettant une 3ème extension pour l'avenir (environ 9ha).

La ZAE des Pierres Blanche située à Mazeyrolles compte 5 entreprises déjà implantées. L'entreprise LAFURE basée à Mazeyrolles en dehors de la zone développant ses activités vient d'acquérir un terrain sur la ZAE dans le but de créer une unité de conditionnement d'un nouveau produit phytosanitaire à base d'argile bentonite. Ce développement devrait créer 2 à 3 emplois supplémentaires sur la ZAE.

Par ailleurs, si le besoin s'en fait sentir, cette ZAE intercommunale pourrait faire l'objet d'une extension. Afin d'anticiper ce développement l'intercommunalité amplifie sa maîtrise foncière sur la zone et prévoit les aménagements nécessaires à court et moyen terme.

L'opération collective en milieu rurale (OCMR) portée de concert avec les 5 autres communautés de communes voisines s'est clôturée au 31/12/2020. Elle a permis le financement de 9 projets pour un montant de subvention de 68 704 € (montant total des travaux : 266 668 €). Un nouveau programme de soutien à l'investissement des commerçants et artisans est en cours de finalisation à l'échelle du Périgord Noir (CF ci-dessous 3.5.2.2.2).

Des réflexions au sein du hub de l'industrie ont mené à la création à l'échelle des 6 communautés de communes composant le Périgord Noir d'un site internet référençant les offres immobilières à destination des activités artisanales et commerciales. La bourse des locaux vacants des entreprises (BLVE) permet de façon gratuite aux propriétaires ou aux agences immobilières d'accéder à une vitrine commune des offres du territoire. Le site (<https://blve.fr/>) a été finalisé en novembre 2021.

3.5.2.2.2 Actions à conduire

Plusieurs actions doivent être développées afin de favoriser l'installation de nouvelles entreprises et donc la création d'emplois.

En parallèle, et en partenariat avec les chambres consulaires un salon « cédants- repreneurs » devra être mis en place en 2022. Son objectif est de mettre en relation les porteurs de projets, les cédants et les acteurs du territoire afin de montrer les opportunités offertes localement.

Le programme d'accompagnement collectif de proximité (ACP) porté par le Pays du PN permet une bonification des investissements fait par les chefs d'entreprises artisanales et commerciales de plus de 50 ans ainsi que ceux fait par les jeunes repreneurs. Ce programme sera appuyé par la chargée de mission.

L'intercommunalité constate depuis plusieurs années être une structure d'entrée des porteurs de projets en recherche d'information. Forte de ce constat, vérifié durant les confinements, la chargée de mission projet de territoire, oriente et informe les entreprises référencées et les porteurs de projets qui se manifestent.

Trois communes du territoire communautaires ont des projets de maintien ou de développement de murs de locaux commerciaux. Tout d'abord, Saint-Pompon a pour projet d'étendre son pôle commercial actuel afin d'y localiser la boucherie, commerce à reprendre qui officiait jusque-là dans un local désuet. La commune de Campagnac, forte de porteurs de projet dynamiques souhaite quant à elle, agrandir et couvrir la terrasse du restaurant communal. Enfin, la mairie de Saint Cernin de l'Herm porte un projet de création d'un multiple rural, idéalement placée en bordure de D 660.

3.6 SYNTHESE

Thème	Axes d'effort	Actions menées	Actions à conduire	Maitrise d'ouvrage	Calendrier / terme
DEMOGRAPHIE	✓ Favoriser le maintien des personnes âgées sur le territoire	✓ Résidence sénioriale de Villefranche et St-Pompon			
	✓ Maintenir des jeunes sur le territoire	✓ Présence de plusieurs structures accueillant les enfants : crèche, ALSH, espace jeunes	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pérenniser l'offre enfance sur le territoire ✓ Convention territoriale globale (CTG) avec la CAF 	<ul style="list-style-type: none"> CCDV CCDV 	<ul style="list-style-type: none"> NC 2022/2026
URBANISME & HABITAT	✓ Planifier l'urbanisme et articuler les politiques publiques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Adhésion au syndicat mixte SCOT PN ✓ Prise de compétence PLUi 	✓ Mettre en place un PLUi	CCDV	2025/2026
			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer et valoriser les travaux et outils visant à une meilleure connaissance des caractéristiques du territoire. 	CCDV	2022-2026
			✓ Finaliser la réflexion de création d'un service instructeur	CCDV	NC
	✓ Maitriser les espaces stratégiques	✓ Amplifier la maitrise foncière des communes et de l'intercommunalité	✓ Poursuivre la mise en place d'outils de maitrise foncière	CCDV/Communes	2022 – 2026
✓ Mettre en valeur les atouts du territoire et les aménagements faits	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Entretien et balisage des sentiers de randonnées ✓ Création d'une boucle grand tour 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Créer une manifestation de promotion des sentiers de randonnées ✓ Extension de la veloroute voie-verte Gaumier – Groléjac 	CCDV	2023	

			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Etude de l'extension veloroute voie-verte Daglan – Villefranche du Périgord 		
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Favoriser un développement plus économe en énergie 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Opération partagée de l'amélioration de l'habitat (OPAH) en cours 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Création de la plateforme de rénovation énergétique ✓ Amplifier et soutenir la rénovation énergétique des bâtiments publics 	<p>CCDV, CCVH, CCSPN, CCVDFB, CCPF, CCTHPN</p>	<p>2022/NC</p>
<p>AGRICULTURE, BOIS et FORET et ENVIRONNEMENT et RESSOURCES NATURELLES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Conserver l'attrait paysager 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Création d'une tour panoramique ✓ Aménagement du marais de Groléjac ✓ Etude paysagère sur 14 communes ✓ Règlements locaux de publicité des communes de Castelnaud-la-Chapelle et de Domme. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Création d'un gîte d'étape, lieu de promotion et de transmission du savoir faire ✓ RLPI 	<p>CCDV, commune de Florimont Gaumiers</p> <p>CCDV, Etat</p>	<p>2017/NC</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagner les filières emblématiques du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Présence de la maison de la châtaigne, structure ayant pour objectif la promotion de la châtaigne ✓ Obtention du label « Site Remarquable du Goût » 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pérenniser les actions conduites en faveur de la filière châtaigne : accompagner à la structuration de la filière localement ✓ Favoriser l'achat de plants (noix et châtaignes) par l'aide à l'installation d'un pépiniériste 	<p>CCDV</p> <p>CCDV</p>	<p>NC</p> <p>NC</p> <p>2022/NC</p>

AGRICULTURE, BOIS et FORET		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Emploi animation sur la filière châtaigne localement ✓ Printemps de la châtaigne : manifestation destinée aux professionnels de la châtaigne ✓ Construction d'un chai loué à l'association des Vins de Domme 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Travailler sur les réseaux d'irrigation, notamment sur la partie sud du territoire ✓ Promouvoir les filières emblématiques à travers une opération d'envergure ✓ Pérenniser le soutien à l'IGP vin de Pays du Périgord sous dénomination Vin de Domme 	<p>CCDV/Commune de Besse</p> <p>CCDV + partenaires</p> <p>CCDV + CD 24 + Région NA</p>	<p>2023</p> <p>NC</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faciliter le maintien et la transmission des exploitations agricoles 		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Diagnostiquer à court et moyen terme les cédants sans repreneurs, les porteurs de projet sans perspectives et les mettre en relation : comité local installation transmission (CLIT) 	<p>CA 24</p>	<p>2018/NC</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagner l'installation de jeunes agriculteurs 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en place d'une bergerie communautaire à Campagnac-lès-Quercy ✓ Création et gestion d'un répertoire à l'installation en Périgord Noir 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place une veille foncière ✓ Organiser des salons « cédants-repreneurs » afin de faire connaître les opportunités présentes sur le territoire 	<p>CCDV, communes</p> <p>CCDV/Chambres consulaires</p>	<p>NC</p> <p>2022</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Favoriser le lien social entre les personnes âgées mais également favoriser un lien intergénérationnel 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Présence de multiples associations organisant des manifestations ✓ Après-midis jeux à Villefranche organisés par le CIAS 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en réseau des différentes structures existantes ✓ Elargir les après-midis jeux à d'autres communes du territoire 	<p>CCDV</p> <p>Communes</p>	<p>NC</p> <p>NC</p>

SANITAIRE & SOCIAL		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Proposer une journée « sport pour les séniors » ✓ Mettre en place des formations « initiation à l'informatique » pour les personnes âgées 			
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faciliter le maintien de l'offre de soins sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Création d'une maison de santé à Villefranche accueillant plusieurs professionnels de santé spécialisés ✓ La CCDV a recruté une personne, en partenariat avec les 5 autres communautés de communes du Pays afin de réaliser un Contrat Local de Santé 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Soutenir les initiatives privés 	CLS	NC
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Favoriser la mobilité de la population locale 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en place d'un transport à la demande sur Cénac et st Julien 2 fois/mois ✓ Etude sur la prise de compétence mobilité 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Extension du service de transport à la demande sur d'autres communes ✓ Compétence mobilité Régionale 	CCDV	
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Améliorer et pérenniser l'offre de services 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Présence de plusieurs structures proposant des services à domicile pour les personnes âgées : CIAS, SSIAD, portage des repas... ✓ Présence de structures d'accueil de jour à Domme et Belvès 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pérenniser l'offre présente sur le territoire 	CCDV	NC

		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Labélisation espace France service (EFS) et renforcement du service. ✓ Création d'un service communication au sein de l'intercommunalité 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Déplacement sur RDV de l'EFS sur les communes 	CCDV	2022
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibilisation des jeunes aux métiers de l'artisanat 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La CCDV finance la plateforme des métiers de l'artisanat de Sarlat 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Utiliser l'espace jeunes pour faire découvrir le fonctionnement d'entreprises et découvrir des métiers 	CCDV	2022/NC
EMPLOI & FORMATION	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faciliter le maintien et la transmission des petites entreprises locales 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 2 aménagements de la ZAE Pech Mercier ✓ Opération collective de proximité (OCMR) ✓ Création d'une bourse des locaux vacants des entreprises à l'échelle du Périgord Noir 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Projet de création d'un village d'artisans sur la ZAE Les Pierres Blanches ✓ 3ème extension de la ZAE de Pech Mercier ✓ Appui à la stratégie commerce et artisanat du Pays PN, notamment programme d'accompagnement collectif de proximité (ACP) ✓ Gestion de la bourse des locaux vacants des entreprises (BLVE) ✓ Organiser un salon « cédants- repreneurs » afin de faire connaître les opportunités présentes sur le territoire ✓ Intégrer le schéma d'accueil et d'attractivité du Périgord Noir pour renforcer l'appui aux porteurs de projet et informer les entreprises ✓ Projets de développement de commerce : St Cernin-de-l'herm, St-Pompon, Campagnac-les-Quercy. 	<ul style="list-style-type: none"> CCDV CCVD Pays PN, CCDV Pays PN, CCDV CCDV/Chambres consulaires Pays PN avec les 6EPCI du PN Communes 	<ul style="list-style-type: none"> NC 2023 2021/2020 24 2021/NC 2022 2022 2022/NC

4. AXES STRATEGIQUES

AXE 1 : ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE – DYNAMISME ECONOMIQUE

Orientations stratégiques	Actions opérationnelles	N° action	Terme ou calendrier	Maîtrise d'ouvrage	Partenaires	Coût(s)	Indicateur(s)
Faciliter le maintien et la transmission des petites entreprises locales	Soutenir les entreprises locales et favoriser les reprises : appuyer la stratégie commerce artisanat du Pays du PN sur le territoire communautaire	20	Stratégie Pays PN oct. 21 – oct. 24	CCDV, Pays PN	CCI, CMA, Région NA, CD 24	1€/an/hab. + intégration dans la cotisation annuelle du Pays PN	LT Nombre d'entreprises reprises
	Organiser un salon « cédants – repreneurs » pour se faire rencontrer les acteurs concernés	17	2022 ? A mutualiser entre les 3 secteurs d'activités	CCDV	Pays Périgord Noir, Pôle emploi, CCI, CMA, CA	BP A REALISER	CT Nombre de participants
	3ème extension de la ZAE de Pech Mercier sur la commune de Cénac	1	2022 – 2024	CCDV		BP A REALISER	LT – inv. Nombre d'entreprises s'installant
	Saisir les opportunités de développement de la ZAE des Pierres Blanches : maîtrise foncière et anticipation des besoins	2	NC	CCDV		NC	LT – inv. Nombre d'entreprises s'installant
	Proposer un appui aux porteurs de projet qui souhaitent s'installer sur le territoire et informer les entreprises	28	Printemps 2020 - NC	CCDV	EFS/MSAP, Pays PN	NC	Nombre de porteurs/d'entreprises renseignées
	Création d'une « halle commerciale » sur la commune de St-Pompon pour regrouper tous les commerces du bourg en un même lieu	3	NC	Commune	EPF	NC	LT – Inv. Installation d'un artisan

Orientations stratégiques	Actions opérationnelles	N° action	Terme ou calendrier	Maîtrise d'ouvrage	Partenaires	Coût(s)		Indicateur(s)
Sensibiliser les jeunes aux métiers de l'artisanat	Organiser des journées découverte de métiers via l'espace jeunes : visite d'entreprises, rencontre de professionnels, ...	4	2022 – NC	CCDV	Mission locale	BP A REALISER	CT	Nombre de jeunes et d'entreprises participants
Aménager le territoire de demain	Mettre en place un PLUi et réviser le périmètre délimité des abords.	5	2021 - 2025	CCDV	Etat, CD 24	BP = 250 000€	MT – inv.	Dynamique et durée de la période de conception
	Amplifier la maîtrise foncière des communes et de l'EPCI	29	2021 - 2025	CCDV, communes		NC	CT	Nombre d'outils utilisés
	Développer les véloroutes et la voie verte	24	2020 - NC	CCDV	ATD 24	BP A REALISER	MT – inv.	Fréquentation (difficile à constater)
	Mettre en place une OPAH avec un volet adaptation du logement et un volet rénovation énergétique	19	2020 - 2024	CCVDFB	CCPF, ANAH, CD 24	BP total pour les 3 CdC = 1 305 486€	MT	Nombre de logements concernés + poids économique des travaux engagés
	Amplifier et soutenir la rénovation énergétique des bâtiments communaux	31	2021 - 2023	CCDV	ATD 24, SDE 24, Région NA, ADEME	NC	CT	Nombre de bâtiments concernés + ampleur des changements d'étiquettes énergétiques
Conserver l'attrait paysager	Créer un gîte de groupe, lieu de promotion de la randonnée pédestre et cyclable, de transmission de savoir-faire et de valorisation du petit patrimoine local.	21	2017 – NC	CCDV, commune	Etat, Région NA, CD 24	BP travaux = 346 047€	MT – inv.	Taux de remplissage du gîte + nombre d'animations s'y déroulant et fréquentation
	Mettre en place un RLPi	6	2021 – 2025	CCDV	Etat, CD 24	BP = 50 000€	MT – inv.	Nombre de panneaux impactés + nombre d'autorisations déposées

AXE 2 : IDENTITE DU TERRITOIRE

Orientations stratégiques	Actions opérationnelles	N° action	Terme ou calendrier	Maîtrise d'ouvrage	Partenaires	Coût(s)		Indicateur(s)
Faciliter le maintien et la transmission des exploitations agricoles	Diagnostiquer à court et moyen terme les cédants sans repreneurs, les porteurs de projet sans perspective et les mettre en relation : comité local installation transmission (CLIT)	7	2018 –2022	CA 24		5 500€	MT	Nombre d'installation et de reprise et évolution du risque incendie
Faciliter l'installation de jeunes agriculteurs	Mettre en place une veille foncière	8	2018 – NC	CCDV, communes	ATD 24, Safer	Budget = 12 969€	CT – inv.	Pérennité des installations récentes + nouvelles installations + évolution du risque incendie
Accompagner les filières emblématiques du territoire	Pérenniser les actions conduites en faveur de la filière châtaigne	9	2016 – NC	CCDV	CA 24, CrDA PN, UNION, Syndicat départemental, LEADER, Région NA, CD 24	Budget depuis 2016 106 177€	LT	Structuration des producteurs (adhésion nouvelle syndicat, installation, création d'outil collectif...)
	Travailler sur les réseaux d'irrigation, notamment sur la partie sud du territoire				Suivi du projet d'extension de la CUMA de Leguillou			
	Promouvoir les filières emblématiques pour promouvoir le territoire : opération promotionnelle d'envergure	27	2021 - 2023	CCDV	En cours de recherche	BP A REALISER	CT	Envergure de l'opération et fédération des acteurs

AXE 3 : SOLIDARITE – « BIEN VIVRE ENSEMBLE »

Orientations stratégiques	Actions opérationnelles	N° action	Terme ou calendrier	Maîtrise d'ouvrage	Partenaires	Coût(s)	Indicateur(s)	
Favoriser le lien social	Organiser des moments de rencontre autour de jeux de société	10	NC	CIAS DV	Commune de Villefranche du Pgd	NC	NC	Maintien du taux de participation
	Proposer des journées « sports pour les séniors »	11	NC	CD 24	Commune de Daglan, CCDV	NC	NC	Maintien du taux de participation
	Création de logements adaptés au vieillissement des personnes âgées	12	2022	Commune de Villefranche du Pgd	Etat, CD 24	NC	LT – inv.	Taux d'occupation
	Former les séniors au numérique	15	Février 2019 – NC	CCDV, CIAS DV	Enedis, CASSIOPEA	Budget depuis 2019 : 8 695€	MT	Fréquentation et nombre de personnes sur liste d'attente
Faciliter le maintien d'une offre de soin sur le territoire	Construction de structure permettant d'accueillir plusieurs professionnels de santé	14	NC	Privé(s)	NC	NC	NC	NC
Favoriser la mobilité des personnes âgées	Mise à disposition gratuite d'un véhicule type minibus aux associations locales	25	2016 – NC	CCDV	Associations locales	NC	NC	Fréquence de la demande
	Renforcer et rendre accessible à tous l'appui administratif : labélisation EFS + antenne MSAP	23	2017 - NC	CCDV	Etat	BP annuel d'autofinancement : 32 000€	LT	Taux d'activité du service
Améliorer et pérenniser l'offre de services	Communiquer sur l'action de la structure communautaire et relayer des informations : création d'un service communication	13	2021 - NC	CCDV		BP annuel : 45 000€	LT	Retour des habitants
	Création d'une plateforme de rénovation énergétique, nouveau service public.	26	2022 - NC	CCVH	CCDV, CCSPN, CCPF, CCTHPN, CCVDFB, Région NA, CD 24, ADIL 24, CAUE 24, ...	BP 2022 : 2 500€	LT	Nombre d'actes pratiqués + nombre de rénovations efficaces

ANNEXES



Relevé de décisions de la commission développement du territoire

Commission développement du territoire réunit
les 6 octobre, 9 novembre 2021 et 29 mars
2022

Objet :
Révision du Projet de Territoire (P.T.)

Décisions méthodologiques et propositions au
conseil communautaire

Présidée par J.M. LAVAL

Rédigé par A. LAPOUGE-LIQUIERE

La commission développement du territoire, réunie les 6 octobre et 9 novembre 2021 et le 29 mars 2022, décide :

1. De prioriser au sein du Projet de Territoire de la communauté de communes Domme-Villefranche-du-Périgord les thématiques de l'habitat, de l'urbanisme et de l'attrait paysager, enjeux partagés par l'EPCI et ses communes membres. Et d'adjoindre à la thématique agricole celles du bois et de la forêt.
2. D'actualiser le plan d'action du Projet de Territoire en déterminant les actions à poursuivre, celles à intégrer et celles à abandonner tel que détaillé au chapitre 4 du document (p.64 à 68),
3. De soumettre au conseil communautaire les modifications apportées aux axes stratégiques et au plan d'action actualisé pour inscrire cette révision dans la politique de l'EPCI,
4. De soumettre au conseil communautaire une révision en profondeur du Projet de Territoire à moyen terme, pour :
 - Le consolider par l'ajout de thématiques manquantes (état des lieux de l'environnement, consommation d'énergie, émission de gaz à effet de serre, qualité de l'eau...),
 - Assurer sa cohérence avec le futur Projet d'Aménagement et de Développement Durable de l'EPCI et les orientations politiques définies.
5. De soumettre au conseil communautaire d'engager régulièrement et autant que nécessaire des révisions du Projet de Territoire pour pérenniser cette cohérence et rendre lisible les politiques menées par l'EPCI.

La fréquence de révision dépendra des évolutions internes à l'EPCI (PADD PLUI, nouveau(x) mandat(s) politique, évolution du champ de compétence, projet d'importance sur une commune membre, contrats de projets territoriaux ...) ou externes à l'EPCI (CRTE / contractualisation régionale / Pays PN / SCOT PN / évolution(s) réglementaire(s)).

Délibération conseil communautaire PT du 12/04/2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DOMME – VILLEFRANCHE DU PERIGORD 24250 SAINT MARTIAL DE NABIRAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° ordre : 2022/28

L'an deux mille vingt et deux, le douze avril, le conseil communautaire de la communauté de communes de Domme – Villefranche du Périgord, dûment convoqué, s'est réuni à dix-sept heures trente, en session ordinaire à la salle des fêtes de Prats-du-Périgord sous la présidence de M. CASSAGNOLE Jean-Claude.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 35

Date de convocation du conseil communautaire : 5 avril 2022

PRESENTS : MALVY Francis, BOUCHER Patricia, MAURY Daniel, DEJEAN Daniel, SOULIGNAC Serge, DEBET DUVERNEIX Joëlle, BRUGUES Jean Luc, CHERON Eric, DUSSOL Pascal, VASSEUR Marie Hélène, CASSAGNOLE Jean Claude, GERMAIN Alain, HUSSON-JOUANEL Sylvie, LAVAL Jean Marie, MAZET Bernard, GARRIGOU Thierry, LAPOUGE Michel, CALMEILLE Alain, LOEZ Régis, VENTELOU Christian, EYMERY Christian, GARRIGOU Christian, CONCHOU Daniel, CAMINADE Nelly, GILET Lilian, GERARDIN Annie, VALIERE Marie-Thérèse, HENRY Carole, DELPECH Pascal, NIEUVIARTS Yolande, MARTHEGOUTE Alain

ABSENT EXCUSE NON REPRESENTE : CONSTANT Martine, JUIF Sylvie, VIGIE Yvette, BRONDEL Claude

AVAIENT DONNE POUVOIR : CONSTANT Martine à DEBET DUVERNEIX Joëlle, VIGIE Yvette à EYMERY Christian

Mr Christian EYMERY a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Approbation du projet de territoire et de son plan d'action.

Le Président rappelle que la CC Domme-Villefranche a engagé la réalisation d'un projet de territoire en 2016. Ce document, fruit de plusieurs mois de concertation, est l'expression formulée par la communauté de communes Domme-Villefranche-du-Périgord, en liaison avec ses partenaires locaux (acteurs économique, sociaux, culturels...) des axes d'avenir sur lesquels elle fonde son développement.

Cette démarche atteste de la volonté de la communauté de communes Domme-Villefranche-du-Périgord de se doter d'une vision stratégique et politique, permettant d'assurer le développement pérenne de son territoire. Elle repose sur 3 axes stratégiques :

- Attractivité du Territoire - dynamisme économique,
- Identité du territoire,
- Solidarité - « Bien vivre ensemble ».

Chacun de ces axes se décline autour de 11 orientations stratégiques, reflet de la priorisation souhaitée par les élus. Les 29 actions référencées dans le plan d'action contribuent à court, moyen et long terme à répondre à ses enjeux.

La mise en œuvre du projet de territoire consiste à suivre la réalisation des projets et des actions ; et à accompagner la préparation et l'adoption des documents stratégiques. Concrètement, elle s'appuie sur le travail de la commission « Développement du territoire », réunie autant que nécessaire et à minima une fois par trimestre avec le/les service(s) et élus siégeant dans cette commission. Suivant les thèmes traités, d'autres acteurs peuvent y être conviés.

Dès l'adoption du projet de territoire, les élus de la communauté de communes de Domme-Villefranche-du-Périgord, souhaitent que ce document soit ajusté et complété à échéances régulières ou en fonction d'évolutions interne(s) ou externe(s) au territoire communautaire. Ce document est dit « vivant ». Les actions portées seront, elles aussi évaluées sur la base d'indicateurs préétablis avant tout commencement de celles-ci.

Cette version répond à court terme à un besoin de cohérence entre les axes stratégiques définis en 2018 et les actions portées par l'EPCI en 2022. Les orientations stratégiques du projet de territoire de la communauté de communes Domme-Villefranche-du-Périgord font partie intégrante de la politique générale de l'EPCI.

024-200041440-20220412-2022_28-DE
Reçu le 14/04/2022
Publié le 14/04/2022

Le travail engagé dans le cadre du PLUI, permettra de consolider le diagnostic territorial établi en 2017, socle du projet de territoire. Dans cette optique et de nouveau par souci de cohérence, une révision profonde du projet de territoire sera nécessaire à l'issue de l'adoption du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, document définissant également les intentions politiques liées au développement du territoire communautaire.

- Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant la Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

- Vu le Code général des collectivités territoriales,

- Vu les délibérations N°2016/12 du 2 février 2016 relative à la création d'un comité de pilotage pour l'élaboration du projet de territoire et N°2017/37 du 19 avril 2017 relative à la création d'un emploi permanent de chargé.e de mission à temps complet pour le développement du projet de territoire et l'animation pour la promotion et la valorisation des produits issus de la filière châtaigne ;

- Vu les délibérations N°2016/75 du 14 novembre 2016 et N°2017/39 du 19 avril 2017 relatives aux conventions de mise à disposition des minibus aux associations et aux communes membres ;

- Vu la délibération N°2017/35 du 19 avril 2017 relative à la création d'un gîte d'étape (renommé gîte de groupe) sur la commune de Florimont-Gaumier ;

- Vu les délibérations du Conseil communautaire N°2018/85 du 27 novembre 2018, N°2019/24 du 7 mai 2019 et N°2021/38 du 8 juin 2021, relatives à la convention entre la Région Nouvelle Aquitaine et la communauté de communes Domme-Villefranche-du-Périgord régissant la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et d'aides aux entreprises et à ses avenants ;

- Vu l'annexe 1 de la convention SRDEII qui définit la stratégie communautaire de développement économique,

- Vu la délibération du Conseil communautaire N°2019/24 du 7 mai 2019, approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du Pays du Périgord Noir et de la Région Nouvelle-Aquitaine,

- Vu les délibérations du Conseil communautaire N°2019/44 du 29 juillet 2019, N°2021/41 et N°2021/42 du 8 juin 2021, portant sur les prescriptions de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et définissant les modalités de collaboration avec les communes membres.

- Vu la délibération du Conseil communautaire N°2020/81 du 9 novembre 2020, N°2021/47 du 27 juillet 2021, portant prescription du Règlement Local de Publicité intercommunal et définissant les modalités de collaboration avec les communes membres.

- Vu les délibérations N°2020/25 du 15 juillet 2020 et N°2020/26 du 15 juillet 2020, relatives à la création des commissions communautaires et plus particulièrement à la commission développement du territoire,

- Vu les statuts et la définition de l'intérêt communautaire de la communauté de communes adoptés par délibérations du Conseil communautaire N°2021/28 et N°2021/29 du 8 juin 2021 et N°2022/14 du 22 février 2022.

- Considérant la proposition de la commission développement du territoire du 1 juin 2021 de réviser le projet de territoire, soumise et acceptée par le bureau communautaire du 6 septembre 2021 ;

- Considérant les propositions de modification et d'ajustement formulées par la commission développement du territoire réunies les 6 octobre et 9 novembre 2021 et du 29 mars 2022 ;

- Considérant les rencontres communales qui ont eu lieu entre mars et avril 2021 permettant de situer les projets portés par les équipes municipales récemment élus.

AR Prefecture

024-200041440-20220412-2022_28-DE
Reçu le 14/04/2022
Publié le 14/04/2022

Il est ainsi demandé au conseil communautaire de :

- **Approuver**, sur le contenu, le projet de territoire et son plan d'action dans la version de ce jour,
- **Approuver** la diffusion et la communication de document,
- **Prendre acte** des futurs besoins de révision du projet de territoire,
- **Décider** de consulter la commission développement du territoire, lorsque le conseil communautaire ou cette même commission estimeront qu'une nouvelle révision s'avère nécessaire,
- **Et charger** le Président d'effectuer les démarches et de signer toutes les pièces se rapportant à l'affaire citée en objet.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

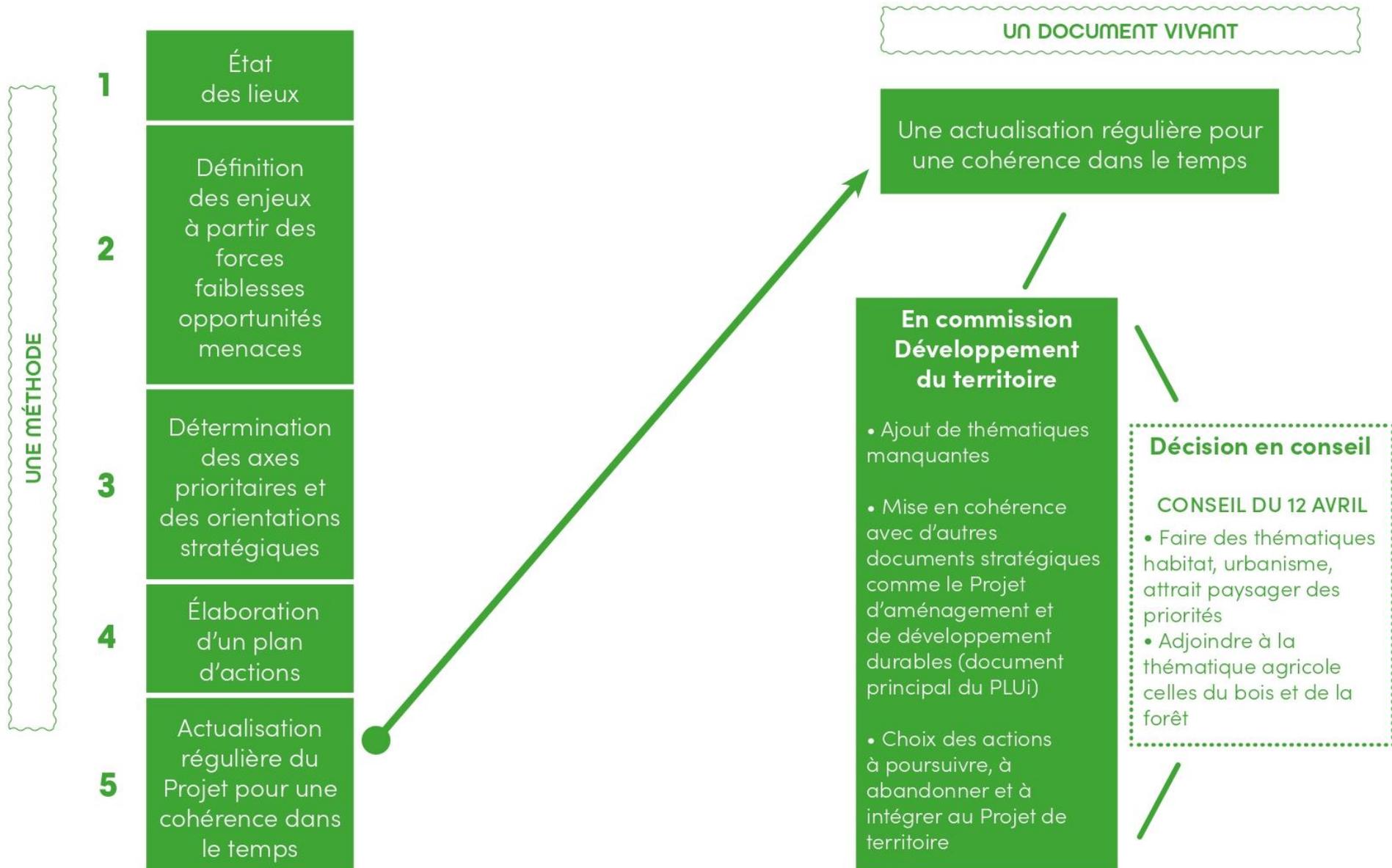
Le Président,



AR Prefecture

024-200041440-20220412-2022_28-DE
Reçu le 14/04/2022
Publié le 14/04/2022

Le Projet de territoire : une **vision stratégique** du développement



LEXIQUE

¹ Solde migratoire

Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année (INSEE).

¹ Solde naturel

Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période donnée (INSEE).

¹ Indice de vieillissement

Part de la population de 65 ans et plus

Part de la population de moins de 20 ans

² Logement vacant (INSEE, 2016)

Logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

- Proposé à la vente ou à la location
- En attente de règlement de succession
- Conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés
- Gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (logement très vétuste par exemple)

² Résidence principale

Logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage (INSEE).

² Résidence secondaire

Une résidence secondaire est un logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires (INSEE).

³ Précarité énergétique logement

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement pose une définition de la précarité énergétique : « est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat »

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1: Répartition des bassins d'emploi et des zones d'absorption sur la CCDV (CCDV, 2017)	7	Figure 21: Age des exploitants agricoles en 2016 (CCDV, 2016)	18
Figure 2: Distances des principaux pôles bordant le territoire (CCDV, 2017)	7	Figure 22: Transmission des exploitations en 2016 (CCDV, 2016)	18
Figure 3: Comparaison des dynamiques démographiques entre la France, la Dordogne et la CCDV en 2013 (INSEE)	8	Figure 23: Surface de noyers en production en 2016 sur le territoire (CCDV, 2016)	19
Figure 4: Taux d'évolution annuel de la population entre 2008 et 2013 (INSEE).....	8	Figure 24: Surface de châtaigniers en production en 2016 sur le territoire (CCDV, 2016) ...	19
Figure 5: Indice de vieillissement par commune sur le territoire de la CCDV en 2013 (INSEE)	8	Figure 25: Surface de vigne en production en 2016 sur le territoire (CCDV, 2016)	20
Figure 6: Niveau de formation de la population du territoire de la CCDV (INSEE, 2015).....	9	Figure 26: Surface de fraisiers en production en 2016 sur le territoire	20
Figure 7: Deux-tiers des logements sont des résidences secondaires (INSEE, 2013).....	10	Figure 27: Sites touristiques en 2016 (CCDV, 2016).....	21
Figure 8: Taux de vacance par commune en 2013 (CD24)	10	Figure 28: Répartition et types d'hébergements touristiques en 2016 (CCDV, 2016)	22
Figure 9: Statut d'occupation des résidences principales en 2013 (INSEE, 2013)	11	Figure 29: Répartition et types de restauration en 2016 (CCDV, 2016).....	22
Figure 10: Taille des résidences principales en 2012 (INSEE, RP 2013).....	11	Figure 30: Services généraux sur le territoire en 2016 (CCDV, 2016)	23
Figure 11: Consommation énergétique des logements (ADEME, Logements inspectée période 2013-2019)	11	Figure 31: Equipements dédiés à l'enfance sur le territoire en 2016 (CCDV, 2016)	23
Figure 12: Part des emplois par secteur en 2013 - Comparaison entre la France, la Dordogne et la CCDV (INSEE, 2013).....	13	Figure 32: Généralistes et infirmières sur le territoire en 2016 (CCDV, 2016).....	24
Figure 13: Emploi par catégories socio-professionnelles sur le territoire de la CCDV en 2013 (INSEE, 2015)	13	Figure 33: Manifestations culturelles sur le territoire en 2017 (CCDV, 2017)	25
Figure 14: Evolution du nombre de demandeurs d'emploi sur la CCDV entre 2006 et 2015 (DARES, 2015).....	14	Figure 34: Répartition géographique des infrastructures sportives sur le territoire en 2016 (CCDV, 2016)	26
Figure 15: Evolution du nombre de demandeurs d'emploi au cours de l'année 2016 en Dordogne et sur le bassin d'emploi de Sarlat (DARES,2017).....	14	Figure 35: La CCDV et ses bassins de vie : axes et pôles structurants (CCDV, 2017).....	27
Figure 16: Répartition des établissements et des emplois par secteur d'activité (INSEE, 2014)	15	Figure 36: Equipement automobile des ménages par commune (INSEE).....	27
Figure 17: Un territoire regroupant 313 entreprises artisanales (CHAMBRE DES METIERS, 2016)	15	Figure 37: Zones classées sur le territoire (CCDV, 2016).....	28
Figure 18: Nombre d'entreprises du secteur tertiaire par catégories (CCI, 2016)	16	Figure 38: Taux de boisement par commune en 2009 (CCDV, 2016).....	28
Figure 19: Principaux commerces de proximité sur le territoire en 2016 (CCDV, 2016).....	17	Figure 39: Schéma de gouvernance du Projet de territoire.....	72
Figure 20: Répartition des productions animales sur le territoire en 2016 (CCDV, 2016)	18		
		Tableau 1: Répartition de la population par tranche d'âge (INSEE, 2013).....	9
		Tableau 2: Taux de scolarisation des 18-24 ans en 2013 (INSEE).....	9
		Tableau 3 : Evolution de la part des demandeurs d'emploi en Dordogne et sur le territoire entre 2006 et 2015 (DARES, 2015).....	14
		Tableau 4: Nombre de personnes employées par le service public sur le territoire (CCDV 2016).....	16
		Tableau 5: Evasion commerciale sur le territoire en 2016 (CCI, 2016)	17
		Tableau 6: Hébergements sur le territoire de la CCDV en 2016 (CCDV, 2016)	21

TABLE DES MATIERES

LE MOT DU PRESIDENT	2	1.3.2	Un besoin d'anticipation.....	13
SOMMAIRE	3	1.4	L'ECONOMIE.....	13
CHRONOLOGIE	4	1.4.1	Secteurs majoritaires sur le territoire de la CCDV	13
UNE DEMARCHE D'ELABORATION CONCERTEE	5	1.4.2	Un nombre de demandeurs d'emploi à la hausse depuis 2006	13
TABLE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	6	1.4.3	Un emploi saisonnier important.....	14
1. ELEMENTS DE DIAGNOSTIC	7	1.4.4	Des revenus hétérogènes sur le territoire	15
1.1 CARACTERISTIQUES GENERALES DU TERRITOIRE.....	7	1.4.5	Des entreprises de très petite taille.....	15
1.1.1 Un territoire rural et multipolarisé.....	7	1.4.6	L'artisanat, une activité très présente mais inégalement réparti sur le territoire	15
1.1.2 Dynamique démographique.....	8	1.4.7	Secteur tertiaire.....	15
1.1.3 Niveau de formation	9	1.4.8	Des commerces de proximité présents sur l'ensemble du territoire... ..	17
1.2 L'HABITAT.....	10	1.4.9	...mais une forte évasion commerciale	17
1.2.1 Une part importante de résidences secondaires	10	1.4.10	L'agriculture, une activité qui dessine nos paysages	18
1.2.2 Un taux de vacance inférieur à la moyenne départementale	10	1.4.10.1	Un nombre d'exploitations agricoles en forte baisse	18
1.2.3 Un parc locatif restreint	11	1.4.10.2	Des exploitants vieillissants et peu de transmission assurée	18
1.2.4 Des logements de grande taille.....	11	1.4.10.3	Des productions végétales diversifiées.....	19
1.2.5 Des dépenses énergétiques importantes.....	11	1.4.10.4	L'agritourisme	20
1.3 L'URBANISME.....	13	1.4.11	Un attrait touristique important.....	21
1.3.1 Une consommation foncière en évolution.....	13	1.5	OFFRE DE SERVICES	23
		1.5.1	Les services du quotidien.....	23
		1.5.2	L'enfance	23
		1.5.3	La santé.....	24

1.5.4	Le social	25	2.12	Maintien d'une offre sanitaire répondant aux besoins de la population	31
1.5.5	Loisirs.....	25	2.13	Le bien vieillir	32
1.5.5.1	Culture.....	25	2.14	La vie du territoire.....	32
1.5.5.2	Sports	25	2.15	La conservation du petit patrimoine, témoin du passé	32
1.6	LA MOBILITE SUR LE TERRITOIRE : UNE PROBLEMATIQUE DE TAILLE	27	2.16	Le maintien de la biodiversité du territoire	32
1.7	UN PATRIMOINE NATUREL REMARQUABLE	28	2.17	L'isolement de la population.....	33
1.7.1	De nombreuses zones classées	28	2.18	Pérenniser l'offre enfance déjà présente sur le territoire	33
1.7.2	Petit patrimoine bâti	28	2.19	L'attractivité du territoire pour l'implantation de nouvelles familles.....	33
1.7.3	Un territoire fortement boisé	28	2.20	Aménager le territoire de demain.....	34
2.	DEFINITION DES ENJEUX	29	2.21	Synthèse des enjeux.....	34
2.1	L'enclavement du territoire.....	29	3.	DEFINITION DES AXES STRATEGIQUES.....	41
2.2	L'accompagnement des dynamiques démographiques	29	3.1	LA DEMOGRAPHIE.....	42
2.3	L'adéquation entre l'offre et les besoins en logements	29	3.1.1	Description.....	42
2.4	Le maintien des entreprises artisanales et commerciales sur le territoire	30	3.1.2	Axes d'effort	42
2.5	L'attractivité du territoire pour inciter à l'implantation de nouvelles entreprises.....	30	3.1.2.1	Favoriser le maintien des personnes âgées.....	42
2.6	La formation et orientation des jeunes et des demandeurs d'emploi	30	3.1.2.3	Maintien des jeunes sur le territoire	43
2.7	L'attrait paysager du territoire	30	3.2	L'URBANISME ET L'HABITAT.....	48
2.8	L'identité et l'image du territoire (gastronomie).....	31	3.2.1	Description.....	48
2.9	Le développement des activités économiques autour du bois	31	3.2.2	Axes d'effort	48
2.10	L'attractivité du territoire	31	3.2.2.1	Planifier l'urbanisme et les aménagements futurs.....	48
2.11	Améliorer la protection du massif forestier	31	3.2.2.2	Maîtriser les espaces stratégiques	46
			3.2.2.3	Mettre en avant les atouts et les aménagements faits	46

3.2.2.4	Favoriser un developpement économe en énergie	47	3.4.2.4	Améliorer et pérenniser l'offre de services	55
3.3	AGRICULTURE, BOIS et FORET	48	3.5	L'EMPLOI	56
3.3.1	Description	48	3.5.1	Description.....	56
3.3.2	Axes d'effort	48	3.5.2	Axes d'effort	56
3.3.2.1	Conserver l'attrait paysager	48	3.5.2.1	Sensibilisation des jeunes aux métiers de l'artisanat	57
3.3.2.2	Accompagner les filières emblématiques du territoire.....	50	3.5.2.2	Faciliter le maintien et la transmission des petites entreprises locales	57
3.3.2.3	Faciliter le maintien et la transmission des exploitations agricoles	51			
3.3.2.4	Accompagner l'installation de jeunes agriculteurs	52	3.6	SYNTHESE	58
3.4	SANITAIRE ET SOCIAL.....	52	4.	AXES STRATEGIQUES.....	64
3.4.1	Description	52			
3.4.2	Axes d'effort.....	52	ANNEXE.....		68
3.4.2.1	Favoriser le lien social entre les personnes âgées mais également favoriser le lien intergénérationnel	52	LEXIQUE		72
3.4.2.2	Faciliter le maintien de l'offre de soins sur le territoire.....	52	TABLE DES ILLUSTRATIONS.....		73
3.4.2.3	Favoriser la mobilité de la population locale	54	TABLE DES MATIERES		74

CONTACTS

Communauté de communes Domme-Villefranche-du-Périgord

Maison des communes

24250 Saint-Martial de Nabirat

05.53.29.09.14.

contact@comcomdv.fr

<http://domme-villefranche-du-perigord.fr/>



Vice-Président en charge du développement du territoire : Jean-Marie LAVAL, maire de Florimont-Gaumier

Chargée de mission Projet de territoire : Aude LAPOUGE-LIQUIERE, 06.79.94.81.09. – a.liquiere@comcomdv.fr